



À USAGE OFFICIEL UNIQUEMENT

Rapport N° : PAD3362

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT D'EVALUATION DE PROJET
PORTANT SUR UNE
PROPOSITION DE DON

D'UN MONTANT DE 48 MILLIONS DTS
(ÉQUIVALENT À 66 MILLIONS USD)

DONT 20 MILLIONS USD PROVIENNENT DU GUICHET POUR LES REFUGIES ET LES COMMUNAUTES
D'ACCUEIL

À LA

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

POUR LE

PROJET VILLES INTERMÉDIAIRES RÉSILIENTES ET PRODUCTIVES

{DATE D'AUTORISATION DU RVP/CD}

{Pôle d'expertise mondiale Développement social, urbain et rural, et résilience}

{Région Afrique}

Ce document a une distribution restreinte et ne peut être utilisé par ces destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut être divulgué sans l'autorisation de la Banque mondiale.

OU

Ce document est rendu public avant son examen par le Conseil d'administration de la Banque mondiale. Cela n'implique en rien un résultat présumé. Ce document pourra être mis à jour après examen par le Conseil d'administration suivant et le document mis à jour sera rendu public conformément à la politique de la Banque sur l'accès à l'information.



ÉQUIVALENTS MONÉTAIRES

(Taux de change en vigueur au {7 nov. 2019})

Unité monétaire =

= 1 USD

USD = 1 SDR

EXERCICE

1^{er} janvier - 31 décembre

Vice-président régional : Hafez M. H. Ghanem

Directeur pays : Nathan M. Belete

Responsable pays : Laurent Msellati

Directeur régional : Ede Jorge Ijjasz-Vasquez

Responsable sectoriel : Sylvie Debomy

Chef(s) d'équipe de projet : Farouk Mollah Banna, Abel Bove, Alexandra Le Courtois,
Manuel Luengo

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ADER	Agence de développement de l'électricité rurale
AFD	Agence française de développement
APAUS	Agence pour la promotion de l'accès universel aux services
ARE	Autorité de régulation multisectorielle
CERC	Composante d'intervention d'urgence contingente
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CL	Collectivité locale
CNCMP	Commission nationale de contrôle des marchés publics
CPP	Cadre de partenariat pays
CPP	Comité de pilotage de projet
DCC	Déficit du compte courant
DECLIC	Programme d'appui de l'AFD au Développement économique local et aux Initiatives communales en Mauritanie
DEME	Direction de l'électricité et de la maîtrise de l'énergie
DEP	Département de l'exécution des projets
DGCT	Direction générale des collectivités territoriales
DSPE	Délégation du service public d'électricité
ENABEL	Agence belge de développement
FAUS	Fonds d'accès universel aux services
FRD	Fonds régional de développement
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IFMIS	Système intégré d'information de gestion financière
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement durable
MFD	Maximiser le financement du développement
MPEM	Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines
MRO	Ancienne Ouguiya mauritanienne
MRU	Nouvelle Ouguiya mauritanienne
NES	Normes environnementales et sociales
ODP	Objectif de développement du projet
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
PDC	Plan de développement communautaire
PDCL	Projet de développement des collectivités locales
PDU	Projet de développement urbain
PEES	Plan d'engagement environnemental et social
PGT	Procédures de gestion du travail
UCP	Unité de coordination du projet
PNIDDLE	Programme national intégré pour la décentralisation, le développement local et l'emploi des jeunes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé

PPSD	Stratégie de passation de marchés au service du développement
RIMDIR	Programme de Renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de Prospérité partagée
SNDL	Stratégie nationale de décentralisation et de développement local
SOMELEC	Service public d'électricité mauritanien
SRG	Service de règlement des griefs
TREI	Taux de rentabilité économique interne
TRFI	Taux de rentabilité financière interne
UE	Union européenne
VSBG	Violences sexuelles et basées sur le genre



TABLES DES MATIERES

FICHE TECHNIQUE.....	6
I. CONTEXTE STRATÉGIQUE.....	12
A. Contexte du pays.....	12
B. Contexte sectoriel et institutionnel.....	14
C. Pertinence par rapport aux objectifs de haut niveau.....	19
II. DESCRIPTION DU PROJET.....	21
A. Objectif de développement du projet.....	21
B. Composantes du projet.....	21
C. Bénéficiaires du projet.....	28
D. Chaîne de résultats.....	30
E. Justification de la participation de la Banque et rôle des partenaires.....	30
F. Enseignements tirés et intégrés dans la conception du projet.....	31
III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	32
A. Modalités institutionnelles et de mise en œuvre.....	32
B. Modalités de suivi et d'évaluation des résultats.....	33
C. Viabilité.....	34
IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET.....	35
A. Analyse technique, économique et financière (le cas échéant).....	35
B. Fiduciaire.....	38
B. Fiduciaire.....	Error! Bookmark not defined.
C. Politiques opérationnelles légales.....	40
D. Analyse environnementale et sociale.....	41
V. SERVICES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS.....	44
VI. RISQUES CLÉS.....	45
VII. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI.....	47



FICHE TECHNIQUE

INFORMATIONS DE BASE

Pays	Nom du projet	
Mauritanie	Projet d'appui à la décentralisation et à des villes intermédiaires productives	
ID du projet	Instrument de financement	Classification des risques environnementaux et sociaux
P169332	Financement d'un projet d'investissement	Substantiels

Modalités de financement et d'exécution

<input type="checkbox"/> Approche-programme à phases multiples (MPA)	<input checked="" type="checkbox"/> Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC)
<input type="checkbox"/> Série de projets (SdP)	<input type="checkbox"/> État(s) fragile(s)
<input type="checkbox"/> Indicateurs liés au décaissement (ILD)	<input type="checkbox"/> Petit(s) État(s)
<input type="checkbox"/> Intermédiaires financiers (IF)	<input checked="" type="checkbox"/> Zone fragile dans un état non fragile
<input type="checkbox"/> Garantie basée sur le projet	<input type="checkbox"/> Conflit
<input type="checkbox"/> Prélèvement différé	<input type="checkbox"/> Réponse face à une catastrophe naturelle ou anthropique
<input type="checkbox"/> Dispositions alternatives en matière de passation des marchés (APA)	

Date d'approbation prévue	Date de clôture prévue
19 mars 2020	31 mai 2025

Collaboration Banque/SFI

Non

Objectif(s) de développement proposé(s)

Les objectifs de développement de cette opération sont (i) d'améliorer l'accès aux services locaux dans les localités sélectionnées ; et (ii) de renforcer les capacités des collectivités locales en matière de planification et de gestion des services publics.

Composantes

Nom de la composante	Coût (en millions USD)
Améliorer l'accès aux infrastructures et aux services pour le développement économique	54.00



Renforcer la décentralisation et les capacités des collectivités locales	8.00
Gestion de projet	8.00
Composante d'intervention d'urgence contingente	0.00

Organisations

Emprunteur :	République islamique de Mauritanie
Agence d'exécution :	Ministère de l'Économie et de l'Industrie

DONNÉES DE FINANCEMENT DU PROJET (millions USD)**RÉSUMÉ**

Coût total du projet	65.00
Financement total	65.00
dont BIRD/IDA	50.00
Déficit de financement	0,00

DÉTAILS**Financement du Groupe de la Banque mondiale**

International Development Association (IDA)	50.00
IDA Grant	50.00
Financement à l'exception de ceux du Groupe de la Banque mondiale	
Financement de contrepartie	15,00
Emprunteur/réceptiendaire	15,00

Ressources IDA (millions USD)

	Montant du crédit	Montant du don	Montant de la garantie	Montant total
Mauritanie	0,00	66.00	0,00	66.00
ABP nationale	0,00	46,00	0,00	46,00
Réfugiés	0,00	20,00	0,00	20,00
Total	0,00	66,00	0,00	66,00

**Décaissements escomptés (millions USD)**

Exercice BM	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuel	0.27	2.69	3.55	5.72	9.59	14.28	13.90
Cumulatif	0.27	2.96	6.52	12.23	21.82	36.10	50.00

DONNÉES INSTITUTIONNELLES**Domaine de pratique (principal)**

Développement urbain et rural et résilience

Domaines de pratique participants

Énergie et industries extractives, Gouvernance

Changement climatique et dépistage de catastrophe

Cette opération a été vérifiée pour les risques liés au changement climatique et les risques de catastrophes naturelles à court et à long terme

OUTIL DE NOTATION SYSTÉMATIQUE DE RISQUE DES OPÉRATIONS (SORT)

Catégorie de risque	Notation
1. Politique et gouvernance	● Substantiel
2. Macroéconomie	● Substantiel
3. Stratégies et politiques sectorielles	● Substantiel
4. Conception technique du projet ou du programme	● Modéré
5. Capacité institutionnelle d'exécution et viabilité	● Substantiel
6. Fiduciaire	● Substantiel
7. Environnemental et social	● Substantiel
8. Parties prenantes	● Substantiel
9. Autres	● Substantiel
10. Global	● Substantiel



CONFORMITÉ

Politique

Le projet s'écarte-t-il du CPP par sa teneur ou d'autres aspects importants ?

Oui Non

Le projet requiert-il des dérogations aux politiques de la Banque ?

Oui Non

Pertinence des normes environnementales et sociales en fonction du contexte au moment de l'évaluation

Normes E&S	Pertinence
Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Pertinent
Engagement des parties prenantes et divulgation des informations	Pertinent
Emploi et conditions de travail	Pertinent
Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Pertinent
Santé et sécurité des populations	Pertinent
Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée	Pertinent
Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Non pertinent actuellement
Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Non pertinent actuellement
Patrimoine culturel	Pertinent
Intermédiaires financiers (IF)	Non pertinent actuellement



NOTE : Pour plus d'informations concernant l'évaluation préalable des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet par la Banque mondiale, veuillez consulter le Résumé de l'évaluation environnementale et sociale (ESRS) dans l'évaluation du projet.

Conditions datées

Sections and Description

Un comité de pilotage, dont la composition et le mandat sont acceptés par la Banque, est établi dans les 3 mois après la mise en vigueur du projet.

Sections and Description

Le spécialiste social, le spécialiste environnemental, le Coordonateur Technique, le chef d'antenne de l'UCP, et le spécialiste Décentralisation établi au MIDEDEC sont recrutés et le Coordonateur SOMELEC et le Spécialiste Passation des marchés sont désignés dans les 4 mois après la mise en vigueur du projet, avec des TDR et qualifications acceptés par la Banque.

Sections and Description

Un aditeur externe est recruté dans les 4 mois après la mise en vigueur du projet avec des TDR et qualifications acceptés par la Banque.

Conditions

Type	Description
Mise en vigueur	Le Gouvernement a un cadre de protection des réfugiés approprié.
Mise en vigueur	Un Accord de Mise en Œuvre a été autorisé ou ratifié et exécuté par le Gouvernement et SOMELEC.
Mise en vigueur	Le Coordonateur , le FM et le Spécialiste le Spécialiste Passation des Marchés ont été recrutés avec TDR et qualification acceptés par la Banque.
Mise en vigueur	Un MOP acceptée par la Banque est adopté.
Décaissement	Des Conventions Municipales ont été autorisées ou ratifiées et exécutées par les Municipalités et un Manuel des Communes.
Décaissement	Un manuel du CERC a été préparé et approuvé par la Banque.



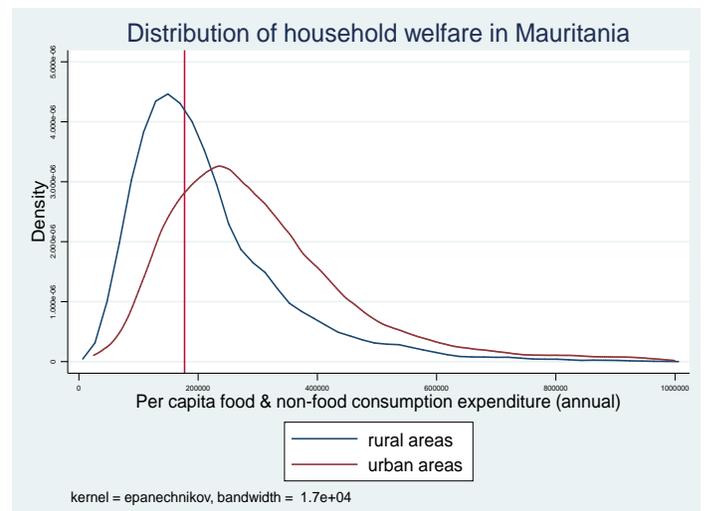
I. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte du pays

1. **Malgré une décennie de croissance, la diversification des secteurs créateurs d'emplois reste un des grands défis auxquels fait face la Mauritanie.** La stabilité s'est accompagnée d'une croissance économique accélérée aboutissant à une croissance du PIB de 3,6 % en 2018. La croissance économique a été principalement stimulée par l'industrie extractive et minière, l'industrie de la pêche et le secteur de la construction. Les facteurs sous-jacents de la croissance sont la hausse du prix du fer, de l'or et du cuivre sur les marchés internationaux, ainsi que d'importants investissements gouvernementaux dans les infrastructures publiques.

2. **Bien que la Mauritanie ait fait des progrès dans la réduction des inégalités spatiales dans le passé et que le taux de pauvreté a diminué considérablement, les villes ont tendance à avoir de meilleurs résultats en matière de réduction de la pauvreté et la pauvreté continue d'être un problème dans les zones rurales.** Entre 2008 et 2014, la pauvreté est passé de 44,5 % à 33 %, grâce à une croissance soutenue du revenu moyen des ménages ruraux avec la plupart des pauvres en Mauritanie résidant dans des zones rurales. Au contraire, les zones urbaines ont enregistrées de moindres gains en matière de réduction de la pauvreté et Nouakchott a vu la pauvreté augmentée car les pauvres migrants n'ont pu être absorbés par les secteurs à haute productivité. Ce récent recul résulte principalement des variations temporaires des prix relatifs des produits de base. Cela a contribué à la convergence des taux de pauvreté entre l'urbain et le rural. Cependant, les différences de niveau de vie entre le rural et l'urbain restent importantes, avec une meilleure performance des villes. Le taux de pauvreté demeure les plus importants dans le sud où la population dépend fortement de l'agriculture. Les femmes ont tendance à être plus exposées à la pauvreté et ont une moindre résilience aux chocs. Les hommes trois, voire quatre emplois, bien que les femmes représentent 55 % de la population de travailler. L'écart entre hommes et femmes augmente avec le niveau d'éducation : la probabilité de terminer l'enseignement secondaire est 50 % plus élevée pour les garçons que pour les filles. L'insécurité dans l'accès à la terre est beaucoup plus élevée pour les femmes, dont à peine 10 % sont détentrices d'un titre foncier.¹

Image 1: Différence de niveau de vie entre l'Urbain et le Rural (Mauritanie Mémorandum Economique du PAYS, 2019)



3. **Les régions méridionales du « triangle de l'espoir »² et les régions orientales le long de la frontière malienne³ présentent un potentiel pour la diversification économique et la réduction de la pauvreté.** Les trois quarts des pauvres vivent dans les zones rurales, principalement dans le Sud (voir Carte 1). Plus de la moitié des pauvres (54 %) résidaient dans quatre wilayas du sud : Brakna, Gorgol, Hodh Ech Charghi et Assaba⁴. On trouve

¹ Banque mondiale, Cadre de partenariat pays de la Mauritanie

² Le triangle de l'espoir comprend les wilayas de Guidimanga, Assaba et Gorgol

³ Hodh el Chargui et Hodh el Gharbi où l'accès à l'éducation est plus faible que dans les autres régions du pays ; le taux de chômage est le plus élevé du pays ; l'insécurité alimentaire atteint des niveaux record.

⁴ SCD, p. 93



les taux de pauvreté les plus élevés chez les ménages ruraux qui pratiquent l'élevage et l'agriculture. L'inégalité en matière d'accès à des services sociaux de qualité et le caractère inéquitable des marchés du travail empêche les populations pauvres de constituer une main-d'œuvre en bonne santé, formée et productive. Malgré la croissance des secteurs des industries extractives, de l'agroalimentaire et de l'administration publique, le taux de chômage reste élevé : 30 à 31 % de la population active, avec des taux de chômage encore plus élevés chez les femmes et les jeunes.⁵ Les problèmes liés au chômage sont plus importants dans les zones urbaines (17,2%) que dans les zones rurales (6,9 %). En outre, 27,4 % des jeunes dans les zones urbaines sont plus susceptibles de faire face à des obstacles pour trouver un emploi, contre 11,3 % dans les zones rurales. Enfin, l'accès aux opportunités d'emploi dans les zones urbaines est inégal selon le sexe, 24,8 % des femmes ayant des difficultés à trouver un emploi valable, contre 13,7 % des hommes.

4. **La présence de réfugiés, principalement concentrés le long de la frontière sud-est avec le Mali, ajoute une dimension supplémentaire aux défis de développement auxquels fait face la Mauritanie.** La plupart des réfugiés dans le Hodh el Chargui sont arrivés en 2012 et en 2013. Au milieu de 2019, la Mauritanie avait accueilli environ 56 000 réfugiés maliens dans le camp de Mbera et dans ses alentours ; près de 3000 réfugiés urbains et demandeurs d'asile⁶ vivent à Nouakchott et à Nouhadibou (UNHCR⁷). De plus, 1000 Peuls d'origine malienne et provenant du Mali central semblent s'être installés dans le Hodh el Chargui le long de la frontière malienne depuis 2017, mais hésitent à se faire enregistrer comme réfugiés, et donc ne seraient pas pris en compte⁸. En fait, dans le Hodh el Chargui, la population des réfugiés du camp de Mbera et de ses alentours a presque doublé la population de Bassikounou Moughataa⁹, exerçant une pression supplémentaire sur des ressources déjà rares, en particulier sur les ressources de base que sont l'eau, le bois de chauffage, et les pâturages pour le bétail, avec pour résultat des dégâts environnementaux et des services de base à la limite de leurs capacités. Les agences humanitaires, avec à leur tête l'UNHCR et le Programme alimentaire mondial (PAM), ont fourni l'essentiel de l'aide aux réfugiés, et dans une certaine mesure, aux communautés d'accueil en Mauritanie, notamment en fournissant des services de base (éducation et santé), amélioration des infrastructures hydrauliques, ainsi que des programmes de nutrition. À ce jour, cette assistance a permis d'atténuer l'impact du choc démographique sur la prestation de services. Cependant, avec le déclin de l'appui humanitaire, l'accès aux services va devenir problématique.

5. Conscient de la prolongation probable des déplacements forcés dans le pays, l'UNHCR a mis au point une stratégie 2018 – 2022 en vue de renforcer les moyens de subsistance des communautés d'accueil et des réfugiés dans le Bassikounou Moughataa. Cette stratégie encourage l'inclusion des réfugiés par le biais du développement économique local. Elles visent à améliorer la résilience de la population, à renforcer la cohésion sociale, et à enrayer la montée de l'extrémisme. En cohérence avec la Stratégie de croissance accélérée et de partage de la prospérité (SCAPP) du gouvernement, la stratégie de l'UNHCR se décline sur six axes, à savoir : (i) le développement économique local, (ii) l'accès durable aux services de base, (iii) l'environnement, l'énergie propre et les emplois verts, (iv) la protection, (v) la prévention des catastrophes naturelles et des risques de conflits, et (vi) la gouvernance locale. L'accent a été mis sur l'amélioration de l'accès au marché dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, lesquels comptent pour 80 % des emplois dans la Moughataa, et dans la diversification économique. Cette stratégie s'aligne également sur les secteurs prioritaires de l'Alliance du Sahel.

⁵ Banque mondiale, Cadre de partenariat pays de la Mauritanie

⁶ Selon la terminologie utilisée par le UNHCR, les réfugiés urbains et les demandeurs d'asile sont ceux installés à Nouakchott et à Nouhadibou.

⁷ UNHCR, septembre 2019

⁸ Évaluation des risques et de la résilience au Sahel

⁹ La population de Bassikounou Moughataa était estimée à 88 000 en 2013. Les divisions administratives comprennent la wilaya (région), la moughataa (département) et commune (municipalité).



6. En appui à une réponse cohérente et durable à l'afflux de réfugiés maliens, le gouvernement de la Mauritanie a marqué son engagement à assurer la production des réfugiés tout en encourageant les progrès dans leur autonomisation et la résilience des communautés d'accueil. Le conseil d'administration de la banque mondiale a approuvé d'admissibilité de la Mauritanie au guichet « Réfugiés et communautés d'accueil » (RSW) d'IDA 18 en novembre 2018 (voir Annexe 4 pour plus de détails). En décembre 2019, le nouveau gouvernement a réaffirmé son engagement au pacte mondial pour les réfugiés et s'est engagé à adopter une loi en faveur des demandeurs d'asile, de façon à permettre aux réfugiés de s'enregistrer dans les systèmes nationaux en commençant par le registre national, à aligner l'accès aux services de santé pour les réfugiés à celui des citoyens mauritaniens, et à offrir aux réfugiés des conditions d'accès au marché du travail similaires à celles des citoyens mauritaniens.

7. **Le gouvernement a fait de la diversification économique et du développement régional des priorités de façon à encourager la création d'emplois, à réduire la pauvreté et à améliorer l'environnement pour les réfugiés et les communautés d'accueil.** En réponse aux défis de la pauvreté principalement concentrée dans les régions du sud du pays et en appui au développement économique, aujourd'hui surtout concentré à Nouakchott, à Nouhadibou et dans les alentours de quelques sites miniers, le gouvernement fait la promotion d'un programme de développement régional. Ce dernier combine un renforcement de la présence de l'État dans la prestation de services par le biais de la décentralisation, avec un transfert accru de responsabilités aux régions et l'investissement dans des secteurs à haut potentiel pour la création d'emplois, y compris l'agriculture¹⁰. C'est ainsi que l'aménagement de corridors intégré au développement régional dans le sud du pays est essentiel pour la diversification économique et la réduction de la pauvreté en général, et pour les réfugiés et les communautés d'accueil en particulier.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

Accès aux services et urbanisation dans le sud de la Mauritanie

8. **L'accès aux services de base varie selon les endroits ; il est beaucoup plus faible le long de la frontière sud où la population est concentrée** (Carte 2). En moyenne, l'accès à l'enseignement primaire (63,5 %) et à l'eau potable (62,1 %) est relativement élevé, de même que l'accès à la téléphonie (66,4 %). Cependant, les liaisons de transport sont médiocres : en moyenne, à peine 42,6 % ont accès aux transports en public, un pourcentage qui se réduit à peu près à zéro en dehors de Nouakchott et de Nouhadibou, affectant ainsi le développement économique d'une région à haut potentiel de croissance. Le faible niveau des services de base est encore plus prévalant dans les deux Hodh qui accueillent les populations de réfugiés.¹¹

9. **De plus, les chocs liés au changement climatique affectent particulièrement les régions du Sud et de l'Est, en particulier les zones urbaines.** La Mauritanie est exposée à des sécheresses récurrentes, à des inondations et à l'érosion côtière, qui sont exacerbées par la variabilité du climat. Les moyens d'existence et la sécurité alimentaire de la plupart des pauvres vivant dans des zones éloignées dans les régions sud sont

¹⁰ Gouvernement de Mauritanie (2019), discours de politique générale.

¹¹ L'admissibilité de la Mauritanie (Évaluation de l'admissibilité de la Mauritanie au guichet régional de l'IDA 18 pour les réfugiés et les communautés d'accueil) est liée à la possibilité de faire du Hodh Ech Chargui et du Hodh El Gharbi une zone d'accueil cohérente pour les réfugiés dont la plupart avaient emporté avec eux leurs troupeaux lorsqu'ils avaient fui vers la Mauritanie. Les pistes de transhumance traversent en effet les deux zones administratives, et des communautés similaires habitent de part et d'autre de la frontière malienne. Bien que la plupart des réfugiés se sont établis dans le camp de Mbera et dans ses alentours, le pastoralisme (soit en tant qu'employé d'un éleveur ou en tant que propriétaire de troupeaux) reste la principale activité professionnelle des réfugiés. De plus, si Bassikounou offre quelques services sociaux et économiques importants, certains services tels que des services hospitaliers et certaines fonctions administratives ne sont disponibles qu'à Nema.



particulièrement affectés. La hausse des températures, la désertification, la sécheresse, les inondations, l'érosion des sols ainsi qu'une diminution de la superficie de terres arables disponibles favorisent les migrations vers les zones urbaines les plus proches ou à Nouakchott et à Nouhadibou qui ont enregistré une croissance soutenue. Mais les villes sont particulièrement vulnérables aux crues soudaines, qui se sont répétées dans les villes intermédiaires du sud, comme ce fut le cas récemment à Selibaly en août 2019, avec pour conséquence d'importantes pertes économiques dans le secteur du logement et dans les activités productives.

10. **Dans le passé, les investissements publics ont été disproportionnellement négligés dans les régions sud du pays.** Les ressources financières allouées par les partenaires internationaux au cours de la période 2010 – 2018 témoignent d'une préférence pour les grandes villes le long de la côte occidentale. Sur un portefeuille de 2,2 milliards USD supposés avoir une répartition géographique, à peine 28 % ont été investis dans le sud qui pourtant compte pour 63 % de la population totale. Les opérations passées de la Banque mondiale et d'autres partenaires avaient l'intention de mieux équilibrer ses investissements. Environ 35 millions USD de l'allocation IDFA (sur un montant de 70 millions USD) du Projet de développement urbain (PDU)¹² ont été investis dans 12 villes régionales. Le Projet de développement des collectivités locales (PDCL) a ensuite financé des infrastructures pour un montant de 40 millions USD dans 100 communes et départements ruraux. L'Agence française de développement (AFD) a également mis en œuvre VAINCRE dans toutes les communes des trois Wilayas les plus pauvres, toutes situées dans le sud de la Mauritanie. Ces investissements ont cependant été insuffisants pour combler le fossé infrastructurel et pour porter le niveau d'accès aux services à celui de Nouakchott et de Nouhadibou.

11. Comblé le fossé infrastructurel dans les villes intermédiaires du sud leur permettrait de jouer un rôle significatif dans la création d'emplois et dans le développement économique le long du corridor sud. Le taux d'urbanisation dans les régions sud est faible, est compris entre 23 et 29 % tout au plus. Avec le temps, la population de plusieurs villes est passée de 10 000 à 60 000 habitants. Parmi ces villes, les plus importantes sont Kiffa, Rosso, Kaedi, et Bassikounou. Mais en dépit de leur rôle central qui est de faciliter l'accès au marché pour des régions principalement agricoles et offrir un meilleur accès aux services que celui qui prévaut dans les localités rurales, la croissance de ces villes est restée relativement modeste. En fait, la mobilité économique s'est essentiellement manifestée à Nouakchott ou à Nouhadibou, sous la pression de jeunes migrants, des hommes pour la plupart¹³. De plus, bien que les régions du sud offrent des ressources et des opportunités géographiques pour le développement économique du pays, l'impact sur l'économie locale, en termes de développement du secteur privé, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, est resté limité. La création d'opportunités économiques dans ces villes a également été limitée, qu'il s'agisse de croissance du secteur privé, à l'exception d'activités informelles petites ou micros, ou de quelques entreprises modernes de taille moyenne, en particulier à Rosso. Des investissements supplémentaires destinés à améliorer la connectivité nationale et régionale ainsi que l'accès à l'électricité et à l'eau pourraient enclencher une nouvelle dynamique pour le développement du secteur privé et transformer des villes intermédiaires existantes en ville secondaire dynamique susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et les conditions de vie, et de contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté.

L'accès à l'électricité, facteur essentiel de la croissance locale

Comblé le fossé en matière d'accès à l'électricité aura un effet catalytique sur la prestation de services et le développement du secteur privé

¹² Le Projet de développement urbain a été exécuté entre 2001 et 2012 pour appuyer le gouvernement central et les collectivités locales de Mauritanie dans les domaines suivants : (i) amélioration des conditions de vie et des opportunités d'emploi dans les principales villes de Mauritanie, en particulier dans les bidonvilles ; et (ii) renforcement du cadre institutionnel et des capacités en matière de gestion urbaine et foncière.

¹³ Banque mondiale, Mémoire économique de la Mauritanie, Vers une croissance urbaine plus diversifiée et mieux structurée, 2019



12. Le taux d'accès à l'électricité en Mauritanie, 38,8 %, est faible et comparable à la moyenne en Afrique subsaharienne. De plus, il existe des disparités significatives entre zones urbaines et zones rurales. Alors que 76,9 % des ménages urbains ont accès à l'électricité, à peine 6 % des ménages ruraux bénéficiaient de l'électricité en 2015. En termes de couverture, sur 828 localités avec plus de 500 habitants, à peine 15 d'entre elles avaient accès à l'électricité¹⁴. La Stratégie de croissance accélérée et de partage de la prospérité (SCAPP) du gouvernement portait également sur l'électrification et établissait une cible ambitieuse de 95 % d'accès au niveau national, avec accès universel dans les zones urbaines et 80 % d'accès dans les zones rurales pour 2030.

13. Malgré l'engagement du gouvernement à l'électrification rurale depuis 15 ans, l'implantation de cette dernière reste faible. Les initiatives dans ce domaine comprennent électrification par l'intermédiaire de plateformes solaires multifonctionnelles sous financement du Programme de développement des Nations unies (PNUD) et par l'État, sous la forme de mini réseaux alimentés au diesel et gérés par des opérateurs privés. Il existe aujourd'hui 22 mini réseaux alimentés au diesel et gérés par ces opérateurs privés dans le cadre de contrat d'affermage conclu pour cinq ans renouvelables. Le cadre réglementaire actuel définit le périmètre des concessions, habituellement limité à des villages. Les principaux obstacles à l'accès à l'électricité en Mauritanie rurale comprennent : (i) l'étendue géographique du pays et la faible densité de population qui limitent les possibilités d'extension du réseau à cause des coûts élevés de la fourniture d'électricité aux ménages ruraux et périurbains ; (ii) la capacité limitée des ménages à payer pour des services d'électricité combinée à la faible consommation d'énergie rend les investissements dans l'électrification rurale peu attirants ; (iii) la faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire et le manque de planification systématique des options d'électrification renforcent les risques perçus et limitent l'efficacité des investissements publics.

14. Le gouvernement a lancé une réforme du secteur énergétique pour améliorer l'efficacité du secteur. La révision du code de l'électricité¹⁵ est en cours, avec pour objectif de clarifier le rôle des différentes institutions et de renforcer l'efficacité du secteur. Le Code de l'électricité permet la génération d'énergie par des tiers et la participation du secteur privé dans la distribution, en particulier dans les zones hors réseau. À l'heure actuelle, le cadre institutionnel du secteur de l'électricité comprend : (i) le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines appuyé par la Direction de l'électricité et de la maîtrise de l'énergie (DEME) pour l'organisation et le suivi du secteur de l'électricité ; SOMELEC, un service public intégré verticalement, avec pour responsabilité la génération, la transmission et la distribution d'électricité ; (iii) l'Autorité de régulation multisectorielle (ARE), une agence de régulation indépendante active dans des secteurs clés, y compris le secteur de l'électricité ; et (iv) des opérateurs privés ou délégués pour le service public d'électricité (DSPE). Le gouvernement a décidé de réorganiser les modalités institutionnelles de l'électrification rurale en abolissant l'Agence pour le développement de l'électrification rurale (ADER) et l'Agence pour la promotion de l'accès universel aux services (APAUS) en juillet 2018. La Cellule de partenariat public-privé (CAPPP) nouvellement créée reprendra certaines des responsabilités d'ARE dans la passation des contrats.

15. Pour combler le fossé en matière d'accès à l'électricité, le gouvernement accorde un appui financier à des prestataires de services privés en absorbant une partie des coûts par l'intermédiaire du Fonds pour l'accès universel aux services (FAUS). Ce dernier, administré auparavant par APAUS, est aujourd'hui géré par le ministère de l'Économie et de l'Industrialisation. Le FAUS est financé au moyen de taxes prélevées auprès des opérateurs télécom, eau et énergie, TIC, des contributions du budget de l'État, des partenaires au développement, et du Fonds de lutte contre la pauvreté, ainsi que des revenus et des excédents provenant de ses opérations et de ses investissements. Ce fonds est utilisé pour subventionner les fossés tarifaires des mini réseaux gérés par des

¹⁴ Note sectorielle, novembre 2018 –MPEM

¹⁵ Code de l'électricité (Loi 2001 – 19).



opérateurs privés, ainsi que pour le remplacement et la rénovation des systèmes d'électrification.

Nouvelle dynamique pour la décentralisation

16. **Pour améliorer la prestation de services et favoriser la croissance au niveau local, le gouvernement s'est engagé à accélérer le processus de décentralisation.** La décentralisation a été lente et limitée jusqu'à la fin des années 2000 avec la création du Fonds régional de développement (FRD) en 2001 et du PNIDDLE, financé par l'IDA, en 2014-2019¹⁶. La stratégie nationale de développement sur la période 2016-2030, dite Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), souligne le rôle des collectivités locales (CL) dans le développement local.¹⁷ La création de régions et les élections régionales en 2018, associées au décret de 2019 clarifiant les responsabilités régionales, ont donné un nouveau souffle à la décentralisation. Le nouveau gouvernement a souligné dans son programme politique son engagement en faveur de la décentralisation et de la déconcentration pour un développement piloté par les CL.¹⁸

17. **Une concertation accrue entre les acteurs publics et économiques au niveau régional et au niveau local pourrait optimiser l'investissement public en faveur de la croissance économique locale.** Jusqu'ici, les municipalités se sont principalement intéressées aux services sociaux dans les communes urbaines et rurales, aux déchets solides dans les villes principales, et dans une certaine mesure, aux infrastructures agricoles dans les zones rurales. Bien que l'emploi des jeunes et été récemment une préoccupation majeure, il n'y a pas eu jusqu'ici de réponses concrètes à l'exception d'infrastructures communautaires et sportives. En fait, une étude en cours sur l'urbanisation dans le sud de la Mauritanie montre que les institutions publiques locales disposent d'un cadre limité pour des mécanismes de collaboration et de concertation avec les acteurs économiques locaux, en particulier dans les villes. Ce manque de collaboration est de plus aggravé par le faible niveau d'organisation des acteurs économiques au niveau local, en particulier des acteurs économiques informels de type urbain. L'amélioration de la concertation entre les acteurs économiques et les collectivités locales permettraient d'informer la planification des investissements au niveau local en vue du développement local, et d'orienter la prestation de services en vue de faciliter la croissance du secteur privé local.

18. **Une amélioration de la gouvernance au niveau local peut également renforcer la cohésion sociale des réfugiés et des communautés d'accueil dans le Hodh el Chargui et leur développement économique.** En fait, la décentralisation des services et la gouvernance au niveau local deux des six secteurs prioritaires de l'Alliance pour le Sahel en vue de renforcer la stabilité et le développement global de la région sahélienne. Dans le Hodh el Chargui, il est nécessaire d'améliorer les mécanismes d'engagement des autorités et des citoyens de façon à maintenir la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Par exemple, des comités de villages avaient été établis par les autorités locales en vue de faciliter le dialogue lorsqu'un marché fut créé dans le camp, avec pour résultat de supprimer certaines des activités de la communauté d'accueil. Au vu des grandes distances qui caractérisent la wilaya (1200 kilomètres entre Nema, la capitale régionale, et Nouakchott, et 250 kilomètres entre Bassikounou (la wilaya la plus éloignée) et Nema, il est essentiel de créer des administrations locales solides

¹⁶ Le premier pas significatif vers une décentralisation a été le lancement du Projet d'Appui au Programme national intégré pour la décentralisation, le développement local et l'emploi (PNIDDLE) en 2014 avec un financement de 25 millions USD de l'IDA et 50 millions USD du gouvernement mauritanien, pour soutenir le développement de 100 municipalités mauritaniennes par le financement des infrastructures municipales et du renforcement des capacités. Il s'agissait du premier effort visant à rendre opérationnel le cadre de décentralisation en faisant en sorte que les communes gèrent entièrement le budget qui leur est alloué, de la planification à l'exécution, et il a introduit une approche innovante basée sur les performances.

¹⁷ En Mauritanie, les collectivités locales comprennent les communes, administrées par une municipalité, et les régions, administrées par un Conseil régional. La commune diffère de la ville ; cette dernière ne vise qu'un centre urbain, tandis que la commune inclut habituellement des zones rurales dans son périmètre géographique.

¹⁸Dans le *Discours de politique générale du Gouvernement* (sept. 2019)



et efficaces, capables de coordonner la mise en œuvre du programme du gouvernement et de créer un cadre pour l'engagement citoyen et la redevabilité.

19. **La création de régions est à la fois une opportunité et un défi pour un développement mené à l'échelon local.** Jusqu'à présent, le transfert des compétences aux communes par les ministères sectoriels et leurs ressources humaines et financières associées est resté limité. La création des régions a introduit un nouveau niveau de coordination et de collaboration pour le développement local, entre les services déconcentrés au niveau à la fois des régions et des districts, les conseils municipaux et les conseils régionaux. Cependant, certaines des responsabilités transférées font doublon. Des textes d'application seront donc nécessaires pour clarifier le transfert des responsabilités des ministères sectoriels aux CL et la coordination entre les ministères sectoriels, les conseils régionaux et les conseils municipaux en matière de planification du développement et de prestation de services.

20. **Le renforcement des capacités en matière de ressources humaines est un défi majeur pour le développement mené à l'échelon local.** Bien que l'appui au renforcement des capacités au cours des dernières années ait permis d'améliorer quelque peu la gouvernance locale, les capacités du personnel sont limitées et les administrations locales rencontrent des difficultés à recruter et à conserver leur personnel. Le ministère de l'Intérieur a mis au point des programmes de formation pour les communes au cours des dernières années, ce qui a permis d'améliorer la conformité des communes dans une certaine mesure¹⁹. Cependant, aucune des régions ne peut confirmer disposer même de deux employés pour 1000 habitants, et 49 municipalités sur 218 déclarent ne pas avoir d'employé permanent. En outre, les administrations locales n'ont pas de stratégie de gestion du personnel, les compétences sont rarement adaptées aux besoins fonctionnels, et il n'existe pas encore de cadre juridique pour la fonction publique régionale. Bien que le gouvernement ait élaboré une stratégie pour 2019-2023 visant à renforcer les capacités au niveau local, la capacité du ministère de l'Intérieur à dispenser les formations requises est également limitée.

21. **La préparation à une décentralisation budgétaire pourrait redynamiser la croissance locale grâce à un renforcement des investissements et de la prestation de services par les CL.** Le total des transferts aux municipalités ne représentait qu'environ 0,67 % du budget national en 2018 (le plus bas niveau depuis 2013). Les capacités de mobilisation des recettes au niveau local sont limitées et varient selon les communes, allant de zéro à 26 000 USD par habitant, avec des moyennes par catégorie de municipalités variant de 3,0 USD à 260 USD par habitant.²⁰ Les disparités en matière de recouvrement des impôts au niveau local entre villes intermédiaires comparables signalent que des améliorations sont possibles en matière de mobilisation des recettes fiscales au niveau local (voir Annexe 5). Les conseils locaux s'appuient principalement sur des partenaires internationaux²¹ et sur le Fonds régional de développement (FRD), mais ce dernier se limite aux dépenses courantes et d'entretien et est insuffisant pour stimuler les investissements. En principe, le FRD vise à faire financer à la fois les dépenses courantes et d'investissement des communes par l'administration centrale. Cependant, l'allocation budgétaire est décidée chaque année par le biais de la Loi de finances nationale et n'est donc pas suffisamment prévisible pour les communes, tant en termes de calendrier de préparation budgétaire que de montant. Il n'y a

¹⁹ Par exemple, le taux des municipalités qui ont respecté l'obligation de voter et d'approuver le budget initial avant le 31 décembre est passé de 54 % à 90 % entre 2015 et 2018. Source : Rapport du Gouvernement mauritanien (2019) sur les performances des CL.

²⁰ Par exemple, le projet PNIDDLE (2013-2019), financé par l'IDA, a financé des investissements dans 100 communes. En 2015, le FRD a apporté 52 % de l'effort d'investissement municipal, les 48 % restants étant subventionnés par le PNIDDLE. Le PNIDDLE était un programme national d'appui à l'effort de décentralisation, qui a pris fin en 2019, conformément à sa date de clôture prévue.

²¹ Par exemple, le projet PNIDDLE (2013-2019), financé par l'IDA, a financé des investissements dans 100 communes. En 2015, le FRD a apporté 52 % de l'effort d'investissement municipal, les 48 % restants étant subventionnés par le PNIDDLE. Le PNIDDLE était un programme national d'appui à l'effort de décentralisation, qui a pris fin en 2019, conformément à sa date de clôture prévue.



pas de financement de péréquation et l'investissement par habitant varie considérablement.

22. Une amélioration de l'efficacité en matière de gestion financière au niveau municipal pourrait contribuer à améliorer la prestation de services au niveau local et la croissance locale. Le ministère des Finances a mis au point et testé en interne un logiciel de comptabilité et de budgétisation, relié au Trésor²², qui pourrait être converti en un Système intégré d'information sur la gestion financière (SIGF) pour les collectivités locales. Son déploiement est prévu en 2020. Malgré des contraintes persistantes de capacité et de financement, une activité d'assistance technique fournie à la municipalité de Tintane dans le cadre du PDCL et un projet pilote financé par la GIZ ont montré que les municipalités pouvaient accroître leurs sources propres de revenus. Porter cette initiative à plus grande échelle pourrait accroître les capacités des collectivités locales en matière de gestion financière, ainsi que leur redevabilité et leurs moyens de contrôle, et jeter ainsi les fondations de transferts accrus aux collectivités locales.

23. **Le présent projet a pour ambition de contribuer à encourager la croissance locale le long du corridor sud en comblant le fossé infrastructurel dans les villes intermédiaires, en tirant parti du potentiel économique que présentent les migrations de réfugiés**, et en appuyant la décentralisation. Dans les principales villes du Sud, le projet améliorera les infrastructures et les services qui peuvent servir en priorité des acteurs économiques, y compris l'accès à l'électricité, tout en renforçant les institutions locales en matière de prestation de services et de création de dialogue avec les acteurs économiques. Ces efforts sont conduits en articulation avec les projets de l'AFD dans les domaines de l'électrification et de la décentralisation (RIMDIR and DECLIC 1 & 2)²³. Il va donc venir en complément d'autres projets appuyant le développement rural (projet financé par l'AFD et l'IDA), l'accès à l'eau tant en milieu urbain que rural (IDA), l'installation de la fibre optique (IDA), la santé (IDA) et la décentralisation (GIZ). Des projets d'appui social s'ajoutent également à l'approche spatiale du développement local, avec le renforcement des filets sociaux de sécurité et de la capacité d'insertion professionnelle (IDA).

C. Pertinence par rapport aux objectifs de haut niveau

24. **Le projet contribue directement à la réalisation du double objectif de la Banque de mettre fin à la pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, ainsi qu'à l'objectif de développement durable des villes.** Le projet contribuera à réduire les inégalités d'accès aux infrastructures et services de base entre les régions du sud de la Mauritanie et les deux principales villes, Nouakchott et Nouadhibou, tout en se concentrant sur les possibilités de développement économique et de création d'emplois dans les régions du Sud, où le taux de pauvreté est le plus élevé. Le projet renforcera la gouvernance économique et favorisera une croissance impulsée par le secteur privé. Il cherchera également à améliorer la condition des femmes et des filles dans tous les secteurs de façon à leur permettre de dépasser les obstacles qui contrecarrent leur capacité d'action et leur autonomisation économique dans le pays²⁴. Il adoptera un engagement clair envers une participation significative, authentique et équitable en encourageant des attitudes et des politiques qui favorisent des prises de décision dont les femmes et autres minorités sexuelles ou de genre seront parties prenantes à part entière, au lieu de rester les objets de ces décisions. À cette fin, le projet adoptera une perspective de genre à l'ensemble de ses activités²⁵.

25. **Cette opération s'inscrit dans le cadre du Cadre de Partenariat Pays (CPP) 2018-2023 pour la Mauritanie** approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale en juillet 2018, en particulier le Pilier 1,

²²L'IFMIS s'appelle *Elkhazin-Elbeledi*.

²³ Une note sur la vision conjointe de la Banque et de l'AFD est en cours de préparation pour harmoniser les approches et articuler les activités dans les secteurs de l'électrification et de la décentralisation.

²⁴ CPP, p. 2

²⁵ CPP, p. 23



« accélération de la croissance inclusive et création d'emplois », et le Pilier 2, « amélioration de la prestation de services ». Pour le Pilier 1, le projet soutiendra le processus de décentralisation et contribuera à accélérer la croissance inclusive en aidant à promouvoir le développement de villes productives ainsi que des territoires limitrophes, dans un contexte de décentralisation. Il contribuera à créer un environnement plus favorable au secteur privé. Pour le pilier 2, le projet contribuera à améliorer l'accès aux services de base dans les zones urbaines et l'environnement socio-économique des villes intermédiaires. Le projet proposé est également conforme à la stratégie de la Banque visant à fournir un appui multisectoriel au Gouvernement mauritanien, pour soutenir sa « Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 ». Enfin, il correspond à l'engagement de la Banque envers l'Alliance du Sahel, en vue de fournir des infrastructures et des services multisectoriels au Sud et à l'Est du pays, où le taux de pauvreté et le niveau de vulnérabilité sont les plus élevés du pays. Le projet proposé participe d'une approche géographique coordonnée prenant en compte une série de contraintes majeures au développement social et économique et à la réduction de la pauvreté, conformément à l'approche de l'Alliance du Sahel.²⁶ Bien que l'Alliance du Sahel ait pour objectif d'accroître l'appui financier et technique aux pays du G5-Sahel au cours des cinq prochaines années, la Banque s'est engagée à concentrer ses efforts sur les zones du pays qui sont fragiles et vulnérables aux chocs climatiques et aux risques sécuritaires, et sont particulièrement touchées par la pauvreté. À cette fin, ce projet sera mis en œuvre en coordination avec des projets de la Banque dans les secteurs suivants : (i) emploi des jeunes, (ii) éducation, (iii) agriculture et sécurité alimentaire, (iv) accès à l'électricité, et (v) accès à l'eau et à l'assainissement.

26. Le projet proposé applique l'approche de Maximisation du financement pour le développement (MFD) en mobilisant de multiples partenariats et ressources pour aider à atteindre les objectifs généraux de développement dans les régions du Sud. Le projet proposé favorise les partenariats avec le secteur privé pour la prestation de services et appuie le financement public des infrastructures et des services qui pourraient faciliter l'investissement privé et la création d'emplois. Par exemple, l'électrification des zones rurales basée sur les services, par le biais d'un partenariat public-privé concernant les mini-réseaux hybrides solaires, sera mise en œuvre par la SOMELEC dans le cadre d'un dispositif de PPP avec des opérateurs privés.

27. Le projet soutient le renforcement de la résilience aux changements climatiques. Le renforcement de la résilience face aux risques de catastrophe et face au changement climatique est un élément crucial dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. À cette fin, tous les investissements d'infrastructure envisagés dans le cadre du projet tiendront compte de la vulnérabilité face aux risques de catastrophe et au changement climatique lors de sa conception et de sa construction. Le projet soutiendra également la résilience face au changement climatique en améliorant la planification urbaine et en soutenant les réformes urbaines dans certaines villes intermédiaires. La construction de systèmes d'évacuation des eaux et une meilleure gestion des déchets solides permettront de mieux protéger les populations contre les inondations. Le projet conduira également à une diversification économique dans cette partie du pays, pour renforcer la résilience de ces communautés face aux effets néfastes des risques de catastrophe et du changement climatique.

28. Le projet est conforme à l'objectif général de la Banque de renforcement du capital humain, qui est un élément essentiel du processus de décentralisation et de développement durable de l'économie locale. Le développement socio-économique des communes est un processus global qui se traduit par des effets externes positifs pour les deux sexes. Des activités attentives aux questions de genre seront intégrées à toutes les composantes du projet. La mise en œuvre de ce projet se traduira par des opportunités de formation et de

²⁶L'Alliance Sahel est une organisation bailleur de fonds créée en juillet 2017 par la France, l'Allemagne et l'Union européenne. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et le Luxembourg ont rejoint l'Alliance ultérieurement. L'objectif de l'Alliance Sahel est d'apporter une réponse appropriée, ambitieuse et efficace aux défis auxquels sont confrontés les pays membres du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad).



renforcement des capacités pour les populations des régions du Sud. Des activités spécifiques de formation et de renforcement des capacités adaptées aux besoins des femmes seront conçues et mises en œuvre pour accroître le nombre de femmes bénéficiaires.

29. **Le projet est financé en partie par le guichet des réfugiés de l'IDA et ciblera les réfugiés et les communautés d'accueil.** En 2018, le conseil de la Banque mondiale, de concert avec le HCR, a décidé que la Mauritanie remplissait les critères d'éligibilité à la fois quantitatifs et qualitatifs du sous-guichet IDA18 pour les Réfugiés et la communauté d'accueil (RSW).²⁷ Plus d'un tiers de tous les réfugiés maliens résident actuellement en Mauritanie et le gouvernement mauritanien a fourni un cadre adéquat pour la protection des réfugiés.²⁸ Le projet inclura donc les villes intermédiaires de la région de Hogh Ech Chargi qui accueille une importante population de réfugiés. En outre, à la fois les investissements dans l'électrification et les investissements productifs seront adaptés aux besoins des réfugiés ainsi que des communautés d'accueil dans les zones où les réfugiés sont nombreux (Hodh el Chargui et le Hodh el Garbi).

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

Déclaration d'ODP

30. Les objectifs de développement de cette opération sont (i) d'améliorer l'accès aux services locaux dans les localités sélectionnées et (ii) de renforcer les capacités des collectivités locales en matière de planification et de gestion des services publics.

Indicateurs de niveau des ODP

- Nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur accès aux services essentiels grâce au projet, avec ventilation selon le genre, et selon le statut (réfugiés ou communautés d'accueil dans la zone des réfugiés et populations des autres villes)
- nombre de raccordements à l'électricité en résultats du projet
- Part des acteurs économiques bénéficiaires du projet qui ont bénéficié d'un impact positif grâce aux infrastructures et aux services, ventilée par entreprise dont le chef est une femme et dont le chef est un réfugié
- Amélioration dans l'exécution du budget d'investissement des municipalités

B. Composantes du projet

31. **Ce projet appuiera les efforts déployés par le gouvernement pour stimuler l'économie locale des villes intermédiaires et des zones rurales du sud de la Mauritanie par le biais d'investissements productifs et d'un appui institutionnel aux autorités locales afin qu'elles puissent fournir ces services conformément au programme de décentralisation.** Les investissements seront concentrés dans un nombre restreint de centres urbains, et selon le cas, dans les localités rurales de leur périphérie – afin d'obtenir un impact plus grand. Ils visent

²⁷La Banque mondiale. *Mauritania Assessment of Eligibility for IDA18 Regional Sub-Window for Refugees and Host Communities* (Évaluation de l'éligibilité de la Mauritanie au sous-guichet régional IDA18 pour les réfugiés et les communautés d'accueil), octobre 2018.

²⁸L'éligibilité d'un pays est déterminée en fonction de son adhésion à des instruments internationaux ou régionaux tels que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou son Protocole de 1967, ou de l'adoption de politiques et/ou pratiques nationales conformes aux normes internationales en matière de protection des réfugiés.



en particulier à fournir des services de meilleure qualité aux acteurs économiques sociaux et privés en concentrant une sélection d'investissements à fort impact dans quelques villes dynamiques en proie à un déficit en infrastructures. Cela s'inscrit en droite ligne d'un des piliers de la stratégie de décentralisation, qui recommande d'encourager les leviers économiques et urbains, en considérant les centres urbains comme un moyen de fournir des niveaux de services plus élevés à la population et aux agents économiques. D'autres localités importantes qui ne sont toujours pas raccordées à l'électricité feront également partie de l'effort d'électrification. En parallèle, un effort institutionnel visera à appuyer des acteurs dédiés en vue d'améliorer la planification et la prestation des services, ce qui devrait contribuer à consolider les investissements dans les infrastructures et les services grâce à une consultation systématique et améliorée avec les acteurs locaux (axée tant sur le plan économique que sur celui des services), à des mécanismes de financement plus transparents, à l'efficacité des dépenses et à la mobilisation des recettes ainsi qu'à l'amélioration de la planification et de la gestion urbaines. En renforçant la capacité de gestion des municipalités et des conseils régionaux ciblés, le projet contribuera donc à améliorer la performance des collectivités locales en matière de développement local.

32. **La conception et la mise en œuvre du projet seront intégrées à d'autres projets sectoriels de l'IDA** (accès à l'eau et à l'assainissement, emploi des jeunes, services de santé et de transfert monétaire aux communautés de réfugiés et d'accueil) en vue d'accroître l'impact sur le développement économique et la création d'emplois dans cette partie du pays. La coordination avec d'autres initiatives des bailleurs de fonds vise également la complémentarité en matière de développement local et d'électricité, en particulier avec DECLIC 1 et 2 ainsi qu'avec RIMDIR. DECLIC 1 et 2 fourniront des infrastructures et des services dans toutes les communes des cinq régions du Sud. RIMDIR améliorera l'accès à l'électrification rurale dans le sud de la Mauritanie. Cette coordination sera renforcée, dans la mesure du possible, par des dispositions institutionnelles communes.

Composante 1 : Améliorer l'accès aux infrastructures et aux services pour le développement économique (55 millions USD)

33. **Sous-composante 1.1 : Infrastructures et services urbains résilients pour le développement économique dans des villes intermédiaires du Sud sélectionnées (36 millions USD).** Cette sous-composante financera des investissements dans les infrastructures et services d'appui à la croissance et au développement économique de villes du sud sélectionnées de la Mauritanie, y compris des investissements qui contribuent à l'attractivité des villes pour les affaires et les employés. Le financement couvrira des études de faisabilité et des études techniques ainsi que des travaux et des équipements. Sept villes, Aioun, Rosso, Adel Bagrou, Bassikounou/Mbera, Kiffa, Nema, et Selibaby, ont été sélectionnées dans un premier temps, en fonction de leur population, de leur niveau d'activité économique et de leur capacité à étendre leurs avantages à un territoire plus vaste, et dans le cas du Hodh el Chargui, de leur rôle spécifique dans le développement économique des réfugiés et des communautés d'accueil.

34. **Le projet financera les investissements d'infrastructures qui participent aux priorités de développement économique identifiées par l'intermédiaire d'un processus participatif.** Ce processus comprendra trois étapes principales, qui aideront à garantir que les besoins des différents bénéficiaires sont adéquatement reflétés dans le programme d'investissement :

- (i) Les plans de développement des communes (PDC)²⁹ identifieront les zones prioritaires pour le développement des villes. Ces plans seront préparés dans le cadre d'un processus participatif qui

²⁹ Le Plan de Développement Communal est l'outil réglementaire pour la programmation des investissements des communes. Il est prévu qu'il soit préparé après les élections locales pour aider la municipalité à planifier dans la période de mandat de l'équipe municipale, qui dure 5 ans. En pratique, il s'agit essentiellement d'un inventaire des infrastructures et services, qui conduit à un plan d'investissement prioritaire établi d'une manière participative. Pour l'objet du projet, les termes de référence des PDC ont été renforcés avec une vision du



comprend des consultations avec différentes parties prenantes et groupes sociaux, tels que les jeunes et les femmes, ainsi qu'avec des acteurs économiques privés.

(ii) Sur la base des PDC, les municipalités commissionneront des études de faisabilité portant sur ses priorités en matière de développement économique. Les études de faisabilité évalueront l'impact économique et aideront à établir des priorités d'intervention susceptible de maximiser les avantages en termes de dynamisation des économies urbaines, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Ces études (a) confirmeront l'intérêt des bénéficiaires existants et potentiels, (b) évalueront la faisabilité financière, et (c) identifieront des investissements susceptibles d'être financés par des investissements privés ainsi que les investissements qui exigeront un financement public. De plus, (d) elles identifieront les facteurs de réussite, y compris pour des groupes particuliers de bénéficiaires tels que les femmes et les réfugiés. À cette fin, l'étude de faisabilité évaluera les contraintes des utilisateurs, en particulier pour des groupes spécifiques comme les personnes vulnérables, les réfugiés ou les femmes, avec par exemple des entreprises dirigées par une femme ou employant des femmes, avec pour objectif d'informer la conception d'un investissement spécifique. Elles évalueront également les contraintes liées à l'environnement urbain, notamment l'attractivité de la ville pour les employés. Enfin, elles (e) proposeront des solutions techniques ou de conception qui relèvent d'investissements verts (tels que l'utilisation de matériaux écologiques, les espaces verts et la plantation d'arbres) et (f) examineront les impacts environnementaux de façon à proposer des caractéristiques de conception appropriées pour les investissements. Ces études pourront éventuellement être utilisées comme outil de décision pour le choix d'investissements éligibles au financement au titre de cette sous-composante.

(iii) Un comité local de sélection³⁰ dirigé par la municipalité se chargea de la sélection finale des investissements. Ce comité comprendra des représentants des principales institutions publiques locales (administrations locales et conseils régionaux), des services publics, de la société civile (y compris des femmes et des jeunes), des acteurs économiques (formels et informels), et devra comprendre au moins 30 % de femmes et, le cas échéant, de représentants des réfugiés.

35. **Les infrastructures à financer par le projet devront satisfaire à certaines conditions d'admissibilité.** Ces dernières comprennent certaines conditions typiques des investissements municipaux : ils doivent (i) être couverts par le mandat de la municipalité, (ii) faire partie du PDC, et (iii) comporter des mesures d'atténuation de leurs impacts sociaux et environnementaux. De plus, (iv) ces investissements ne concurrenceront pas des investissements privés, et (v) les investissements pour lesquelles l'étude de faisabilité aura démontré qu'ils n'auront que peu ou prou d'impact économique ne seront pas financés. (vi) Pour encourager une urbanisation plus verte, cinq pour cent de chaque dotation communale seront consacrés aux investissements verts, couvrant les coûts supplémentaires occasionnés par les caractéristiques de conception. Le processus de sélection dans son entièreté sera décrit dans le Manuel des opérations du projet (MOP) et le Manuel opérationnel des communes(), y compris les critères de sélection relatifs à l'impact économique, l'impact sur les réfugiés, et la réduction des disparités de genre.

36. **Les infrastructures prévues au titre du projet comprendront essentiellement des routes urbaines, des systèmes urbains d'évacuation des eaux, des extensions du réseau électrique et du réseau d'adduction d'eau, des infrastructures de gestion des déchets solides ou liquides, des équipements communautaires ou culturels, des marchés, et des espaces publics et parcs.** D'autres types d'infrastructures pourraient également être financés au titre du projet vu leur complémentarité avec celles de la liste ci-dessus. Elles pourraient comprendre des équipements d'assainissement, des garderies pour enfants, de l'éclairage de rue, que pourraient identifier les

développement économique local.

³⁰ Le comité de sélection sera une extension du Comité Consultatif Communal, qui est l'organe officiel de planification municipale.



études de faisabilité. Toutes les infrastructures seront conçues en gardant à l'esprit les considérations liées aux changements climatiques, et bon nombre des types d'infrastructures proposés appuieront directement la résilience face au changement climatique. Par exemple, l'amélioration du système urbain d'évacuation des eaux contribuerait à réduire l'impact des fortes précipitations, tandis que la gestion des déchets solides ou liquides améliorerait la santé et la sécurité environnementales face à des événements climatiques de plus en plus graves et contribuerait à réduire les inondations dans les zones urbaines. La conception et l'emplacement des infrastructures, qui feront partie de l'étude de faisabilité, seront également effectués conformément à une planification tenant compte du climat et des risques.

37. **Chaque commune recevra une dotation calculée selon les critères suivants** : en plus d'un montant forfaitaire fixe minimum, l'allocation comprendra une somme variable déterminée par (i) la taille de la population urbaine, (ii) la taille de son économie (basé sur le nombre d'acteurs économiques), et (iii) les coûts différentiels de construction des différentes villes pour compenser les différences de coûts unitaires encourus dans les villes éloignées et calculés sur base de la distance par route de Nouakchott. La formule d'allocation favorisera la ville présentant le plus grand potentiel en termes de développement économique comme moteur de croissance pour la région. Sur base de l'expérience des PDCL³¹, 70 % des financements au titre de la sous-composante seront alloués au début du projet. Ensuite, 30 % seront distribués après deux années d'exécution en tenant compte (i) du taux de décaissement de la première dotation et (ii) de l'augmentation des recettes de sources propres perçues au cours de la première année du projet.

38. **Sous-composante 1.2 : Électrification urbaine et rurale (19,0 millions USD)**. Cette sous-composante contribuera à accroître l'accès à l'électricité pour les ménages des wilayas de Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi et Assaba au moyen de mini-réseaux hybrides photovoltaïques (PV) solaires. Une approche descendante est proposée dans cette opération et s'inscrit dans le programme du gouvernement visant à élargir l'accès en commençant par les centres les plus peuplés et à fort potentiel de développement. Cette sous-composante financera également l'extension du réseau existant et du parc de production de la ville de Bassikounou (et potentiellement du camp de Mbera) de façon à raccorder 2000 nouveaux consommateurs. De plus, 1500 ménages ruraux bénéficieront d'un accès à l'électricité dans 16 villages du Périmètre B aux alentours de Djiguenni.

39. **Le projet encouragera la participation du secteur privé à l'électrification en utilisant des énergies renouvelables par le biais d'un programme de délégation dans les zones rurales (9,6 millions USD)**. Le programme avec des opérateurs privés sera basé sur des subventions à l'investissement visant à réduire les coûts pour les utilisateurs finaux dans des localités sélectionnées en dehors des zones de concession du service public national, qui ne devraient pas être atteintes par le réseau national à court terme. Il renforcera et soutiendra les dispositions d'accords de partenariat public-privé (PPP) pour l'installation, l'exploitation et l'entretien de nouveaux mini-réseaux hybrides solaire-diesel pour la fourniture d'électricité dans les zones qui ne seraient pas raccordées au réseau national. Il prévoit d'instaurer un tarif harmonisé à l'échelle nationale qui sera appliqué à tous les clients des concessions pour s'aligner sur le tarif du service public national d'électricité (SOMELEC). L'écart tarifaire sera comblé au moyen du Fonds d'accès universel aux services (FAUS) pour le manque à gagner subi par les opérateurs privés.

40. **Les localités ciblées sont choisies en fonction de leur potentiel de développement socio-économique, y compris la densité de population et l'intensité de l'activité économique et sociale**. Le projet sera mis en œuvre en synergie avec la composante énergétique du Programme de renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales (RIMDIR)³² piloté par l'AFD, l'UE et

³¹ Dans le PDCL, une partie des allocations de financement à certaines collectivités locales avait été annulée au cours de la quatrième année du projet à cause des retards dans l'exécution des investissements.

³² Programme de renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones



ENABEL. La sous-composante financera des infrastructures (mini-réseau solaire PV hybride, réseaux, raccordements) qui peuvent soutenir la croissance de petites localités isolées dans trois zones prioritaires³³ en fournissant de l'électricité aux ménages et en permettant l'émergence d'activités économiques dans des secteurs porteurs. La sous-composante financera l'installation de trois mini-réseaux hybrides centralisés couvrant 46 localités et ciblant une population de 46 746 habitants y compris les trois villes de Djiguenni, Modibougou et Twil qui sont actuellement électrifiées par des générateurs diesel isolés et gérés par la SOMELEC.

41. **Dans le programme proposé, les investissements seront subventionnés à hauteur de 90 % des coûts d'investissement afin d'encourager un secteur privé dont la capacité financière est limitée, et de réduire les écarts tarifaires.** La sous-composante financera également les services d'un ingénieur du maître d'ouvrage pour aider la SOMELEC. Pour les trois zones ciblées, l'investissement total nécessaire pour la centrale électrique et le réseau de distribution est estimé à 19 millions USD (hors coûts de raccordement, ingénieur du maître d'ouvrage et assistance technique) alors que le budget disponible de la Banque est de 15 millions USD au total (y compris pour Bassikounou). Un arbitrage final aura lieu au cours de la mise en œuvre en vue de définir la portée finale de l'étude technique détaillée de la sous-composante. À l'heure actuelle, et vu le déficit de financement, seule l'électrification du Périmètre B (y compris Djiguenni) sera financée. Le projet financera les coûts de raccordement grâce à l'achat de 1500 mètres et de pièces détachées pour le raccordement de façon à desservir des consommateurs ruraux.

42. **Le projet permettra également d'accroître l'accès à l'électricité dans la ville de Bassikounou et dans le camp de Mbera par extension du réseau (3,4 millions USD).** L'investissement consistera en la modernisation et l'extension des réseaux de distribution moyenne et basse tension, la fourniture de compteurs et de fournitures pour les raccordements. Le financement disponible devrait permettre d'ajouter 2000 nouveaux ménages au réseau existant. L'étude de faisabilité de cette activité aura lieu au cours de la première année de mise en œuvre du projet afin d'en définir la portée technique et le budget.

43. **Enfin, cette sous-composante financera une activité d'assistance technique au ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) (1,0 million USD)** pour le renforcement institutionnel sectoriel. L'appui au MPEM visera à renforcer le cadre institutionnel et réglementaire et à financer les mesures de réforme, y compris les activités liées à la refonte en cours de la scène institutionnelle, l'étude tarifaire, le plan d'amélioration de la gestion de la SOMELEC pour identifier les domaines d'intervention dans le but d'améliorer la performance opérationnelle et financière de la société ainsi que les formations sur des thèmes spécifiques de la réforme.

Composante 2. Renforcer la Décentralisation et les capacités des collectivités locales (8m\$).

44. Les objectifs de la composante sont de (i) soutenir le gouvernement dans le déploiement des ressources de l'Etat à travers la politique de décentralisation et deconcentration et la préparation d'un programme de déploiement des ressources de l'Etat, en vue d'améliorer la prestation de services publics ; et (ii) renforcer les capacités des 7 communes et 5 conseils régionaux (CR) ciblées en gestion des finances publiques (GFP) et gestion des ressources humaines (GRH) afin d'améliorer l'efficacité de l'action des collectivités territoriales à développer l'économie locale. Les 7 villes et leurs 5 conseils régionaux correspondants seront principalement ciblées, assurant la synergie avec la comp. 1.

45. **Sous-composante 2.1 : renforcer le processus de décentralisation (2m\$).** La sous-composante vise à accompagner la mise en œuvre de la stratégie de la décentralisation, en renforçant le cadre légal et processus transférant les responsabilités et les ressources aux collectivités territoriales (CT). Le projet financera de

rurales (RIMDIR)

³³ Le programme RIMDIR financera l'électrification de trois autres zones prioritaires. L'ensemble des études techniques et de conception des six zones prioritaires est financé par l'AFD et l'UE à travers RIMDIR.



l'assistance technique (AT) et des petits équipements pour :

- (i) Améliorer le suivi-évaluation des collectivités territoriales par le gouvernement central (Finances, Décentralisation) notamment en (a) formant les cadres des directions pertinentes, notamment en GFP, développement territoriale, GRH, gestion axée sur les résultats ; (b) soutenant le déploiement des services déconcentrés de la DGCT dans les régions ciblées ; (c) développant les modules additionnels au système intégré de gestion des collectivités locales (SIGeL) afin d'assurer la qualité des comptes locaux, son déploiement et son interfacage avec le logiciel de comptabilité de l'Etat (BEIT ELMAL) ; (d) améliorant la base de données de la DGCT sur les CT et les outils de mesure des impacts des politiques publiques locales et de gestion locale des investissements (pérennité des équipements, géo-localisation des infrastructures, cartographie des incidences ...) et des projets d'appui à la décentralisation et au développement local ;
- (ii) Améliorer la décentralisation budgétaire et financière, notamment en (a) évaluant les mécanismes et processus de financement des CT assurant l'adéquation entre responsabilités et ressources transférées et la redevabilité, et encourageant la performance des CT, l'économie locale et l'équilibre territorial ; (b) évaluant et améliorant les méthodologies de planification et budgétisation des CT, afin de renforcer les aspects engagement citoyen, inclusion du secteur privé local et budgétisation par le genre ; (c) rénovant et adaptant les structures et les organisations au sein du réseau de la DGTCP pour instaurer une coordination régionale des services du Trésor, réorganiser les perceptions et créer un service dédié aux communes, améliorer la qualité de service aux usagers ; (d) améliorant la mobilisation des recettes propres en sécurisant la gestion des valeurs inactives et la centralisation de leur gestion par le Trésor public ; (e) maîtrisant les risques et sécurisant les procédures par l'élaboration et la supervision du dispositif du contrôle interne des postes comptables par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne du Trésor ; (f) accompagnant la décentralisation des régions par la mise à disposition d'outils, production de la documentation normative de leur gestion financière et comptable, tenue de la comptabilité et production des comptes de gestion.
- (iii) Améliorer les outils de planification du développement territorial, notamment en (a) évaluant et améliorant les manuels et processus pour l'élaboration des Plans de Développement Régionaux, (b) évaluant le programme national de regroupement volontaire, (c) renforçant les capacités du Ministère de l'Urbanisation en planification urbaine ;
- (iv) Renforcer le cadre de gestion des ressources humaines des CTs notamment en (a) évaluant et proposant un cadre légal pour la GRH des CT (statut de la fonction publique Territoriale , centre de formation pour agents publics et élus locaux...) et (b) élaborant un cadre de transfert des services déconcentrés aux Communes et aux Conseils Régionaux en application des compétences subsidiairement dévolues aux CT et à raison des ressources financières évaluées dans ce cadre ;
- (v) Accompagner le pilotage de la politique de déploiement de l'Etat, de deconcentration et décentralisation notamment (a) l'élaboration d'un programme du gouvernement de déploiement des ressources humaines et financières de l'Etat sur le territoire pour améliorer le service public ; (b) une étude faisant le bilan de la mise en œuvre de la stratégie de la décentralisation en 2021, (c) un soutien aux associations de femmes élues locales, notamment une stratégie pour l'égalité genre dans les conseils municipaux et régionaux; (d) une stratégie de mutualisation des moyens et ressources (services techniques, intercommunalité ...).
- (vi) Appuyer la préparation d'un programme national de décentralisation et d'appui aux villes intermédiaires productives, qui s'appuierait sur l'expérience du Projet dans les villes du sud et sud-est et l'étendrait aux autres wilayas, y compris les wilayas oasiennes et minières du nord, et capitaliserait sur les autres activités de la composante 2.1.

46. **Sous-composante 2.2 : renforcer les capacités des collectivités territoriales (6m\$).** La sous-composante



visé à renforcer les capacités des CT ciblées afin d'améliorer leurs gestions. Le projet financera de l'assistance technique et des petits équipements afin de :

- (i) Améliorer la planification du développement des Conseils Régionaux (CR) notamment en (a) élaborant les plans de développement régionaux et les plans d'investissement associés, (b) élaborant les conventions entre les CR et les ministères sectoriels ; (c) renforcer les capacités des cadres et élus des CR en GFP (planification et développement territorial, budgétisation, gestion de l'investissement public, passation des marchés publics, etc.) et en GRH ;
- (ii) Renforcer la gestion des finances publiques des communes ciblées, notamment en (a) élaborant les PDC, et leurs mises à jour annuelles suivant une approche participative (notamment des femmes, réfugiés et acteurs économiques locaux), (b) améliorant la mobilisation des recettes locales à travers le renforcement de capacités et l'utilisation des outils TIC, (c) installant le SIGeL et renforçant les capacités du personnel des CT, des élus et du réseau comptable en GFP des CT, (d) pilotant des plateformes de concertation entre CT et le secteur privé local sur la gestion des infrastructures publiques, l'environnement des affaires, la fiscalité locale ; (e) fournissant des conseils stratégiques et légaux aux communes sur des pilotes de Partenariat Public Privé (PPP) au niveau municipal ;
- (iii) Améliorer la GRH des communes ciblées notamment en (a) faisant une revue fonctionnelle de la RH des communes ciblées évaluant l'adéquation entre les RH actuelles, les besoins en RH pour accomplir ses missions, et les contraintes financières de la commune, (b) proposant des plans d'ajustement en RH, (c) concevant et pilotant des outils simples de GRH pour les communes ;
- (iv) Renforcer l'engagement citoyen au niveau local, notamment en élaborant des rapports périodiques d'exécution du budget et leur dissémination, renforçant la participation citoyenne dans la planification locale (notamment femmes et réfugiés) et pilotant un mécanisme de gestion des plaintes municipal ;
- (v) Améliorer la gestion du développement urbain dans ces communes, notamment en élaborant des plans d'urbanisme simplifié, et pilotant les outils de mobilisation foncière pour les projets d'infrastructure urbaine dans les villes ciblées.
- (vi) Soutenir l'administration déconcentrée dans la coordination des acteurs du développement et de l'humanitaire dans les CT ciblées pour la bonne réussite du projet.

Composante 3 : Gestion du projet (8 millions USD)

47. Cette composante appuiera la mise en œuvre de toutes les activités de projet conformément aux politiques et directives de la Banque dans les domaines de la coordination, de la supervision, de la gestion financière, de la passation des marchés, des audits, des sauvegardes, du suivi et évaluation, de la formation et les frais de fonctionnement. Elle comprend la gestion et l'appui à l'exécution du Projet par la SOMELEC ; et les coûts relatifs à l'Unité de coordination du projet et autres entités d'exécution.

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente (0,0 million USD)

48. Si un événement naturel précipite une catastrophe majeure affectant les moyens de subsistance des personnes vivant dans la zone du projet, le gouvernement peut demander à la Banque mondiale de réaffecter des fonds du projet pour couvrir certains coûts de réponse d'urgence et de relèvement. Des directives opérationnelles détaillées pour la mise en œuvre de la Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) du projet seront préparées et approuvées par la Banque mondiale comme condition de décaissement pour cette sous-



composante. Toutes les dépenses effectuées dans le cadre du CERC seront conformes aux paragraphes 11, 12 et 13 de la Politique de la Banque : Financement de projets d'investissement. Elles seront évaluées et examinées afin de déterminer leur acceptabilité pour la Banque mondiale avant tout décaissement. Les décaissements seront effectués en fonction d'une liste approuvée de biens, de travaux et de services nécessaires à l'atténuation des crises, aux interventions, au relèvement et à la reconstruction. Les fonds du guichet Réfugiés et communautés d'accueil (RSW) doivent être utilisés pour financer des activités admissibles qui bénéficient aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

Tableau 1. Coût des composantes par source de financement

	IDA 18 National	IDA 18 Guichet Réfugiés*	Financement de contrepartie	Total
Composante 1 : Améliorer l'accès aux infrastructures et aux services pour le développement économiques	34,0	17,0	4,0	55,0
<i>Sous-composante 1.1 Infrastructures et services urbains résilients pour le développement économique dans des villes intermédiaires du Sud sélectionnées</i>	22,0	10,0	4,0	36,0
<i>Sous-composante 1.2: Électrification urbaine et rurale</i>	12,0	7,0	0	19,0
Composante 2 : Renforcer la Décentralisation et les capacités des collectivités locales	6,00	2,00	0	8,0
<i>Sous-composante 2.1: Renforcer le processus de décentralisation</i>	2,0	0	0	2,0
<i>Sous-composante 2.2: Renforcer les capacités des collectivités territoriales</i>	4,0	2,0	0	6,0
Composante 3 : Gestion de projet	6,0	1,0	1,0	8,0
Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente	0	0	0	0
Total (millions USD)	46,00	20,0	5,0	65,0

*Le Guichet Réfugiés et communautés d'accueil d'IDA 18 ne finance que les infrastructures, services et coût lié à des activités en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil.

C. Bénéficiaires du projet

49. Le projet aura un impact direct sur ces bénéficiaires à trois niveaux :



- (i) la population des six villes sélectionnées et des zones rurales qui les entourent qui aura un meilleur accès à des services urbains, voire à l'électricité, y compris des réfugiés et les communautés d'accueil à Bassikounou ou au camp Mbera camp, Nema, et Adel Bagrou : la sous-composante d'électrification bénéficiera à la population de trois centres urbains et de 43 localités rurales, soit un total de 46 746 habitants. Le budget actuel du projet devrait avoir pour résultat 3500 nouveaux raccordements à l'électricité pour des ménages, des installations communautaires et des utilisateurs productifs dans le Périmètre B et à Bassikounou. Ces bénéficiaires comprennent 56 000 réfugiés du Mali au camp Mbera et dans ses environs, et 40 000 personnes dans les populations d'accueil³⁴ ;
- (ii) Les acteurs économiques des villes, environ 140 entreprises formelles et quelques 11000 acteurs informels ou de l'économie social, qui auront connu une amélioration de l'accès aux infrastructures et services leur permettant de faire croître leurs affaires.
- (iii) Le personnel et les élus des institutions locales qui verront leurs capacités renforcées.

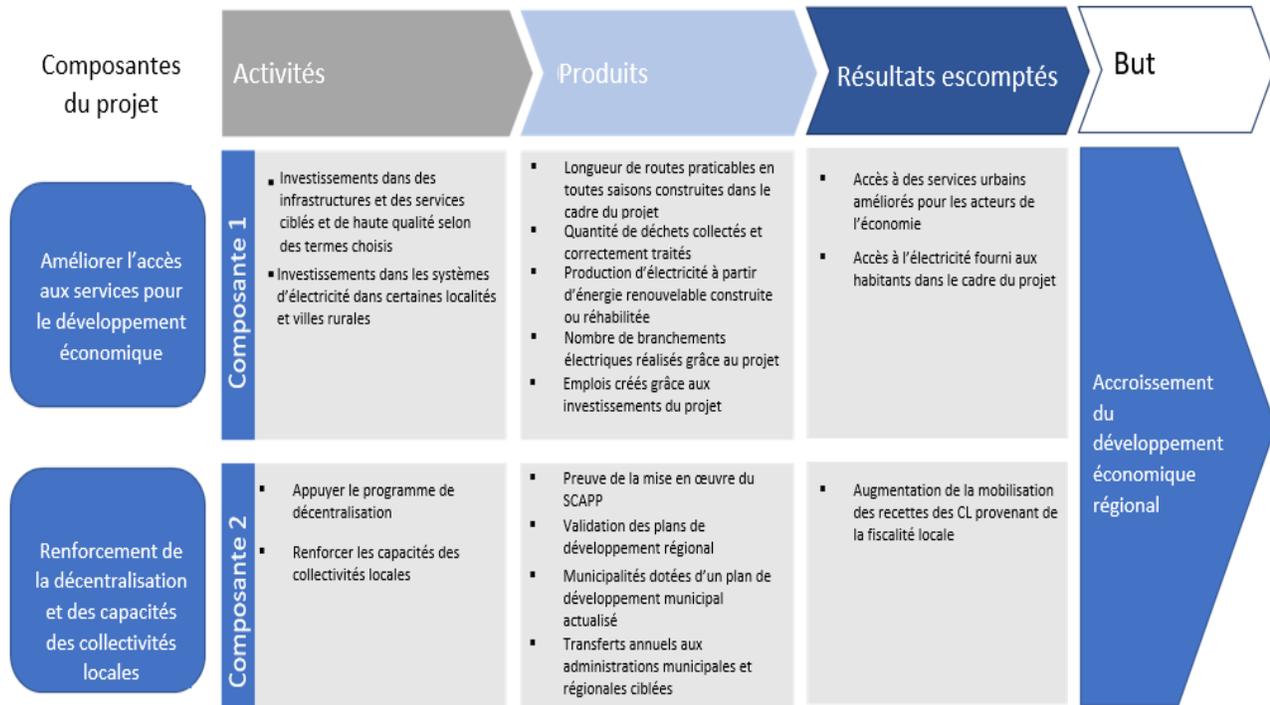
50. Les bénéficiaires indirects comprennent (i) la population des villes sélectionnées, qui comptent environ 260 000 habitants, qui auront chaque jour un meilleur accès aux possibilités économiques (emplois) et une plus grande résilience grâce aux infrastructures et services financés dans le cadre de ce projet et (ii) la population des régions dans leur ensemble, soit environ 1,8 million de personnes, qui auront un meilleur accès aux infrastructures économiques des villes sélectionnées et donc un meilleur accès aux marchés pour leurs activités agricoles et commerciales.

51. Avec l'appui du guichet RSW de l'IDA 18, une synergie importante parmi les programmes de la Banque mondiale aura pour effet d'appuyer l'inclusion des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables des réfugiés et des communautés d'accueil dans des interventions ciblées visant à aborder l'extrême pauvreté et à encourager l'accès aux services. L'allocation de 20 millions USD au titre de RSW appuiera l'intégration des réfugiés et des communautés d'accueil dans le programme gouvernemental de filets de sécurité. Trois autres projets seront cofinancés par le RWS de l'IDA 18 en Mauritanie : le projet d'eau et d'assainissement (P170585), le projet de villes intermédiaires productives et résiliences (P169332) et le financement supplémentaire pour le système de santé (P170585). L'objectif de cette approche programmatique est d'améliorer la prestation des infrastructures et services sociaux de base pour les réfugiés et communautés d'accueil dans les zones ciblées (voir Annexe 3).

³⁴ Les populations urbaines de Bassikounou, Nema et Adel Bagrou sont comptées dans la communauté d'accueil, mais Aioun n'est pas incluse.



D. Chaîne de résultats



E. Justification de la participation de la Banque et rôle des partenaires

52. **Le projet appuiera le programme de développement local du Gouvernement mauritanien en dehors des deux principales villes du pays, conjointement avec les efforts nationaux de décentralisation.** L'engagement du gouvernement a déjà été démontré dans le précédent programme PNIDDLE soutenu par la Banque. Le programme renouvelé promu par le nouveau gouvernement reconnaît qu'une décentralisation plus efficace a le potentiel de renforcer le développement local et de faciliter l'engagement des citoyens, la bonne gouvernance et la transparence. En 2018, la Banque a appuyé, par l'intermédiaire du PDCL, l'élaboration d'une stratégie nationale de décentralisation et de développement local (SNDDL), dont la mise en œuvre sera soutenue par le projet. La mise en œuvre de cette stratégie exigera des efforts considérables pour tester et établir les systèmes de planification, de budgétisation et de transfert, et pour renforcer les capacités des collectivités locales. L'expérience internationale de la Banque en matière d'appui aux gouvernements de la région dans la mise en œuvre d'efforts de décentralisation similaires constitue un avantage comparatif. La Banque est également en bonne place pour continuer à jouer un rôle de coordination et assurer un alignement avec les autres bailleurs de fonds du secteur, y compris l'Alliance du Sahel.

53. **Les partenaires de développement jouent également un rôle essentiel dans l'appui au programme de décentralisation du gouvernement.** Outre la Banque, l'Agence française de développement (AFD), la GIZ, le PNUD et l'Union européenne (UE) sont activement impliqués dans différents aspects de la décentralisation et du développement urbain en Mauritanie. L'AFD, à travers ses programmes DECLIC I et II, soutient les communes des régions du Gorgol, du Guidimakha et de l'Assaba dans la réalisation d'infrastructures rurales à travers des entités décentralisées et déconcentrées. Le PNUD, à travers son projet PAGOURDEL, renforce la gouvernance locale dans



plusieurs régions couvertes par le projet. Le HCR est le principal partenaire de développement dans l'appui à la réponse du gouvernement à l'afflux de réfugiés et dans la coordination des partenaires. La Banque assurera la coordination avec ces partenaires afin de tirer parti de leur travail et d'assurer la complémentarité entre les diverses interventions.

F. Enseignements tirés et intégrés dans la conception du projet

54. **Enseignement 1 : Le recours aux collectivités locales pour la gestion de projets est essentiel pour maximiser l'appropriation des investissements et renforcer les capacités durables en dehors de la capitale Nouakchott.** Le projet s'appuie sur le Projet de développement urbain et le Projet de développement des collectivités locales (P127543) qui ont été menés en Mauritanie au cours des deux dernières décennies. Le PDCL a prouvé que les communes peuvent constituer un acteur précieux pour la planification et la mise en œuvre des investissements locaux, en faisant participer les communautés au processus décisionnel. Il a également mis l'accent sur la nécessité de disposer de capacités financièrement informées, avec par exemple la possibilité de partager des ressources humaines pour les communes rurales. Mais avec la coordination centralisée des projets, les efforts de renforcement des capacités des acteurs locaux n'ont pas vraiment excédé la durée de ces opérations, sauf de façon marginale. La création de conseils régionaux et le nouveau programme présidentiel pour le développement local et la décentralisation offrent une occasion unique de créer des institutions locales financièrement viables qui pourraient durer au-delà de l'opération.

55. **Enseignement 2 : La concentration des investissements pour le développement économique entraîne des impacts plus forts.** Le projet de pôle de croissance intégré à Madagascar s'est concentré sur seulement 2 villes intermédiaires, chacune d'environ 60 000 habitants, avec de multiples interventions visant à soutenir le développement économique local tout en attirant de nouveaux investissements privés. Cette approche a entraîné la création d'un grand nombre de nouvelles entreprises (1 200 à Nosy Be et 800 à Fort Dauphin uniquement pour les entreprises enregistrées), ce qui a favorisé une augmentation de 85 % de l'impôt sur les sociétés payé par les entreprises de Fort Dauphin.

56. **Enseignement 3 : Intégrer le soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil par le biais de la gouvernance locale.** La conception du projet tire les enseignements des premiers projets qui se fondent sur le guichet des réfugiés IDA18. L'équipe de la Banque a préparé concomitamment quatre projets différents au Cameroun, tout en construisant de fortes synergies sur l'appui fourni aux réfugiés et aux communautés d'accueil en matière de décentralisation (P164803), de protection sociale (P164830), de santé (P164954) et d'éducation (P160926) sur le mécanisme de ciblage, en harmonisant l'intervention avec le processus local de planification, le rôle des travailleurs communautaires et la base de données des bénéficiaires. Le contexte national ne permet pas la préparation concomitante de projets bénéficiant du guichet des réfugiés. Cependant, le projet présente de fortes synergies avec (i) le projet eau (Projet sectoriel eau et assainissement en Mauritanie (P167328) en préparation), l'eau étant l'une des responsabilités transférées aux régions et communes, et (ii) la protection sociale adaptative – financement supplémentaire – Mauritanie (P168232), la promotion des emplois et l'économie locale constituant un objectif commun. La création de synergies sera favorisée par (i) une réunion de coordination trimestrielle entre les Unités d'exécution de projet respectives, (ii) le processus de planification des CL, qui inclut le secteur de l'eau et la concertation des acteurs économiques locaux, (iii) le financement des investissements productifs des CL qui favoriseront les emplois locaux (iv) la coordination des efforts humanitaires et de développement au niveau régional (Hogh Ech Charghi).

57. **Enseignement 4 : Combiner l'appui institutionnel à long terme à la décentralisation et au renforcement des capacités des collectivités locales.** Tirant les enseignements de l'évaluation de la réforme institutionnelle



réalisée par la Banque mondiale³⁵, le projet combine un appui à la décentralisation tant au niveau politique qu'au niveau local afin de favoriser l'engagement à ces deux niveaux et de créer un espace pour l'élaboration des politiques grâce à une mise en œuvre pilote au niveau local. L'appui au niveau institutionnel est également (i) centré sur l'aspect de la décentralisation qui fait le plus l'objet de l'attention de l'administration centrale ou des CL (par exemple, la décentralisation fiscale, la surveillance des CL) et (ii) conçu pour laisser de la place à l'assistance technique opportune au niveau central sur les questions liées à la réforme de la décentralisation, pour assurer une réponse aux nouvelles demandes du client et encourager l'appropriation et la mobilisation pour cette réforme.

58. **Enseignement 5 : la faible capacité du secteur privé et l'écart tarifaire entre le tarif du service public d'électricité et le tarif rural du secteur privé créent des difficultés pour les communautés à adhérer aux concessions d'électrification rurale conduites par le secteur privé.** Tirant les enseignements des expériences passées de la Mauritanie en matière de mini-réseaux d'électrification rurale, le projet soutient un modèle d'entreprise plus incitatif pour la participation du secteur privé, y compris le financement et la conception des solutions proposées. Le projet s'appuie sur les leçons tirées des programmes d'électrification rurale au Mali, au Sénégal et au Niger où les différences tarifaires ont toujours été préjudiciables au succès des mini-réseaux ruraux d'électricité, les ménages ruraux pauvres payant des tarifs plus élevés que les consommateurs urbains. Le projet encourage l'uniformisation des tarifs à l'aide des fonds disponibles et encourage l'investissement direct du secteur privé. Le choix d'utiliser l'énergie solaire contre les systèmes à base de diesel en Mauritanie combiné à des subventions d'investissement vise à réduire les coûts d'exploitation et les coûts pour les utilisateurs finaux.

III. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

A. Modalités institutionnelles et de mise en œuvre

59. Un Comité de Pilotage (CP) sera mis en place dans les trois mois après l'entrée en vigueur du projet afin de soutenir sa mise en œuvre. Le CP comprendra au minimum des représentants des institutions suivantes : le Ministère en charge de la Décentralisation, le Ministère de l'Économie et des Industries (MEI), le Ministère des Finances, le Ministère en charge de l'Urbanisme, le Ministère en charge de l'Énergie, le Ministère en charge de l'Environnement, et un Maire d'une des communes sélectionnées (choisis par ses pairs).

60. **Coordination générale.** La coordination générale du projet sera assurée par l'Unité de Coordination du PNIDDLE (UCP) du PNIDDLE au ministère de l'Économie et de l'Industrie et basée à Nouakchott. Compte tenu de l'étendue géographique de la zone du projet, une antenne de l'UCP sera créée et installée dans la ville de Kiffa pour appuyer la mise en œuvre du projet dans les régions de l'Assaba, du Guidimagha, du Hodh el Chargui et du Hodh el Garbi. La ville de Rosso sera supervisée par l'UCP centrale. Cette UCP assurera la coordination entre les différents responsables de la mise en œuvre du projet, en supervisera l'ensemble, et veillera au respect des procédures de la Banque. Elle aura (a) la responsabilité globale de la gestion financière et (b) la responsabilité générale du respect des politiques de sauvegardes et gèrera les aspects suivants : (c) la responsabilité de l'exécution de la composante 2, en collaboration avec les ministères impliquées dans sa mise en œuvre technique, (d) la supervision de

³⁵ Huybens, E. et coll. (2014) Institutions taking roots, Banque mondiale ; Banque mondiale (2017), Rapport sur le développement dans le monde 2017 : la gouvernance et la loi.



l'exécution de l'Accord de Mise en Œuvre par la SOMELEC, (e), la supervision de l'exécution des Conventions municipales de Partenariats par les communes, (f) l'établissement des rapports et le suivi et l'évaluation (S&E), (g) la passation de marchés pour les activités des composantes 2 et 3 et (h) la communication et visibilité. Le personnel clé de l'UCP sera recruté dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du projet, à savoir: un coordinateur de projet, un coordinateur technique, un coordinateur de terrain (basé à Kiffa), un responsable administratif et financier, un responsable de la passation des marchés, un spécialiste de l'environnement et un spécialiste social.

61. **Mise en œuvre.** Des modalités spécifiques de mise en œuvre seront définies pour diverses activités du projet :

- (i) La Sous-composante 1.1 sera mise en œuvre par les municipalités bénéficiaires avec l'appui de l'UCP y compris à travers son antenne de Kiffa. Le cadre institutionnel proposé vise à créer une capacité durable de gestion des investissements au sein des autorités locales. Les modalités institutionnelles proposées donnent aux municipalités un rôle clé dans la sélection et la direction de la mise en œuvre des infrastructures locales³⁶. Le personnel technique minimum des municipalités pour réaliser les investissements sera détaillé dans le Manuel opérationnel des communes. L'UCP fournira un soutien technique aux municipalités dans les phases d'identification, de préparation et de construction des investissements. En fonction de la taille et de la complexité des bénéficiaires d'investissement spécifique, les municipalités pourraient éventuellement déléguer la mise en œuvre des investissements à l'UCP.
- (ii) La Sous-composante 1.2 sera mise en œuvre par la SOMELEC. La passation de marchés de cette sous-composante sera gérée par la SOMELEC avec l'appui technique de l'UCP, tandis que la gestion financière sera assurée par l'UCP. L'équipe chargée de la mise en œuvre à la SOMELEC sera composée d'un coordinateur, d'un ingénieur de suivi, d'un spécialiste en passation des marchés et d'un spécialiste en sauvegarde. Elle sera rattachée au département de l'exécution des projets (DEP) de la SOMELEC et relèvera du directeur du DEP, qui sera responsable de la passation de marchés **et des aspects de sauvegarde** de la sous-composante. De plus, un ingénieur-conseil en conception et supervision de projet sera recruté par le projet pour aider à la mise en œuvre du projet et relèvera directement du coordinateur de la SOMELEC. L'équipe de mise en œuvre de SOMELEC bénéficiera de l'appui de l'UCP pour l'établissement des rapports, la gestion financière, les sauvegardes, les audits ainsi que le suivi et l'évaluation.
- (iii) La responsabilité technique des activités de la Composante 2 relèvera des Ministères concernés, notamment le Ministère en charge de la Décentralisation, le Ministère des Finances et le Ministère en charge de l'Urbanisme. Pour chacun des trois ministères, un point focal, sélectionné parmi le personnel cadre, assurera la cohérence globale des activités du projet avec la politique gouvernementale, et un spécialiste de la décentralisation, recruté par le projet avant la mise en vigueur du Projet, sera placé au ministère en charge de la décentralisation. L'UCP fournira un appui à la mise en œuvre pour l'exécution des activités.

B. Modalités de suivi et d'évaluation des résultats

62. **L'UCP élaborera un cadre de suivi et d'évaluation pour soutenir la mise en œuvre du projet.** Le système de S&E constituera un cadre et un outil de gestion axés sur les résultats, mettant l'accent à la fois sur les impacts et les réalisations du projet, ainsi que sur le suivi régulier des intrants et des produits couvrant les trois

³⁶ L'arrangement proposé pour la mise en œuvre de la sous-composante 1.1 résulte d'une évaluation institutionnelle complète réalisée dans le cadre de la préparation du projet pour concevoir un mécanisme conforme à la vision de décentralisation du gouvernement.



composantes du projet. Le système de S&E s'appuiera sur le système existant des ministères concernés au vu de la performance des collectivités locales, du suivi des investissements publics et de l'accès à l'électricité.

63. **Le processus de S&E comprendra la collecte de données et l'établissement de rapports, la production de rapports d'activité périodiques et des examens semestriels.** Des enquêtes seront menées auprès des acteurs économiques des sept villes de la sous-composante 1.1 afin d'évaluer leur satisfaction et d'accroître leurs activités commerciales. Un examen à mi-parcours sera effectué au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur du projet. Une évaluation indépendante finale sera réalisée au cours du dernier semestre de la mise en œuvre du projet afin d'évaluer les résultats escomptés du projet dans leur globalité.

64. **Plusieurs instruments seront utilisés pour suivre la mise en œuvre et les résultats du projet,** notamment une supervision étroite par l'équipe de projet de la Banque mondiale par l'intermédiaire de missions périodiques, de visites régulières sur le terrain des entités bénéficiaires et du personnel du projet, la supervision du Comité de pilotage du projet, des audits opérationnels annuels qui produiront en temps voulu des informations sur le respect des procédures et responsabilités, décrites dans le Manuel des Opérations du projet, le Manuel opérationnel des communes et le plan de S&E par les parties prenantes.

C. Viabilité

65. **Cinq risques spécifiques pour la soutenabilité des résultats du projet ont été identifiés.** Le premier risque est lié au manque de capacité technique et financière des CL à exploiter et entretenir les infrastructures urbaines. Le deuxième risque est lié aux niveaux élevés d'exposition aux catastrophes naturelles dans la zone du projet. Le troisième et dernier risque est l'incertitude qui prévaut encore dans le programme de décentralisation. Les mesures d'atténuation suivantes ont été identifiées :

- (i) **Augmenter les sources propres de revenus et les pratiques de maintenance.** Les collectivités locales, en particulier les communes, bénéficieront d'une assistance technique pour augmenter leurs sources propres de revenus, et donc leurs ressources globales, qui seront nécessaires au maintien de leurs actifs et services. Une formation sera dispensée, un plan de maintenance préparé et des incitatifs seront offerts pour encourager les collectivités locales à investir dans la maintenance de leurs actifs.
- (ii) **Impliquer les communautés et les parties prenantes du projet pour accroître l'appropriation des actifs et l'E&M.** Afin de veiller à ce que les bénéficiaires s'approprient le projet et d'être en mesure de faire appel à la communauté pour soutenir le maintien des actifs, une solide stratégie d'engagement communautaire sera un élément clé du projet. Une assistance technique sera fournie aux CL pour organiser régulièrement des ateliers de consultation avec différents groupes de la communauté afin de cerner leurs besoins et leurs attentes. Les projets seront conçus avec et pour les acteurs économiques locaux et, à chaque fois que c'est possible, les modalités d'exploitation et de maintenance intégreront des contributions des bénéficiaires ou une coopération financière.
- (iii) **Intégrer la résilience dans la sélection et la conception des investissements.** Le projet intégrera la résilience dans la conception et l'établissement des priorités des investissements. Tout d'abord, des plans d'aménagement urbain comprenant des évaluations des dangers et des risques seront élaborés pour plusieurs villes. Tous les projets économiques locaux devront se conformer à ces plans en matière de gestion des risques. Si ces plans spatiaux n'ont pas été faits, une évaluation de la gestion des risques sera effectuée dans le cadre des études de faisabilité. Ensuite, lorsque nécessaire, l'exposition aux risques sera prise en compte et intégrée dans les documents techniques clés afin d'assurer la résilience structurelle des infrastructures à construire/moderniser dans le cadre du projet (p. ex. les termes de référence pour la faisabilité ou la conception détaillée). Le cas échéant, une approche intégrée de la gestion des



inondations pourrait également être adoptée avec des investissements prioritaires en matière de protection contre les inondations, ce qui pourrait améliorer les niveaux de sécurité dans ce domaine au-delà de la zone d'investissement.

- (iv) **Adopter une approche d'apprentissage par la pratique.** Le projet adoptera une approche adaptative au vu du programme de décentralisation. Des instruments opérationnels pour le transfert effectif des compétences seront préparés par le projet. Ils contribueront à la politique nationale et serviront à tester la prochaine réforme budgétaire.
- (v) **Autres — Le risque lié aux réfugiés et à l'engagement de la communauté d'accueil est important.** Pour le Groupe de la Banque mondiale (GBM), le fait de proposer une protection sociale aux communautés de réfugiés est un nouveau domaine d'engagement pour lequel les connaissances sont limitées et les sensibilités importantes. Toutefois, l'acceptation générale des réfugiés par le Gouvernement et sa volonté de soutenir leur intégration effective créent un environnement favorable à l'engagement de la Banque mondiale. Les principaux risques sont i) les risques sociaux et de protection, ii) les risques de sécurité et iii) les difficultés de mise en œuvre : (i) *Risques sociaux et de protection.* Malgré que le Gouvernement mauritanien n'ait pas pratiqué le *refoulement* depuis 2016, le strict respect des normes sociales ou des considérations de sécurité pourrait entraîner des cas de *refoulement* dans le futur. Le GBM continuera de suivre l'évolution de la situation et restera en contact étroit avec le Gouvernement et le HCR pour évaluer le niveau de ces risques et discuter des mesures d'atténuation appropriées. ii) *Risques de sécurité.* L'augmentation des menaces de sécurité en Mauritanie même, le long de la frontière sud avec le Mali (Hodh El Gharbi et Hodh el Charghi), pourrait avoir un impact sur la capacité du gouvernement mauritanien à maintenir la paix et la stabilité dans la région. iii) *Défis de mise en œuvre.* La partie sud-est de la Mauritanie est une région peu familière pour le GBM qui n'y a que peu d'expérience en matière de projets. L'emplacement géographique des réfugiés — et par extension des communautés d'accueil dans cette région éloignée et difficile d'accès — constitue un environnement difficile pour l'équipe ou les équipes de projet pour préparer, mettre en œuvre et superviser des opérations ayant un impact.

IV. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET

A. Analyse technique, économique et financière (le cas échéant)

(i) Analyse technique

66. **Sous-composante 1.1 : Les infrastructures et services urbains seront identifiés dans le cadre de projets économiques au niveau local élaborés par les communes en partenariat avec d'autres acteurs locaux, notamment les conseils régionaux.** Un processus participatif sera employé lors de la préparation des plans de développement de communes (PDC), ce qui sera fait dans le cadre de la composante 2. Les PDC des sept villes sont tous élaborés dans le cadre de la préparation du projet et seront disponibles début 2020. En parallèle, un contrat-cadre sera utilisé pour préparer les études de faisabilité et l'évaluation économique des projets urbains proposés. Les termes de référence de ce contrat-cadre sont en cours de préparation. Cette approche-cadre devrait permettre de démarrer les premiers travaux de construction au début de la deuxième année du projet.

67. **Afin d'accélérer la mise en œuvre du projet, des investissements « sans regret » ont été sélectionnés lors d'un atelier organisé en octobre 2018 :** deux projets de traitement des déchets solides à Rosso et à Kiffa. La gestion des déchets solides est une priorité pour de nombreuses villes, mais elle a reçu jusqu'à présent très peu



d'aide financière. Il s'agissait déjà d'une priorité absolue du précédent plan de développement de commune de Rosso et de l'une des priorités de la nouvelle équipe municipale élue en 2018 (Kiffa ne disposait pas de PDC). Dans ces deux villes, la plupart des déchets solides sont générés par les entreprises, en particulier les marchés et les petites industries. Ces investissements permettront donc non seulement d'améliorer l'environnement sanitaire et la propreté des villes, mais aussi la gestion des marchés. Les études techniques ont débuté en janvier 2020.

68. Sous-composante 1.2 : Les investissements dans l'électrification rurale ont été sélectionnés dans le cadre d'une étude de préfaisabilité détaillée réalisée pour le projet RIMDIR de l'AFD. La sélection des localités a été effectuée en fonction du nombre d'habitants et du potentiel de développement des différentes zones, en coordination avec l'AFD qui financera les autres localités. L'étude de préfaisabilité a fourni une estimation des coûts pour la construction de l'infrastructure en examinant trois configurations : des mini-réseaux décentralisés, un réseau centralisé avec les centres urbains et un réseau centralisé sans les centres urbains. Un système centralisé plus vaste a été privilégié, car il offre la possibilité d'économies d'échelle, d'une meilleure organisation et d'un meilleur fonctionnement en termes de gestion des subventions et des compensations tarifaires. En outre, la construction de systèmes centralisés associés à des réseaux MT permettra également de préparer les localités au raccordement au réseau national, si jamais celui-ci atteignait un jour ces localités ciblées. Cette sous-composante devrait permettre d'installer environ 1 136 kW de production photovoltaïque et de systèmes de distribution associés par mini-réseaux. Sur la base du budget disponible, seul le Périmètre B (y compris Djiguenni) sera financé pour alimenter le raccordement au réseau électrique d'environ 1 500 ménages, installations communautaires et utilisateurs productifs en cinq ans. Dans ce périmètre, la capacité installée est estimée à 600 kW. L'AFD finance l'étude de faisabilité détaillée et la conception qui seront terminées en mai 2020, vraisemblablement avant l'entrée en vigueur du financement.

(ii) Analyse économique et financière

69. Le projet vise à créer un environnement propice au développement économique urbain, qu'il s'agisse de biens matériels (services d'infrastructure, etc.) ou immatériels (renforcement des capacités, assistance technique et gouvernance), afin de renforcer à la fois la stratégie de décentralisation en cours et la capacité des collectivités locales dans des localités urbaines et rurales ciblées (\pm 30 000 habitants) situées dans l'arrière-pays, à la croisée des routes commerciales nationales et régionales, de l'agropastoralisme et des migrations. Comme ces villes intermédiaires ciblées conservent les caractéristiques d'un village, le projet aidera les collectivités locales à mieux planifier, gérer, adapter et étendre leurs infrastructures urbaines afin de redéfinir leurs avantages comparatifs régionaux et nationaux, de favoriser la croissance économique, de réduire la pauvreté et de créer des opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes. Compte tenu de l'ampleur du projet et de l'absence de biens privés pris en compte dans le cadre de celui-ci, il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse financière. Néanmoins, une analyse économique à trois volets sera réalisée lorsque : (i) les impacts attendus du projet seront évalués quantitativement au moyen d'une analyse coûts / avantages ; (ii) la pertinence du secteur public local en tant que vecteur de croissance sera discutée ; et (iii) la valeur ajoutée de la Banque mondiale sera évaluée. De plus, les avantages connexes du changement climatique seront recherchés.

70. L'analyse économique est réalisée pour la composante 1 (pour les interventions déjà définies) ainsi que pour le projet (Composantes 1 à 4 combinées). Alors que la Composante 1 renforce la quantité et la qualité des biens et services d'infrastructure, la Composante 2 cherchera à mieux définir le rôle et la responsabilité des collectivités locales dans le contexte du mouvement de décentralisation en fournissant un renforcement des capacités et une assistance technique en fonction des besoins. La Composante 3 se concentrera sur la gestion du projet et la Composante 4 disposera de fonds contingents pour les futures interventions d'urgence.

71. L'analyse économique est réalisée en utilisant un taux social d'actualisation de 6 % basé sur le coût d'opportunité du capital et le risque pays sur la période du projet. Une analyse de sensibilité est réalisée selon



un scénario pessimiste (augmentation de 10 % des coûts économiques par rapport au scénario de base et un taux d'actualisation de 8 %) et un scénario optimiste (augmentation des bénéfices de 10 % par rapport au scénario de base et un taux d'actualisation de 4 %). En outre, des points d'arrêt ont été calculés pour la soutenabilité du projet en cas d'augmentation des coûts et de réduction des avantages.

72. Pour la sous-composante 1.2, le financement de la Banque mondiale apporte une valeur ajoutée significative en fournissant une partie du financement nécessaire aux projets d'accès à l'électricité. Des analyses économiques et financières ont été effectuées et démontrent la viabilité économique et financière de chacun des trois périmètres d'électrification rurale. Pour le périmètre B, le taux de rentabilité économique interne (TREI) du projet d'accès à l'électricité est de 16 %, avec une valeur actuelle nette (VAN) positive de 17,25 millions USD sur une période de 25 ans. La rentabilité financière est également positive avec une VAN totale de 1,2 million USD, dont une subvention d'équilibre tarifaire permettant d'appliquer un tarif social harmonisé de 0,09 USD par kWh. Toutefois, si le niveau tarifaire moyen devait être porté à 0,22 USD par kWh, une subvention d'équilibre pour la SOMELEC ne serait pas nécessaire. Pour atteindre le taux de rentabilité économique interne (TREI) de 20 % envisagé par les opérateurs privés, la subvention tarifaire devrait être portée à 1,58 million USD³⁷. Dans le périmètre D, le TREI du projet d'accès à l'électricité est de 14 %, avec une VAN positive de 7 millions USD. Pour atteindre l'équilibre financier, il faudrait une subvention tarifaire de 0,9 million USD, à moins que le tarif ne soit appliqué à 0,25 USD par kWh. Pour que l'opérateur atteigne un TREI de 20 %, il faudrait que le montant de la subvention de la SOMELEC soit équivalent à une VAN de 1,06 million USD, à moins que le tarif ne soit porté à 0,38 USD par kWh. Pour le périmètre E, le TREI du projet d'accès à l'électricité est de 12,1 %, avec une VAN positive de 8,7 millions USD. Pour atteindre l'équilibre financier, une subvention tarifaire de 1,14 million USD serait requise, à moins que le tarif ne soit appliqué à 0,29 USD par kWh. Pour que l'opérateur atteigne un TREI de 20 %, il faudrait que le montant de la subvention de la SOMELEC soit équivalent à une VAN de 1,45 million USD, à moins que le tarif ne soit porté à 0,45 USD par kWh.

73. Alors que les coûts des composantes doivent encore être finalisés, les parties prenantes ont déjà identifié un certain nombre de problèmes pour installer les localités ciblées sur une trajectoire dynamique. Notamment, la plupart des communes et/ou des villes intermédiaires ciblées sont vulnérables aux inondations pendant la saison des pluies, qui perturbent à la fois les activités socio-économiques internes et les camions en transit pendant jusqu'à deux mois par an ; elles souffrent de la médiocre qualité et quantité de l'eau ; elles ont de graves problèmes de gestion de leurs déchets, surtout pendant la saison des pluies ; elles érodent leur capital naturel et social et ne captent ni n'attirent des envois de fonds des migrants, lesquels pourraient les aider à tirer parti de l'amélioration de leurs actifs productifs avec un effet de retombée qui pourrait également avoir un impact positif sur les pauvres et les jeunes en termes de qualité de vie et de moyens de subsistance ; elles disposent d'un groupe dynamique de femmes entrepreneures qui dirigent de petites entreprises ou cultivent la terre, mais leur succès est limité par le manque d'un environnement favorable pouvant les aider à améliorer leur efficacité et leur productivité ; elles sont confrontées à des faiblesses en matière de régime foncier et de gestion de la terre qui empêchent les autorités à la fois centrales et locales de formuler des plans cohérents de développement urbain ; elles ont des difficultés en matière de recouvrement fiscal et d'efficacité de la répartition ; etc. S'ils sont traités, tous ces problèmes pourraient générer des bénéfices qui pourraient être quantifiés et utilisés pour justifier le projet. En effet, un certain nombre de techniques pourraient être employées sous trois thèmes principaux : changement en termes de productivité ; changement en matière de santé ; et changement de comportement. Les techniques les plus appropriées seront utilisées après avoir déterminé à la fois les investissements et les indicateurs dans chaque commune et ville intermédiaire.

74. En outre, le projet bénéficierait de certains avantages climatiques liés à des activités telles que: i)

³⁷ En l'absence de subventions, le tarif doit être fixé à un niveau moyen de 0,33 USD par kWh.



l'investissement dans la production d'énergie renouvelable au titre de la sous-composante 1.2 pour remplacer l'utilisation du diesel pour la production d'énergie; (ii) des investissements au titre de la sous-composante 1.1 pour améliorer le système de gestion des déchets solides à Rosso et Kiffa, ce qui comprendra le renouvellement du parc de collecte de diesel, la réduction de la combustion à ciel ouvert et du déversement à ciel ouvert des déchets solides et l'augmentation du recyclage des matériaux. De plus, la conception des décharges sanitaires comprendra des systèmes de récupération du méthane. La comptabilisation des gaz à effet de serre (GES) entreprise pour les investissements dans la gestion des déchets solides sous la sous-composante 1.1 et les investissements dans les énergies renouvelables dans la sous-composante 1.2 entraînera une réduction de 1 872 900 tonnes de CO₂ au cours des 25 prochaines années.

B. Fiduciaire

(i) Gestion financière

75. Une évaluation de la capacité de gestion financière de l'UCP du PNIDDLE a été conduite en décembre 2019 ; celle-ci incluait un examen de sa capacité et son aptitude à enregistrer, contrôler et gérer l'ensemble des ressources du projet ainsi qu'à produire des informations compréhensibles, pertinentes et fiables en temps voulu pour les principales parties prenantes, notamment le Gouvernement et la Banque mondiale. Cette évaluation avait pour objectif de déterminer si l'UCP du PNIDDLE a mis en place des modalités de gestion financière acceptables. L'évaluation de la gestion financière a été réalisée conformément au Manuel de pratiques de gestion financière publié par le Conseil de gestion financière le 1er mars 2010 et révisé le 4 février 2015. Ces modalités permettraient de garantir que l'UCP : (i) utilise les fonds du projet uniquement aux fins prévues de manière efficace et économique ; (ii) établit des comptes exacts et fiables ainsi que des rapports financiers périodiques en temps voulu ; (iii) sauvegarde les actifs du projet ; et (iv) dispose de mécanismes d'audit acceptables.

76. Ce projet sera géré en appliquant les modalités de gestion financière existantes et en place pour l'UCP du PNIDDLE. Ces modalités incluent : (i) l'établissement d'une équipe de gestion financière connaissant bien les procédures de la Banque. Cette équipe, composée d'un responsable administratif et financier et d'un comptable, demeure adéquate pour ce projet ; (ii) un logiciel de comptabilité multiprojets, qui intégrera facilement la comptabilité du projet ; et (iii) un manuel de gestion administrative et financière.

77. Suite à la dernière supervision de la gestion financière du PNIDDLE en mai 2019, la performance générale de l'UCP du PNIDDLE en matière de gestion financière a été notée comme étant satisfaisante, pour les raisons suivantes : (a) les rapports financiers intérimaires trimestriels sont soumis en temps voulu et sont de qualité satisfaisante ; (b) les auditeurs externes ont émis une opinion sans réserve à propos des états financiers de 2018 de l'UCP du PNIDDLE ; (c) les contrôles internes sont satisfaisants ; et (d) le système de comptabilité en place est adéquat.

78. Cette évaluation a donc conclu que les modalités de gestion financière de l'UCP du PNIDDLE sont satisfaisantes et répondent aux exigences minimales de la Banque telle qu'énoncées dans la politique et directive de la Banque sur le financement des projets d'investissement 5FPI- en vigueur depuis 2017. Globalement, le niveau de risque de ce projet a été noté comme modéré.

(ii) Passation des marchés

79. Les activités de passation de marchés dans le cadre du projet doivent être menées conformément au règlement de la Banque en matière de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement



de projets d'investissement (FPI) : « Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement : fournitures, travaux, services autres que des services de consultants et services de consultants », daté du 1er juillet 2016 et révisé en août 2018 ; aux « Directives pour la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par les prêts de la BIRD et les crédits et les dons de l'IDA », révisées au 1er juillet 2016 ; et aux dispositions stipulées dans l'accord juridique.

80. **Document de stratégie du projet pour la passation des marchés (PPSD).** Le client a préparé une stratégie de passation des marchés, accompagnée d'un plan de passation de marchés du projet pour les 18 premiers mois, qui a été revue et validée par la Banque.

81. **Évaluation de la passation des marchés.** L'évaluation de la passation des marchés conduite en novembre 2019 a conclu que (a) le projet sera mis en œuvre par la même UCP que celle qui avait exécuté le projet PNIDDLE financé par la Banque, aujourd'hui clos ; toutefois, il reste à confirmer si c'est la même équipe qui a mis en œuvre le PNIDDLE qui sera retenue pour ce projet ; et (b) le personnel de la SOMELEC ne dispose d'aucune expérience pertinente en ce qui concerne les procédures de la Banque mondiale. Pour combler ces carences, il faut prendre les mesures suivantes (assorties de dates spécifiques pour leur achèvement, qui seront définies dans l'accord de financement au cours des négociations) :

- (a) Recrutement de deux spécialistes de la passation des marchés et d'un assistant de la passation des marchés pour l'UCP afin de garantir le contrôle qualité de la passation des marchés. L'un des spécialistes sera basé à Kiffa pour appuyer au mieux les municipalités ;
- (b) La SOMELEC désignera un agent chargé de la passation des marchés pour la sous-composante 1.2 qu'elle mettra en œuvre. Cet agent travaillera avec le spécialiste de la passation des marchés basés à Nouakchott ;
- (c) Désignation d'un responsable de la passation des marchés (PRMP) par le coordinateur de la PCU pour les marchés duprojet passés par la PCU ;
- (d) Création d'une Commission interne de la passation des marchés au sein de l'UCP en conformité avec la réglementation nationale ;
- (e) Création des Commissions Régionales de Passation des Marchés et opérationnalisation dans les 5 régions du projet dans la première année du projet avec l'appui technique de la PCU ;
- (f) Opérationnalisation continue des Commissions Communales de Passation des Marchés, y compris la désignation d'un responsable de la passation des marchés (PRMP) dans chaque municipalité, avec l'appui technique de la PCU ;
- (g) Utilisation des commissions nationales de passation des marchés des Ministères conformément à la réglementation ;
- (h) Formation de l'équipe chargée de la passation des marchés du projet au sein de l'UCP, de la SOMELEC, des municipalités engagées dans la sous-composante 1.1, et des commissions régionales de passation des marchés associées, à la nouvelle politique de passation des marchés pour les projets d'investissement de la Banque.

82. Sur la base de cette évaluation, le risque global d'exécution de la passation des marchés est jugé **substantiel**. Les mesures d'atténuation suivantes sont proposées :

- (a) Préparation d'un manuel des procédures administratives et financières et de passation des marchés pour l'UCP et mise à jour du manuel de procédures de la SOMELEC ; et
- (b) Préparation d'un manuel d'exécution et de suivi des activités du projet.



C. Politiques opérationnelles légales

	Enclenchées ?
Projets sur les voies navigables internationales OP 7.50	Non
Projets dans les zones contestées OP 7.60	Non



D. Analyse environnementale et sociale

83. Les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels et les risques du projet proposé sont liés à la mise en œuvre de la Composante 1, conçue pour soutenir diverses activités de construction d'infrastructures communales ou intercommunales. Celles-ci peuvent comprendre : la gestion des déchets liquides et solides ; les déchets/l'évacuation des eaux ; l'extension des réseaux d'eau et d'électricité ; les bâtiments ou autres installations (centre culturel, centre d'artisanat, terrain de sport, etc.).

84. Le projet Villes intermédiaires résilientes et productives est traité en vertu du nouveau Cadre environnemental et social (CES) et a été classé comme Modéré pour ce qui est des risques environnementaux et sociaux. Sept des dix normes environnementales et sociales (NES) sont pertinentes pour ce projet telles que listées ci-dessous.

NES n° 1 - Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux

85. Comme les domaines spécifiques d'intervention et les détails des investissements ne seront pas connus durant la préparation du projet, le Gouvernement de Mauritanie a préparé un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui a fait l'objet de consultation et d'une revue de la Banque, puis divulguée dans le pays le 27 janvier 2020 et sur le site Web de la Banque mondiale. Cette ébauche de CGES définit les mécanismes de sélection et les procédures de suivi pour l'identification et la gestion des impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels et fournit un mécanisme de résolution des griefs avec des conseils sur la réception, l'enregistrement, le traitement et le signalement des plaintes qui pourraient être soulevées pendant la mise en œuvre du projet.

86. La principale préoccupation soulevée par ce CGES concerne la faible capacité des municipalités à honorer leurs responsabilités en matière de préparation et de mise en œuvre des projets d'investissement. Qui plus est, la SOMELEC ne possède aucune expérience des projets financés par la Banque mondiale. Quant aux autres principaux risques environnementaux et sociaux et impacts défavorables ayant identifiés et évalués dans le CGES, ils ont été jugés comme principalement temporaires et réversibles s'ils font l'objet d'une bonne gestion. Ces risques et ces impacts défavorables seront gérés conformément au CGES en préparant des instruments spécifiques pour chaque site, par exemple des plans de gestion environnementale et sociale (PGES). Ces risques et impacts incluent les ondes de poussière et la pollution aérienne, la perte d'espèces végétales, la production de déchets, les risques d'érosion et de pollution des sols et des eaux de surface, les risques d'accident du travail et de la route, les conflits sociaux entre les populations locales et le personnel du chantier de construction ou encore les risques d'abus sexuels. Étant donné les faibles capacités des municipalités, le défi consistera donc à combiner le déploiement des activités du projet et les activités requises de gestion des risques environnementaux et sociaux.

87. Gestion et atténuation de la violence basée sur le genre : Une première évaluation des risques de violence basée sur le genre pour le projet, réalisée à l'aide de l'outil d'évaluation du risque de violence basée sur le genre de la Banque mondiale, a déterminé que le risque était modéré. Les risques seront réévalués si une activité potentielle du projet a été identifiée comme pouvant comporter certains risques de violence basée sur le genre. Toutefois, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, qui sera



préparée durant la mise en œuvre du projet, inclura une évaluation des violences basées sur le genre et proposera un plan d'action, y compris la faisabilité d'un mécanisme de résolution des griefs (MRG).

88. Un plan d'engagement environnemental et social (PEES), élaboré et convenu avec l'emprunteur, a été préparé. Ce PEES définit les mesures de fond et les actions qui seront nécessaires pour que le projet réponde aux exigences environnementales et sociales. Ces mesures doivent être mises en œuvre dans les délais impartis et l'état de la mise en œuvre sera examiné dans le cadre du suivi et de l'établissement de rapports du projet.

NES n°2 - Emploi et conditions de travail

89. Le périmètre du projet nécessitera certainement une main-d'œuvre importante en raison des travaux que le projet pourrait entreprendre dans les sept *wilayas*. L'emploi et les conditions de travail (y compris l'afflux de main-d'œuvre, car certaines *wilayas* sont proches des frontières du Mali et du Sénégal) pourraient être problématiques. Dans la mesure du possible, le projet engagera donc de la main-d'œuvre locale non qualifiée pour la construction, afin de minimiser l'afflux de main-d'œuvre non qualifiée et de réduire les risques de nuisances. Les Procédures de gestion du travail (PGT) ont été préparées ; elles contiennent des informations détaillées sur les modalités de travail, y compris l'interdiction explicite du travail des enfants. En plus des mesures destinées au personnel de la PIU, les PGT énoncent des mesures visant à protéger les membres de la communauté qui fournissent du travail sur la base du volontariat, notamment la participation des femmes, et à défendre la santé et la sécurité des travailleurs. Les PGT décrivent le rôle des employés directs, des employés des principaux fournisseurs, des employés des entrepreneurs, y compris les migrants le cas échéant, ainsi que les rôles et responsabilités en matière de supervision des travailleurs du projet.

90. En matière de violence basée sur le genre, le risque initial est modéré, mais les EIES spécifiques aux sites incluront une évaluation de ce type de violence. Le contrat et le code de conduite des sous-traitants et des travailleurs incluront des mesures visant à prévenir et atténuer les risques de violence basée sur le genre impliquant les travailleurs du projet. Les mesures relatives à la santé et à la sécurité au travail sont énoncées dans le CGES et seront également prises en considération dans les EIES spécifiques aux sites. Dans le cadre du projet, les entrepreneurs devront élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de résolution des griefs pour leurs effectifs, y compris les sous-traitants, dans le cadre de leur PGES-E. En ce qui concerne les membres de la communauté, les PGT fournissent du travail sur une base volontaire et décrivent également comment ils auront accès aux informations concernant le mécanisme de résolution des griefs pour les travailleurs des projets, ainsi qu'au MRG du projet général, destiné également aux travailleurs communautaires. Les procédures décrivent les rôles et les responsabilités en ce qui concerne le suivi de ces travailleurs.

91. Santé et sécurité au travail (SST) : pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs pendant les phases de construction et d'exploitation du projet, l'emprunteur élaborera et mettra en œuvre un plan santé, sécurité et environnement (SSE), conforme aux directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (SSE) de la Banque mondiale (pour les activités de construction) et des Directives. Le plan comprendra des procédures d'enquête et de signalement des incidents, d'enregistrement et de signalement des non-conformités, de préparation et d'intervention en cas d'urgence, ainsi que de formation continue et de sensibilisation des travailleurs. Le PGES-Construction confirmera la présence ou non d'un hébergement sur site pour les travailleurs.

NES n°3 - Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution



92. Bien que le projet investisse dans la gestion des déchets solides et liquides, cette NES est pertinente étant donné que le renforcement de la productivité des villes pourrait augmenter considérablement la production de déchets susceptible de représenter une source de pollution. L'EIES spécifique au site déterminera la source, le type, la quantité et les risques associés aux déchets susceptibles d'être générés par le projet. Si ces déchets ne peuvent pas être évités, l'EIES proposera les mesures appropriées pour minimiser, réduire et, lorsque ce n'est pas possible, atténuer les risques associés aux déchets. La gestion des déchets doit être prise en compte à toutes les phases du projet, y compris la conception, la construction, l'exploitation, la fermeture et le déclassement. Par ailleurs, les EIES spécifiques étudieront les mesures réalisables sur les plans technique et financier pour rendre la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux de construction plus efficiente.

NES n°4 - Santé et sécurité des populations

93. Les activités du projet liées à la gestion des déchets devraient contribuer à améliorer la santé des communautés. Cependant, les activités de construction peuvent entraîner l'afflux de travailleurs, ce qui peut avoir des conséquences sociales négatives (violence basée sur le genre, exploitation sexuelle, maladies transmissibles) sur les communautés locales. Les procédures de gestion de la main-d'œuvre exigées dans le cadre de la NES n°2 incluent des mesures visant à garantir une prise en compte adéquate de la santé et de la sécurité des travailleurs. En outre, pour chaque site de construction, l'évaluation environnementale et sociale spécifique recommande les mesures nécessaires pour limiter l'accès public au site de construction pendant toute la durée des travaux. Et lorsque le projet comprend la construction de nouveaux bâtiments et structures qui seront accessibles au public, l'emprunteur examinera les risques supplémentaires liés à l'exposition potentielle du public à des accidents opérationnels ou à des aléas naturels, y compris des phénomènes météorologiques extrêmes. Lorsque cela sera techniquement et financièrement possible, l'emprunteur appliquera également le concept d'accès universel à la conception et à la construction de ces nouveaux bâtiments et structures.

NES n°5 - Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée

94. La mise en œuvre de la Composante 1, qui soutiendra diverses activités de construction d'infrastructures communales ou intercommunales (telles que routes d'accès, assainissement, routes urbaines, marchés régionaux, infrastructures pour les jeunes, gestion des déchets solides et liquides, extension des réseaux de distribution d'eau et d'électricité, bâtiments ou autres installations (centre culturel, centre d'artisanat, terrain de sport, etc.)), pourrait conduire à l'acquisition de terres et à une réinstallation forcée. À ce stade du projet, les activités et sites du projet ne sont pas encore connus. Un cadre de politique de réinstallation (CPR) a été élaboré et publié le 31 janvier 2020 sur le site internet de la Banque. Dès que les sites et les activités seront définis, un ou plusieurs plans d'action de réinstallation (PAR) seront préparés (selon les besoins). Une attention particulière sera accordée à la réinstallation des ménages dont le chef est une femme et des femmes célibataires, le cas échéant.

NES n°8 - Patrimoine culturel

95. En Mauritanie, toutes les villes comptent des sites du patrimoine culturel. Le mécanisme de sélection du CGES devrait inclure des questions visant à exclure les activités qui pourraient avoir un impact négatif sur tout patrimoine culturel matériel ou immatériel connu. En outre, en raison des impacts potentiels sur le patrimoine culturel liés à l'excavation lors des travaux de génie civil, le CGES inclut des dispositions relatives aux découvertes fortuites afin de garantir la prise en compte de ces aspects dans les ESIA/PGES spécifiques, puis dans les contrats des entreprises, en cas de découverte fortuite.



NES n°10 - Mobilisation des parties prenantes et information

96. La mobilisation des parties prenantes est un outil essentiel pour la gestion des risques sociaux et environnementaux, la viabilité et la réussite des projets. De concert avec la Banque, le client a préparé un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) inclusif, proportionnel à la nature et à l'ampleur du projet ainsi qu'aux risques et impacts associés. Le PMPP a été publié sur le site internet de la Banque le 20 janvier 2020. L'emprunteur participera à des consultations constructives avec toutes les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en veillant à l'inclusion des groupes vulnérables et défavorisés (notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les ménages dirigés par une femme et les orphelins). Les principales parties prenantes consultées durant la préparation du PMPP sont les suivantes : ministère de l'Économie et des Finances (MEF), ministère de l'Action sanitaire (MAS), ministère de l'Éducation nationale (MEN), ministère de la Sécurité alimentaire (MSA), ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, ministère de l'Hydraulique de l'Assainissement (MHA), ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), ministère du Développement rural (MDR), ministère de la Décentralisation et du Développement local (MDDL), ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports (MEJS), wali, hakem, municipalités, associations de femmes et groupe de jeunes. Une stratégie est proposée pour la consultation des différentes parties prenantes. Un plan est proposé pour la mobilisation des parties prenantes au projet, depuis l'étape de préparation jusqu'à la mise en œuvre et la clôture du projet.

97. Un MGP a été préparé dans le cadre de la préparation du projet. Ce MGP sera ancré à quatre niveaux : i) au niveau local (dans la ville ou le village), sous la supervision du maire de la commune ; ii) au niveau départemental (Moughataa), sous la supervision du hakem ; iii) au niveau régional (les wilayas) ; et, finalement, iv) au niveau national.

V. SERVICES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS

Les communautés et les particuliers qui s'estiment lésés par un projet soutenu par la Banque mondiale peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes existants de règlement des griefs au niveau du projet ou auprès du Service de règlement des griefs de la Banque mondiale (SRG). Le SRG veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les particuliers affectés par le projet peuvent soumettre leur plainte auprès du comité d'inspection indépendant de la Banque mondiale, qui détermine si des dommages sont survenus ou susceptibles de survenir, suite au non-respect par la Banque mondiale de ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment dès lors que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que la direction de la Banque a eu la possibilité de répondre. Pour plus d'informations sur la procédure de soumission de plaintes au Service de règlement des griefs de la Banque mondiale (SRG), veuillez consulter <http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/grievance-redress-service>. Pour plus d'informations sur la procédure de dépôt de plaintes devant le Panel d'inspection de la Banque mondiale, veuillez visiter www.inspectionpanel.org.



VI. RISQUES CLÉS

98. **Le risque global est jugé substantiel** et provient principalement de la politique et de la gouvernance, des stratégies et politiques sectorielles, des capacités institutionnelles, environnementales et sociales de durabilité. Les risques jugés « substantiels » et les mesures d'atténuation proposées sont exposés plus en détail ci-dessous :

99. **Risques liés à la politique et à la gouvernance.** Les risques liés la politique et à la gouvernance sont jugés faibles, les élections présidentielles et locales ayant eu lieu. Même si la Mauritanie partage une frontière avec le Mali et connaît occasionnellement des violences causées par des groupes armés qui la traversent, les mesures de sécurité renforcée du gouvernement ont permis de limiter les risques. Le projet proposé ne comprend pas de mesures directes visant à atténuer les risques liés à la politique et à la gouvernance au-delà du champ d'application des directives opérationnelles de la Banque en matière de passation des marchés, de contrats et de ses politiques de sauvegarde. Toutefois, le fait que le projet se concentre sur la réduction de la pauvreté urbaine et le renforcement de la résilience pourrait contribuer à générer des revenus et des emplois parmi les résidents des zones du projet et à accroître la confiance globale de la population dans les politiques publiques.

100. **Risque macroéconomique.** Le risque macroéconomique est jugé substantiel. L'économie du pays reste vulnérable aux chocs extérieurs malgré les politiques budgétaires prudentes adoptées par les pouvoirs publics et le rebond progressif des prix mondiaux des matières premières. Le déficit du compte courant a diminué, mais il reste substantiel, ce qui génère des difficultés pour l'obtention de financements extérieurs et pour la viabilité de la dette. Le programme triennal récemment conclu avec le FMI, qui vient compléter l'appui budgétaire, fournira les financements nécessaires à la consolidation de la stabilité macroéconomique et à la mise en œuvre de réformes visant la diversification.

101. **Stratégies et politiques sectorielles.** Le risque lié aux stratégies et politiques sectorielles est jugé substantiel, principalement en raison des incertitudes quant au programme de décentralisation du gouvernement. Ce processus de décentralisation a été amorcé il y a plus de 20 ans, mais, en dépit des bonnes intentions, il ne s'est pas encore abouti à une stratégie clairement définie pour transférer les compétences et les ressources suffisantes aux collectivités locales. Les choses se sont accélérées en 2018 avec le lancement de la stratégie de décentralisation soutenue par le Projet de développement des collectivités locales de la Banque mondiale, qui incluait des consultations avec divers acteurs locaux et nationaux. L'issue de ce processus demeure cependant incertaine en raison des élections à venir (juin 2019), qui mettront en place un nouveau gouvernement. Ce risque sera atténué par le maintien d'un dialogue ouvert avec les gouvernements futurs destiné à souligner l'importance de la décentralisation.

102. **Capacité institutionnelle d'exécution et viabilité.** Le risque lié à la capacité institutionnelle d'exécution et à la viabilité est jugé substantiel en raison de la capacité limitée des municipalités qui seront responsables de la mise en œuvre de la majeure partie des infrastructures. Le risque lié à la viabilité de l'investissement vient des ressources limitées que les municipalités sont capables de mobiliser pour l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure. Pour atténuer ce risque, le projet donnera aux municipalités le choix de se doter d'un appui compétent à la gestion du projet lors de la mise en œuvre. Le risque associé à la viabilité financière sera atténué en aidant les grandes municipalités à créer ou à mettre à jour leurs bases de données fiscales et en veillant à ce que chaque infrastructure économique dispose d'un plan d'entreprise concret et durable.



103. **Aspects environnementaux et sociaux.** Le risque lié aux aspects environnementaux et sociaux est jugé substantiel à ce stade du projet. La faible capacité des municipalités en matière de gestion environnementale et sociale, y compris de suivi et de production de rapports, conjuguée au manque d'expérience de la SOMELEC vis-à-vis des projets financés par la Banque, sont autant d'obstacles à surmonter pour que ces parties prenantes parviennent à remplir adéquatement leurs responsabilités. Les impacts négatifs potentiels sur l'environnement et les risques du projet proposé sont associés à la mise en œuvre de la Composante 1, conçue pour soutenir diverses activités de construction d'infrastructures communales ou intercommunales.

104. **Les autres risques liés à la participation des réfugiés et des communautés d'accueil sont substantiels.** La fourniture d'une protection sociale aux communautés de réfugiés est un nouveau domaine d'engagement pour le GBM, un domaine particulièrement sensible qu'il connaît peu. Toutefois, l'attitude du gouvernement, caractérisée globalement par son acceptation des réfugiés et sa disposition à favoriser véritablement leur inclusion, établit un environnement propice à la participation de la Banque mondiale. Les principaux risques sont les suivants : i) risques sociaux et de protection, ii) risques sécuritaires et iii) défis de la mise en œuvre :

- (i) *Risques sociaux et de protection.* Bien que le gouvernement de Mauritanie n'ait procédé à aucun refoulement depuis 2016, une adhérence stricte aux normes sociales et aux considérations sécuritaires pourrait se traduire par un recours au refoulement à l'avenir. Le GBM continue de suivre de près la situation et demeure en contact étroit tant avec les autorités que l'UNHCR pour évaluer le niveau de risque et considérer les mesures d'atténuation adaptées.
- (ii) *Risques sécuritaires.* L'augmentation des risques sécuritaires en Mauritanie, en particulier à sa frontière sud avec le Mali (Hodh El Gharbi et Hodh Charghi), entraverait la capacité du GdM à préserver la paix et la stabilité dans la région.
- (iii) *Défis de la mise en œuvre* Le GBM a une portée très limitée dans le sud-est de la Mauritanie, où il a très peu travaillé. L'emplacement des réfugiés et, par extension, l'emplacement des communautés d'accueil dans cette région reculée et difficile d'accès, constituera un environnement difficile pour les équipes du projet en ce qui concerne la préparation, la mise en œuvre et la supervision d'opérations à fort impact.



VII. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI

Cadre de résultats

PAYS : Mauritanie

Projet d'appui à la décentralisation et aux villes intermédiaires productives

Objectif(s) de développement du projet

Les objectifs de développement de cette opération sont (i) d'améliorer l'accès aux services locaux dans certaines localités et (ii) de renforcer la capacité des collectivités locales à planifier et gérer les services publics.

Indicateurs des objectifs de développement du projet

Nom de l'indicateur	ILD	Référence	Cible
Accès amélioré aux services locaux dans certaines localités			
Individus ayant bénéficié d'un accès amélioré à des services améliorés grâce au projet (nombre)		0,00	140 000,00
Ventilation par femmes (nombre)		0,00	70 000,00
Ventilation par réfugiés (nombre)		0,00	25 000,00
Entreprises locales bénéficiaires affectées positivement par les infrastructures financées par le projet (pourcentage)		0,00	70,00
Ventilation par entreprises dirigées par des femmes (pourcentage)		0,00	70,00



Nom de l'indicateur	ILD	Référence	Cible
Ventilation par entreprises dirigées par des réfugiés (pourcentage)		0,00	70,00
Nombre de raccordements électriques créés à la suite du projet (nombre)		0,00	3 500,00
dont raccordements des communautés de réfugiés et d'accueil (nombre)		0,00	1 000,00
Renforcer la décentralisation et la capacité des collectivités locales			
Amélioration de l'exécution du budget annuel d'investissement des municipalités ciblées (pourcentage)		0,00	30,00

Indicateurs de résultats intermédiaires par composante

Nom de l'indicateur	ILD	Référence	Cible
Améliorer l'accès aux services pour le développement économique			
Longueur des routes empruntables en toutes saisons construites dans le cadre du projet (kilomètres)		0,00	25,00
Quantité de déchets collectés et traités de manière adéquate (tonnes métriques)		0,00	30 000,00
Pourcentage du Comité de sélection des investissements comptant au moins 30 % de femmes et un représentant des réfugiés, le cas échéant (nombre)		0,00	7,00
Production d'électricité d'origine renouvelable construite ou réhabilitée (mégawattheures (MWh))		0,00	0,60
Renforcer la décentralisation et la capacité des collectivités locales			
Plans de développement régional ou municipal approuvés (nombre)		0,00	11,00
Plans d'investissement entre l'État et les régions signés (nombre)		0,00	3,00



Nom de l'indicateur	ILD	Référence	Cible
Augmentation de la mobilisation des revenus propres dans les municipalités ciblées (pourcentage)		0,00	30,00
Fonctionnaires locaux des administrations locales et des ministères compétents formés à la gestion des finances publiques et à la gestion des ressources humaines (nombre)		0,00	2 400,00
Gestion de projet			
Griefs enregistrés qui sont adressés dans le cadre du projet dans les délais prescrits (pourcentage)		0,00	80,00

Plan de suivi et d'évaluation Indicateurs des ODP

Nom de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Source des données	Méthode de collecte des données	Responsabilité de la collecte des données
Individus ayant bénéficié d'un accès amélioré à des services améliorés grâce au projet		Semi-annuelle	Systeme de suivi et d'évaluation du projet		UCP
ventilation par femmes					
ventilation par réfugiés					
Entreprises locales affectées positivement par les infrastructures financées par le projet			Enquête	Une enquête d'évaluation de l'impact sera menée à mi-parcours et à la	UCP



				clôture du projet et sera axée sur les entreprises du secteur privé dont les activités ont été affectées positivement par les infrastructures financées par le projet. La méthode d'enquête et le questionnaire ainsi que la méthode de mesure de l'indicateur seront détaillés dans le MOP.	
ventilation par entreprises dirigées par des femmes					
ventilation par entreprises dirigées par des réfugiés					
Nombre de raccordements électriques créés à la suite du projet			SOMELEC		SOMELEC
dont raccordements des communautés de réfugiés et d'accueil					
Amélioration de l'exécution du budget annuel d'investissement des municipalités ciblées					



Plan de suivi et d'évaluation : Indicateurs de résultats intermédiaires					
Nom de l'indicateur	Définition/Description	Fréquence	Source des données	Méthode de collecte des données	Responsabilité de la collecte des données
Longueur des routes empruntables en toutes saisons construites dans le cadre du projet	À mettre à jour une fois le plan d'investissement finalisé	Tous les 6 mois			Municipalités
Quantité de déchets collectés et traités de manière adéquate	À mettre à jour une fois le plan d'investissement et les études de faisabilité finalisés				Municipalités
Pourcentage du Comité de sélection des investissements comptant au moins 30 % de femmes et un représentant des réfugiés, le cas échéant		Annuelle	Compte rendu de la procédure de sélection		UCP
Production d'électricité d'origine renouvelable construite ou réhabilitée					
Plans de développement régional ou municipal approuvés					
Plans d'investissement entre l'État et les régions signés					
Augmentation de la mobilisation des revenus propres dans les municipalités ciblées					
Fonctionnaires locaux des administrations locales et des ministères compétents formés à la gestion des finances publiques et à la gestion des ressources humaines					
Griefs adressés dans le cadre du projet dans les délais prescrits					



ANNEXE 1 : Dispositions de mise en œuvre et plan d'appui

PAYS : Mauritanie

Villes intermédiaires résilientes et productives

1. Un Comité de Pilotage (CP) sera mis en place dans les trois mois après l'entrée en vigueur du projet afin de soutenir sa mise en œuvre. Le CP comprendra au minimum des représentants des institutions suivantes : le Ministère en charge de la Décentralisation, le Ministère de l'Économie et des Industries (MEI), le Ministère des Finances, le Ministère en charge de l'Urbanisme, le Ministère en charge de l'Énergie, le Ministère en charge de l'Environnement, et un Maire d'une des communes sélectionnées (choisis par ses pairs).
2. **Un des objectifs du projet est de doter l'administration locale d'une capacité de gestion durable des investissements.** Il s'appuie sur l'UDP et le PDCL ainsi que sur d'autres projets de donateurs en matière de développement local et urbain. Si l'ambition est d'aligner les institutions chargées de l'exécution des projets sur la stratégie de décentralisation des pouvoirs publics, les dispositions proposées tiennent compte des progrès réels du programme de réforme et de l'atténuation des risques sur les fronts technique et fiduciaire. À cet égard, le projet appuierait la préparation d'une réforme institutionnelle pour le développement local, en particulier en ce qui concerne la gestion des investissements dans les infrastructures, qui s'est avérée être la capacité la plus difficile à mettre en place au niveau local. Ainsi, le dispositif institutionnel proposé confère aux municipalités un rôle clé dans l'exécution des investissements locaux dans les infrastructures avec l'appui de l'unité de coordination du projet (UCP), en consultation avec l'administration territoriale de l'État et es conseils régionaux dans leur rôle de supervision du développement local, en particulier pour assurer l'articulation de la programmation des investissements communaux avec les politiques supra (nationale et régionale) et le contrôle de la gestion fiduciaire locale.
3. **Ministère de l'Économie et de l'Industrie :** la coordination générale du projet sera assurée par une unité de coordination de projet (UCP) basée au ministère de l'Économie et de l'Industrie. Compte tenu de sa capacité et afin d'assurer une continuité de l'engagement du gouvernement avec les municipalités, la CCP PNIDDLE a été choisie pour être l'UCP du projet proposé. La CCP PNIDDLE a une expérience antérieure réussie avec le PDGL de la Banque supervisant la mise en œuvre des investissements par les municipalités dans un contexte géographique complexe.
4. L'UCP coordonnera les différentes entités du projet, supervisera la mise en œuvre générale et veillera au respect des procédures de la Banque. L'UCP sera chargée de la gestion : (a) du décaissement au fur et à mesure des avancées du projet, (b) des rapports financiers, (c) des audits financiers, (d) des rapports et du S&E, (e) de la passation de marchés concernant les activités dans le cadre des composantes 2 et 3, (f) le respect de la politique de sauvegardes ainsi que (g) la communication et visibilité générale du projet. De plus, elle fournira une assistance technique aux municipalités pour la réalisation des investissements dans les infrastructures et un appui à la SOMELEC en matière de passation des marchés.
5. L'UCP sera basée à Nouakchott. De plus, compte tenu de l'étendue géographique de la zone du projet, une antenne de l'UCP sera créée dans la ville de Kiffa pour appuyer la mise en œuvre du projet dans les régions de l'Assaba, du Guidimaka, du Hodh el Chargui et du Hodh el Garbi. L'équipe de Kiffa aura un rôle similaire aux équipes mobiles du PNIDDLE sur les aspects techniques (y compris passation des marchés et sauvegardes),



fournissant un appui de proximité aux communes. La coordination nationale sera composée *au minimum* d'un coordinateur général, d'un coordinateur technique, d'un responsable de la passation des marchés, d'un responsable de la gestion administrative et financière, d'un spécialiste en S&E, d'un spécialiste social, d'un spécialiste environnemental et d'un responsable de la communication. L'antenne de Kiffa disposera d'un chef d'antenne, d'un ingénieur civil, d'un spécialiste passation des marchés ainsi que d'un spécialiste social et d'un spécialiste environnemental.

6. **Points focaux pour les réfugiés et les communautés d'accueil.** Deux points focaux pour les réfugiés et les communautés d'accueil basés à Hodh Ech Chargui seront recrutés pour assurer une présence permanente des projets financés par la fenêtre Réfugiés dans cette région et dialoguer avec d'autres acteurs travaillant avec les réfugiés et les populations hôtes. Les points focaux devront informer de façon régulière les quatre équipes de coordination des projets sur la situation des réfugiés et des communautés d'accueil et identifier tout aspect critique lié à la mise en œuvre des projets dans les zones concernées. Le point focal basé à Nema, financé dans le cadre de ce projet de décentralisation et de villes productives (P169332), fournira un appui technique aux institutions locales pour améliorer la coordination locale et le suivi des investissements et autres initiatives en cours dans la région. Le point focal basé à Bassikounou, financé par le projet Filet Social (P171125), fournira un appui technique aux autorités locales pour surveiller l'environnement social et de genre des réfugiés et des communautés hôtes.

Mise en œuvre de la sous-composante 1.1

7. **Municipalités :** les municipalités des villes sélectionnées seront responsables de la mise en œuvre de la sous-composante 1.1, avec l'appui technique de l'UCP ou de son antenne à Kiffa. Cet arrangement proposé vise à créer une capacité durable de maîtrise d'ouvrage parmi les autorités locales, en donnant aux municipalités un rôle de premier plan dans la sélection et la mise en œuvre des infrastructures locales. Les municipalités prépareront des instruments de planification des investissements et proposeront un programme d'investissement à un **comité de sélection local**. Le comité de sélection local est une extension du comité citoyen de concertation communal (CCC) (étendu à d'autres acteurs concernés tels que la société civile et les acteurs économiques), qui est un véhicule officiel de la planification des investissements municipaux. Elles mettront ensuite en œuvre les plans d'investissement. Les commissions communales de passation des marchés seront chargées de la passation des marchés pour les petits investissements, conformément au seuil fixé par le Code des marchés publics. D'autres commissions de passation de marchés, au niveau des Wilaya ou au niveau national, seront mobilisées conformément à la réglementation en vigueur.

8. Le personnel technique minimum des communes pour réaliser les investissements de la sous-composante 1.1 sera détaillé dans le MOP, après une évaluation et une préparation du plan individuel de renforcement du personnel technique municipal. L'UCP fournira un soutien technique aux municipalités dans les phases d'identification, de préparation et de construction des investissements. Sur la base de la typologie des investissements municipaux, l'UCP sera également renforcée par des experts techniques temporaires. Pour les investissements complexes, les municipalités bénéficiaires pourraient éventuellement déléguer la mise en œuvre de l'investissement (gestion des contrats d'études techniques, de travaux et de suivi des chantiers) à l'UCP.

9. Les municipalités constitueront également l'un des principaux bénéficiaires du renforcement institutionnel. Elles seront chargées de gérer correctement les procédures administratives conformément à la réglementation nationale, notamment par une large consultation de tous les acteurs locaux tels que la société civile, les groupes vulnérables et les acteurs économiques, et d'améliorer sa gestion financière, en particulier d'accroître ses recettes de source propre.

10. **Conseils régionaux :** les conseils régionaux dirigeront la définition des stratégies de développement pour



leurs régions respectives et seront consultées dans le processus de sélection des investissements financés par le projet, pour une mise en cohérence avec les autres plans d'investissement mis en œuvre dans les régions. Ils bénéficieront également d'un renforcement institutionnel dans le cadre de la composante 2, notamment avec la préparation des plans de transfert sectoriels, en consultation avec les ministères du gouvernement national.

Mise en œuvre de la sous-composante 1.2

11. La **SOMELEC** mettra en œuvre la sous-composante 1.2. La passation des marchés pour cette sous-composante sera fait par la SOMELEC mais la gestion financière sera assurée par l'UCP. L'équipe de mise en œuvre de la SOMELEC sera rattachée au département de l'exécution des projets (DEP) de la SOMELEC et relèvera du directeur du DEP, qui sera en dernier ressort responsable de la passation des marchés et de la sauvegarde de la composante. C'est le même département qui supervisera la mise en œuvre du projet RIMDIR financé par l'AFD et bénéficiera de la supervision du Comité de pilotage de ce même projet. L'équipe de coordination de la SOMELEC sera composée d'un coordonateur, d'un ingénieur de suivi, d'un spécialiste passation des marchés, d'un spécialiste environnemental et un spécialiste social. De plus, un ingénieur-conseil en conception et supervision de projet sera recruté dans le cadre du projet pour aider à sa mise en œuvre et sera directement rattaché au coordonateur de la SOMELEC. L'UCP gardera la responsabilité pour l'établissement des rapports, la gestion financière, les audits et le S&E.

Mise en œuvre de la composante 2

12. La responsabilité technique de la Composante 2 relèvera des ministères sectoriels, à savoir le Ministère en charge de la décentralisation, le Ministère des finances et le Ministère en charge de l'urbanisme, en fonction de leurs mandats respectifs. L'UCP fournira un soutien à la mise en œuvre pour l'exécution des activités.

13. **Ministère de l'Intérieur** : Un point focal choisi parmi le personnel cadre du ministère assurera la cohérence globale des activités du projet avec la politique gouvernementale et un spécialiste de la décentralisation, recruté par le projet, sera placé au ministère pour aider à la mise en œuvre des activités.

14. **Ministère de l'Urbanisme**: Un point focal choisi parmi le personnel du ministère assurera la cohérence globale des activités du projet avec la politique gouvernementale et la supervision technique des activités liées à l'urbanisme et au foncier. Cette dernière sera réalisée en collaboration avec le département des terres/domaines du ministère du Budget.

15. **Ministère des Finances** : Un point focal choisi parmi le personnel du ministère assurera la cohérence globale des activités du projet avec la politique gouvernementale et la supervision technique des activités liées à décentralisation budgétaire, finances locales, et autres activités liées.

16. La collaboration entre ces acteurs sera encadrée par des protocoles d'accord signés avec l'UCP.

17. Un MOP et un Manuel opérationnel des communes sera préparé et décrira en détail les modalités de mise en œuvre du projet, y compris les rôles et les responsabilités des intervenants. Le but des manuels est de fournir un ensemble ordonné d'instructions sur l'organisation, les procédures et les ressources consacrées à la réalisation efficiente et efficace des objectifs du projet.

18. L'UCP préparera les rapports d'avancement semestriels, conformément au format décrit dans le MOP. Les rapports d'avancement couvriront : (i) les progrès physiques et financiers réalisés par rapport aux objectifs des indicateurs convenus (présentés dans la section VI) ; (ii) les questions et les domaines problématiques, y compris les mesures correctives ; et (iii) les programmes de travail et les estimations de coûts pour les six mois et l'année à venir, y compris les estimations révisées pour la période en cours.



Plan d'appui à la mise en œuvre

19. Le plan d'appui à la mise en œuvre s'articule autour d'un soutien important à la mise en œuvre fourni par le personnel d'appui technique et opérationnel de la Banque, notamment d'experts en infrastructures urbaines, telles que le traitement des déchets solides, les routes et le drainage, ayant une grande expérience dans la construction d'infrastructures résistantes, la décentralisation, l'urbanisme et la gestion des terres. Il comprendra des missions régulières, des réunions par vidéoconférence ainsi que des examens périodiques de la conformité fiduciaire.

20. L'équipe effectuera des missions deux fois par an pour examiner l'état d'avancement du projet et évaluer toute contrainte ou problème particulier entravant sa mise en œuvre. Des plans d'action seront préparés à la fin de chaque mission, et des ajustements à la conception du projet ou aux dispositifs institutionnels pourront être recommandés s'ils sont jugés pertinents lors des missions. Compte tenu de la vaste portée géographique du projet et du contexte fragile à la frontière malienne, un consultant national sera engagé pour effectuer des visites sur le terrain dans chaque ville chaque année, tandis que l'équipe du personnel de la Banque se rendra dans 2 ou 3 villes chaque année au cours des missions.

21. Une revue à mi-parcours sera effectuée après environ 30 mois de mise en œuvre pour examiner les performances en profondeur, sur la base des progrès et des études commandées pour l'examen à mi-parcours, et procéder à toute restructuration du projet.

22. Une mission de clôture sera effectuée vers la fin de la mission, de préférence dans les 2 derniers mois du projet. Un atelier sera organisé pour présenter les conclusions du rapport d'achèvement du projet et discuter de la satisfaction des bénéficiaires.

23. Les missions comprendront également l'organisation de réunions de coordination avec les principaux partenaires (AFD, BAD, HCR, etc.) pour assurer des synergies avec d'autres projets prévus et en cours, en particulier ceux qui concernent la décentralisation, le développement local et l'électrification, ainsi que les investissements spécifiques aux villes.

24. En fonction des résultats de l'évaluation des risques liés à la gestion financière, le plan d'appui à la mise en œuvre suivant est proposé. L'objectif du plan d'appui à la mise en œuvre est de s'assurer que le projet affiche un système de gestion financière satisfaisant pendant toute la durée de vie du projet.

Tableau 2. Plan d'action en matière de gestion financière



Activité de gestion financière

Fréquence

Activité de gestion financière	Fréquence
Examens documentaires	
Examen des rapports financiers intermédiaires	Trimestrielle
Examen du rapport d'audit du programme	Annuelle
Examen des autres informations pertinentes telles que les rapports intérimaires sur les systèmes de contrôle interne.	Continue à mesure qu'ils deviennent disponibles
Visites sur place	
Examen du fonctionnement global du système de gestion financière	Annuelle pour l'UCP (mission d'appui à la mise en œuvre)
Suivi des mesures prises sur les questions mises en évidence dans les rapports d'audit, les lettres de recommandations des auditeurs, les rapports d'audit internes et les autres rapports	Selon les besoins
Examen des transactions (si nécessaire)	Selon les besoins
Appui au renforcement des capacités	
Séances de formation en gestion financière	Pendant la mise en œuvre et selon les besoins.



25. Estimation de la combinaison de compétences et des besoins en ressources suivants :

Tableau 3. Appui à la mise en œuvre

Capacités nécessaires	Nombre de semaines de travail (pour la durée du projet)	Nombre de déplacements	Commentaires
Directeur de l'équipe du projet	35	11	3 missions d'appui à la mise en œuvre pendant la première année ; 2 les années suivantes + visites techniques pour résoudre les goulets d'étranglement selon les besoins.
Spécialiste du développement urbain	35	10	Missions semestrielles, appui de routine selon les besoins.
Spécialiste de la gouvernance	35	10	Missions semestrielles, appui de routine selon les besoins.
Passation des marchés	25	Basée dans le bureau de pays	Missions semestrielles, appui de routine selon les besoins.
Ingénieur local	50	Basée dans le pays	Missions semestrielles, appui de routine selon les besoins.
Gestion financière	25	6	Missions annuelles, appui de routine selon les besoins.
Sauvegardes environnementales	25	10	Missions semestrielles, appui de routine selon les besoins.
Sauvegardes sociales	25	10	Missions semestrielles, appui de routine selon les besoins.
Juridique	2	0	Semaines de travail si une restriction est nécessaire
Décaissement	2	0	



ANNEXE 2 : Approche spatiale du cadre de partenariat-pays

PAYS : Mauritanie

Villes intermédiaires résilientes et productives

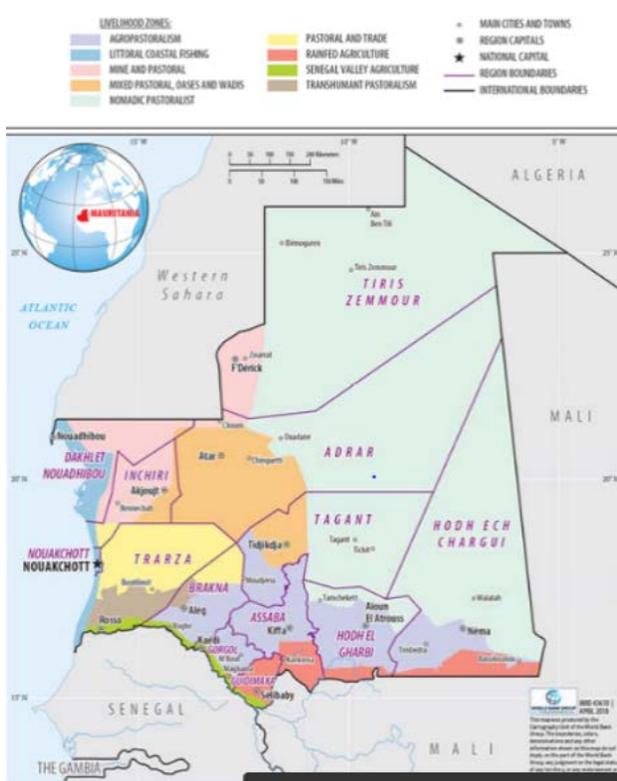
1. L'intervention de la Banque dans le cadre de partenariat-pays (CPP) pour la Mauritanie repose sur une approche spatiale axée sur la fourniture de services et d'infrastructures de base à un nombre restreint de villes et à leurs territoires adjacents. Cette approche vise à proposer des opportunités de développement économique et à concentrer les investissements dans des zones fragiles qui sont vulnérables aux chocs climatiques, aux risques en matière de sécurité et à la grande pauvreté. Les villes ont été sélectionnées à la fois pour leur localisation dans des zones fragiles et pour leur potentiel de développement économique. Ces zones pourraient générer d'importants retours sur investissement en développement du capital humain et en croissance inclusive³⁸.
2. L'approche spatiale coordonnée est cohérente avec l'approche de l'Alliance Sahel³⁹. L'Alliance Sahel a pour objectif d'accroître l'appui financier et technique aux pays du G5 Sahel au cours des cinq prochaines années. En Mauritanie, la Banque mondiale s'est engagée à concentrer ses efforts sur les zones du pays qui sont fragiles et vulnérables aux chocs climatiques et aux risques en matière de sécurité, et particulièrement touchées par la pauvreté.

Centres urbains intermédiaires sélectionnés

Carte 2.a. Le corridor sud offre plus d'opportunités économiques

³⁸ Cadre de partenariat-pays (CPP) pour la République islamique de Mauritanie, 2018-2023, Juin 2018, p. 29

³⁹ L'Alliance Sahel est une organisation donatrice lancée en juillet 2017 par la France, l'Allemagne et l'Union européenne. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et le Luxembourg ont ensuite rejoint l'Alliance. L'objectif de l'Alliance Sahel est d'apporter une réponse appropriée, ambitieuse et efficace aux difficultés auxquelles sont confrontés les pays membres du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad).



3. L'approche spatiale vise à tirer parti du processus d'urbanisation rapide en jeu pour mettre en œuvre la stratégie d'aménagement urbain et de décentralisation visant à transformer les villes intermédiaires en centres de croissance économique inclusive, y compris pour les réfugiés. La diversification de l'économie dépendra de la réussite de la décentralisation et de l'aménagement urbain. Un ensemble de réformes et d'investissements visent à améliorer l'aménagement urbain, à promouvoir un développement urbain sain, à renforcer la coordination et les transferts financiers entre les institutions centrales et décentralisées, à améliorer l'environnement des affaires et à élaborer des stratégies d'adaptation pour gérer les risques environnementaux. Le CPP vient en aide à divers ministères responsables dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation⁴⁰.

4. La Mauritanie bénéficie d'opportunités significatives de favoriser l'émergence de villes intermédiaires productives dans le Sud, où se concentre la majorité de la population. L'émergence de villes intermédiaires pourrait renforcer les externalités économiques en exploitant les ressources des zones environnantes⁴¹. Les villes du corridor sud présentent un grand potentiel de développement économique pour leur territoire. Plus du tiers de la population urbaine vit dans le sud de la Mauritanie et les taux de pauvreté demeurent parmi les plus élevés. Quatre villes de ce corridor sud présentent un grand potentiel de développement économique (Rosso, Kiffa, Aioun et Selibaby). Ces villes sont situées à proximité de territoires ruraux, dans une wilaya riche en ressources naturelles et propice au développement économique. Par exemple, Kiffa (75 000 habitants), située au cœur de la zone agropastorale, est un grand carrefour d'échanges commerciaux. Rosso (35 000 habitants), à la frontière avec le Sénégal et non loin de l'océan, devrait se développer très rapidement avec l'avancement de la construction d'un pont sur le fleuve Sénégal et la concrétisation de la production de gaz en mer. La concentration des efforts de financement dans certaines villes intermédiaires et leurs territoires adjacents pourrait contribuer à transformer les

⁴⁰ CPP, p. 29

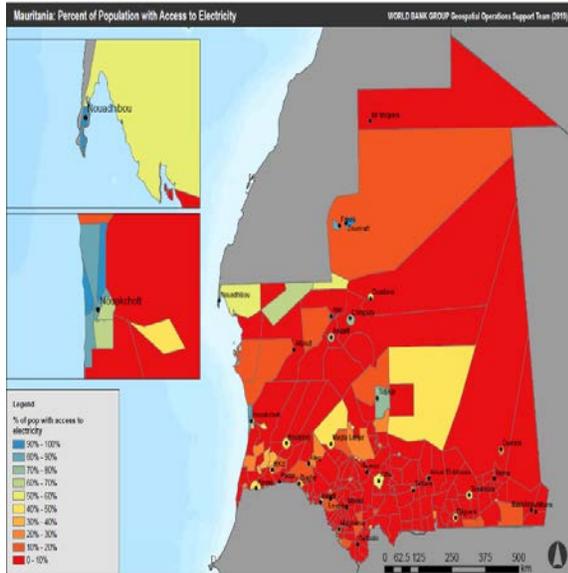
⁴¹ CPP, p. 28



opportunités sociales et économiques pour les particuliers et le secteur privé, et stimuler ainsi davantage la croissance.

Électrification rurale

5. Carte 2.b. Accès à l'électricité en Mauritanie



6. On remarque d'importantes disparités en matière d'accès à l'électricité entre les zones urbaines (76,9 %) et rurales (6 %) ⁴². Selon des données récentes (EPCV 2014), la disponibilité de l'électricité constitue l'un des besoins les plus importants pour le développement rural. La garantie de l'accès à l'électricité est également un pilier stratégique de l'inclusion sociale. Dans le secteur de l'électricité, la Mauritanie a réalisé des progrès considérables en matière d'augmentation de sa capacité de production d'électricité, avec des capacités solaire et éolienne représentant 20 % du bouquet énergétique et un potentiel supplémentaire d'exportation de production à base de gaz. Cependant, cette capacité de production a principalement profité à la population urbaine, le taux d'accès à l'électricité en milieu rural étant bien inférieur à celui des éléments de comparaison régionaux. L'électricité est un secteur prioritaire de l'Alliance Sahel. Le financement du Groupe de la Banque mondiale viendra donc compléter les efforts des autres membres de l'Alliance pour assurer l'accès à une électricité abordable, fiable et durable pour tous. En adoptant la même approche territoriale que ci-dessus, l'intervention du Groupe de la Banque mondiale ciblera les interventions d'électrification hors réseau, compte tenu du coût prohibitif de l'extension de l'accès à l'électricité en milieu rural en Mauritanie. Dans les cas où cela serait financièrement viable, les villes intermédiaires pourraient être raccordées au réseau.

7. La SCAPP proposée par le gouvernement vise à atteindre 80 % d'électrification rurale d'ici 2030, une énergie fiable et bon marché étant une condition du développement économique et de la réduction des inégalités territoriales et sociales. L'ODD 7.1 implique de garantir une couverture énergétique de haute qualité issue de toutes les sources d'ici 2030 en garantissant l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable, en promouvant un accès universel à l'électricité et en améliorant la fourniture de services aux clients. Cet objectif s'inscrit dans la stratégie des autorités décrite dans la Stratégie nationale de croissance

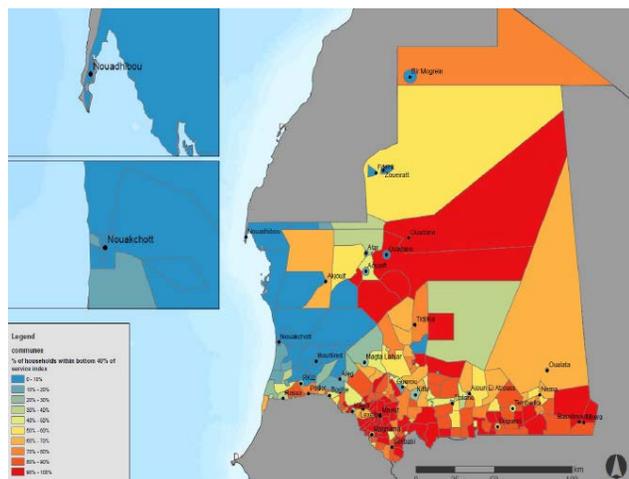
⁴² SCAPP, volume II p. 197



accélérée et de prospérité partagée (SCAPP)⁴³ visant à consolider les localités, à introduire des prix optimisés et à étendre et améliorer la qualité du réseau, ainsi qu'à diversifier les sources de production d'électricité en se concentrant sur les énergies propres (notamment solaire et éolienne)⁴⁴. La SCAPP décrit l'intention du gouvernement d'accélérer le développement agricole, l'accès aux infrastructures hydrauliques et d'irrigation, ainsi que d'autres secteurs de production aux réseaux électriques et routiers grâce au renforcement des capacités techniques des entreprises publiques et du partenariat public-privé. La Mauritanie prend part à des programmes régionaux tels que le projet régional d'électrification hors réseau et le projet régional d'accès à l'électricité de la CEDEAO en cours de préparation⁴⁵.

Décentraliser pour améliorer la fourniture de services

8. Carte 2.c. Part des ménages ayant accès aux services dans les communes (RGPH2013)



9. L'accès aux services essentiels en Mauritanie est inégal sur l'ensemble du territoire. Les communes qui sont majoritairement urbaines présentent un taux d'accès plus élevé pour tous les types de services, et Nouakchott et Nouadhibou, qui concentrent l'essentiel de la population urbaine, affichent les taux d'accès les plus élevés. En moyenne, l'accès de la population à l'enseignement primaire (63,5 %) et à l'approvisionnement en eau potable (62,1 %) est relativement élevé, de même que l'accès à la téléphonie (66,4 %). La connectivité reste cependant médiocre : en moyenne, 42,6 % de la population seulement a accès aux transports en commun et ce chiffre est insignifiant dans les zones hors de Nouakchott et Nouadhibou. La faible pénétration des services postaux, bancaires, de police et de justice reflète la faible capacité technique des collectivités locales à assumer ces rôles, ainsi que le manque de financement du gouvernement du pays⁴⁶.

10. Pour améliorer les conditions socio-économiques des régions situées en dehors de Nouakchott et de Nouadhibou, le gouvernement a adopté une approche de décentralisation axée sur le développement local. La SCAPP a pour objectif que les villes situées à l'extérieur de Nouakchott et de Nouadhibou renforcent la gouvernance locale comme base pour améliorer la planification et la gestion locale. Les municipalités sont considérées comme les mieux placées pour identifier les besoins de la population et des acteurs économiques et pour faire preuve de plus de diligence afin de répondre à ces besoins à leur avantage. C'est ainsi que les communes

⁴³ La SCAPP a été adoptée par le Conseil des ministres le 19 octobre 2017 pour constituer la base des politiques économiques et sociales pour la période 2016-2030.

⁴⁴ SCAPP, p. 66

⁴⁵ CPP, p. 29

⁴⁶ SCAPP 2016-2030.



créées dans les années 1980 ont été mandatées pour fournir des services de base dans des secteurs tels que la santé et l'éducation et, dans une moindre mesure, dans les domaines de l'agriculture et de la gestion des ressources hydrauliques. En janvier 2018, le gouvernement mauritanien a créé 15 régions (au niveau des wilayas) par le biais de l'adoption de la loi organique en attente depuis près de 27 ans. Mais la mise en place effective de ces nouvelles entités, pour en faire des institutions efficaces capables de remplir leur mission de développement territorial, reste à voir.

L'approche du CPP vise à soutenir la décentralisation conformément aux objectifs de la SCAPP⁴⁷. Le CPP cherchera à aider le gouvernement à promouvoir l'émergence de communautés locales viables sur les plans territorial et financier. Il soutiendra les initiatives locales visant à améliorer durablement les conditions de vie des populations rurales et ancrera les politiques publiques aux niveaux régional et local. Il contribuera à la mise en place de mécanismes d'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales. Il encouragera la mise en place de projets intercommunaux et interterritoriaux pour favoriser les partenariats et la solidarité entre collectivités locales. La stratégie sera davantage axée sur la promotion du développement intégral par le biais d'une approche territoriale et d'une gouvernance à plusieurs niveaux, en référence au processus de réformes de décentralisation en cours et à l'objectif de créer les conditions organisationnelles et opérationnelles pour promouvoir une approche participative, territoriale et inclusive de tous les acteurs gouvernementaux, communaux et associatifs, des communautés et partenaires techniques et financiers.

⁴⁷ SCAPP, p. 143



ANNEXE 3 : Aperçu de la situation des réfugiés en Mauritanie

PAYS : Mauritanie

Villes intermédiaires résilientes et productives

- 1. La Mauritanie est l'un des pays les plus stables de la région du Sahel, et accueille une importante population de réfugiés fuyant les conflits dans les pays voisins.** En septembre 2019, la Mauritanie accueillait 79 700 réfugiés, dont 95 % de Maliens, qui affluent dans le pays depuis 2012. En plus de l'importante population malienne, il s'y trouve environ 2000 réfugiés urbains, venus principalement de République centrafricaine (RCA), de Syrie et de Côte d'Ivoire. La plupart des réfugiés en Mauritanie vivent dans le *moughataa* (district) aride de Bassikounou, situé à environ 50 kilomètres de la frontière malienne. La population réfugiée malienne se concentre dans le camp de Mbera et de petites enclaves sont dispersées dans les communautés d'accueil à proximité du camp.
- 2. La Mauritanie est partie à plusieurs accords internationaux relatifs aux réfugiés.** Il s'agit notamment de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés, du Protocole des Nations Unies de 1967 relatif au statut des réfugiés et de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'Union africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Un projet de loi jetant les bases d'un régime d'asile mauritanien a été élaboré en 2014 et examiné par les ministères concernés en 2016. Le projet de loi devrait être soumis au Parlement. La nouvelle loi officialiserait la protection des réfugiés, y compris l'engagement de ne pas contraindre les réfugiés à retourner dans leur pays d'origine (principe de « *non-refoulement* »), où ils sont soumis à l'insécurité et/ou la persécution, et engagerait la Mauritanie à accorder aux réfugiés des droits civiques et à leur donner accès aux services sociaux. Entre-temps, un décret (numéro 022, de 2005) régleme nte l'application des normes contenues dans la Convention des Nations Unies de 1951 et la Convention de 1969 de l'OUA.
- 3. En Mauritanie, l'assistance aux réfugiés est coordonnée par le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, par le biais de sa Commission consultative nationale interministérielle sur les réfugiés (CCNR).** Le CCNR a le pouvoir de recommander des décisions sur la reconnaissance du statut de réfugié pour les réfugiés urbains, sur la base d'évaluations individuelles positives effectuées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les réfugiés du Nord du Mali reçoivent leur statut sur une base *prima facie*. L'Agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés (ANRPTS) est responsable de la délivrance des cartes d'identité.
- 4. Les acteurs humanitaires, dirigés par le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM), ont historiquement fourni l'essentiel de l'aide apportée aux réfugiés et, dans une certaine mesure, à leurs communautés d'accueil en Mauritanie.** Le statut des personnes (réfugiée ou non), plutôt que la pauvreté/vulnérabilité, représente le principal facteur pour cibler l'aide humanitaire. En plus d'apporter une aide directe aux réfugiés, les acteurs humanitaires leur ont fourni de services sociaux de base et ont mené des activités visant à promouvoir l'autosuffisance et la génération de revenus. Cependant, bon nombre de ces services sont de courte durée. Les acteurs humanitaires ont élargi leurs services aux populations d'accueil et effectué quelques investissements plus modestes en faveur de celles-ci. Cependant, leur soutien s'est concentré principalement sur les réfugiés et leurs besoins immédiats, plutôt que sur le développement du capital social, économique et humain nécessaire pour assurer le développement à long terme des communautés de réfugiés et d'accueil.
- 5. Jusqu'à récemment, la communauté internationale n'accordait pas beaucoup d'aide au développement**



aux régions frontalières du sud (Hodh Chargui et Hodh El Gharbi). Cet état de fait est en train de changer rapidement. L'Alliance Sahel, une initiative multi-donateurs qui vise à accroître le soutien financier et technique aux pays du G5 Sahel au cours de la période 2018-2023, a décidé de concentrer ses efforts sur ces régions. De même, l'Union européenne soutient un projet d'agriculture et d'élevage dans la région. À partir de 2020, l'Agence française de développement (AFD) prévoit également de soutenir les investissements dans les infrastructures prioritaires dans des secteurs utiles au plus grand nombre (projet Déclic II). La Banque Africaine de Développement (BAD) interviendra dans ces deux régions à travers un projet d'appui à la promotion des micro et petites entreprises et de l'emploi des jeunes de façon plus générale (PAMPEJ).

6. **Le gouvernement local ne dispose que d'une capacité limitée pour faire face à l'augmentation de la population et à l'évolution des besoins en services et infrastructures dans la région.** Les réfugiés viennent grossir les rangs des personnes pauvres et vulnérables dans la région. Dans l'ensemble, le *moughataa* de Bassikounou, ainsi que le reste de la région, n'a qu'une faible capacité à coordonner une réponse intégrée et rentable pour le développement régional. Le camp de réfugiés de M'bera est en passe de devenir un centre économique d'activités dans la sous-région, avec des impacts sur des ressources clés telles que l'eau, les pâturages et le bois de chauffage. À l'heure actuelle, la prestation de services et la gestion des ressources sont effectuées en parallèle entre le camp et la région d'accueil, avec peu de coordination entre le HCR et les ministères compétents, ce qui limite les synergies et la rentabilité.

7. **Conscient du fait que les déplacements forcés au sein du pays s'inscriront probablement dans le long terme, le Gouvernement mauritanien (GM) est fermement résolu à assurer la protection des réfugiés tout en favorisant une autosuffisance toujours plus grande ainsi que la résilience de la communauté d'accueil.** Dans sa Lettre de développement de la politique relative aux réfugiés et à la communauté d'accueil, le Gouvernement a souligné cet engagement, notamment l'adoption d'une loi nationale sur l'asile. Le gouvernement a défini les trois orientations stratégiques suivantes pour la réponse nationale à la situation, à court et moyen terme : (i) transformer les opportunités économiques locales de manière opportune, durable et inclusive ; (ii) améliorer la protection sociale et l'accès aux services de base ; et (iii) renforcer la gouvernance et la gestion de la réponse aux réfugiés.

[Programme de la Banque mondiale pour les réfugiés et la communauté d'accueil en Mauritanie](#)

8. **En novembre 2018, le Conseil a déterminé que la Mauritanie remplissait les critères d'éligibilité au sous-guichet IDA 18 pour les réfugiés et les communautés d'accueil (RSW).** La Mauritanie remplit actuellement les trois critères d'éligibilité : (i) le nombre de réfugiés enregistrés auprès du HCR, y compris les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés, il accueille au moins 25 000 réfugiés ou un nombre de réfugiés correspondant à 0,1 % au moins de la population du pays ; (ii) le pays dispose d'un cadre adéquat pour la protection des réfugiés ; (iii) le pays dispose d'un plan d'action, d'une stratégie ou de tout autre document similaire. Une fois la Mauritanie reconnue éligible, une allocation de 60 millions de dollars (50 au titre du RSW de l'IDA et 10 des ressources nationales de l'IDA) permettra à la Banque mondiale d'appuyer la mise en œuvre d'un programme de soutien aux réfugiés et aux populations d'accueil en Mauritanie.

9. **Le GBM a adopté une approche programmatique multisectorielle pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement, à travers le dialogue politique, les opérations et des travaux analytiques.** Le programme prendra en compte le fait qu'il s'agit d'un nouveau domaine pour le GBM et viendra en complément des interventions et du travail politique du HCR. Il tiendra compte également des difficultés résultant du manque d'engagement préalable du GBM dans les zones affectées par les réfugiés et dans la région frontalière du Mali, de façon plus générale.

10. **L'objectif global de développement proposé pour le programme est d'améliorer la prestation des**



services sociaux et économiques de base et les infrastructures pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans les zones ciblées. Concrètement, cet objectif sera atteint grâce au renforcement des capacités institutionnelles des services sociaux du Gouvernement mauritanien et des infrastructures sélectionnées au sein des deux Hodh. Les programmes de la Banque mondiale auront pour principal point de synergie qu'ils soutiendront l'inclusion des ménages de réfugiés et des communautés d'accueil les plus pauvres/les plus vulnérables dans les interventions ciblées, pour lutter contre les inégalités et promouvoir l'accès aux services. Pour commencer, le programme multisectoriel concernera des secteurs prioritaires pour le gouvernement : (i) santé ; (ii) protection sociale ; (iii) eau et assainissement ; et (iv) les infrastructures et services urbains (y compris l'électricité) des villes intermédiaires. Cet objectif de développement global est conforme à la stratégie du gouvernement, au Cadre de Partenariat Pays (CPF) du GBM et aux domaines d'intervention de l'Alliance Sahel.

11. **Les ressources de RSW seront allouées aux projets existants, en s'appuyant sur les partenariats et les mécanismes de mise en œuvre existants, ou bien aux projets en cours de préparation, afin d'élargir leurs activités aux zones ciblées.** L'objectif est de créer une synergie entre ces interventions pour qu'elles aient un impact plus grand sur les réfugiés et les communautés d'accueil. La ventilation provisoire du financement entre les projets est présentée ci-dessous :

Projet	ODP	Allocation nationale IDA18 (sans contribution RSW)	Allocation RSW supplémentaire	Coût total du projet
Système de filet de sécurité sociale (P171125)	Renforcer le système national de filet de sécurité sociale adaptatif et améliorer l'accès aux transferts sociaux ciblés pour les ménages pauvres et vulnérables, y compris dans les communautés de réfugiés et d'accueil	30 millions de \$ US	15 millions de \$ US	85 millions de \$ US
Soutien au système de santé – AF (P170585)	Améliorer l'utilisation et la qualité des services d'obstétrique et de santé maternelle, néonatale et infantile dans certaines régions	17 millions de \$ US	15 millions de \$ US	32 millions de \$ US
Alimentation en eau et assainissement (P167328)	Améliorer l'accès à des services améliorés d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans certaines zones rurales et petites villes et renforcer les performances opérationnelles et de suivi des institutions sectorielles.	30 millions de \$ US	10 millions de \$ US	40 millions de \$ US
Décentralisation et développement urbain (P169332)	Améliorer (i) l'accès aux services pour la population et les acteurs économiques dans certaines localités ; et (ii) les capacités des Collectivités locales en matière de gestion des finances publiques	30 millions de \$ US	20 millions de \$ US	50 millions de \$ US
TOTAL		107 millions de \$ US	60 millions de \$ US	207 millions de \$ US



12. **Le programme pour les réfugiés et les communautés d'accueil renforcera l'« approche spatiale » développée par la Banque mondiale en Mauritanie** et renforcera la collaboration intersectorielle entre plusieurs programmes gouvernementaux, notamment la protection sociale, la santé, la gouvernance, le développement urbain, l'eau et l'énergie. L'approche spatiale contribuera également à créer des liens entre les régions d'accueil et le camp en tant que centre économique. Le programme cherchera à maximiser les synergies avec d'autres projets existants et en cours (comme le PRAPS ou le Projet pour l'employabilité des jeunes). La région est confrontée à des défis globaux de développement, dont beaucoup sont étroitement liés aux efforts au niveau national. Le GBM pourrait donc tirer parti de bon nombre de ses principaux domaines d'intervention pour atténuer certaines des pressions existantes et profiter à la communauté d'accueil et/ou aux réfugiés. Le programme de la Banque mondiale pour les réfugiés et la communauté d'accueil cherchera à compléter les interventions d'autres partenaires, compte tenu de l'expertise actuelle et de la valeur ajoutée du GBM en Mauritanie ainsi que des activités des donateurs, en cours et à venir.



ANNEXE 4 : Description de la sous-composante d'électrification rurale

PAYS : Mauritanie

Villes intermédiaires résilientes et productives

Contexte sectoriel

1. **Le secteur de l'électricité, dans lequel la part des énergies renouvelables ne cesse d'augmenter, a bénéficié d'importants investissements destinés à l'infrastructure électrique, notamment aux systèmes de production et de transport.** La capacité électrique totale installée est de 549 MW, dont 505 MW sont actuellement disponibles. En outre, les industries minières totalisent 188 MW de production captive. La Mauritanie dispose d'un excédent de capacité qu'elle exporte vers le Sénégal et le Mali (jusqu'à 60 MW en 2017). Les exportations représentent une part notable des recettes du service public national, à savoir jusqu'à 25 % des recettes de la Société mauritanienne d'Électricité (SOMELEC) en 2018. La part croissante des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique a un impact positif sur le flux de trésorerie de la SOMELEC en réduisant les coûts de combustible. La production d'énergie renouvelable comprend i) une centrale éolienne de 30 MW à Nouakchott (2017), ii) deux centrales solaires de 15 MWp et 50 MWp à Nouakchott respectivement mises en service en 2013 et 2017, iii) une centrale éolienne de 100 MW qui entrera en service en 2019 à Nouadhibou et iv) les parts détenues par la Mauritanie dans deux centrales hydroélectriques, à Manantali et Felou.⁴⁸ En 2016, la production d'énergie renouvelable de source solaire, éolienne et hydroélectrique (centrales hydroélectriques de l'OMVS à Manantali et Felou) représentait 40 % de la production électrique totale de la Mauritanie.

2. **En dépit de ces investissements dans la production et le transport, la Mauritanie continue de rencontrer de grandes difficultés en termes d'accès à l'électricité.** Le taux d'accès à l'électricité en Mauritanie, à savoir 38,8 %, est faible et comparable à la moyenne en Afrique subsaharienne. En outre, il existe d'importantes disparités entre les zones urbaines et les zones rurales : alors que 76,9 % des ménages urbains ont accès à l'électricité, seuls 6 % des ménages ruraux en bénéficiaient en 2015.⁴⁹ En termes de couverture, sur 828 localités de plus de 500 habitants,⁵⁰ seules 95 localités ont accès à l'électricité.

3. **La stratégie d'électrification de la Mauritanie s'inscrit dans le cadre de la stratégie gouvernementale de croissance accélérée et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), avec pour objectif ambitieux de parvenir à l'accès universel en milieu urbain et à un taux d'accès de 80 % en milieu rural d'ici 2030.** Une note sectorielle⁵¹ préparée par le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) décrit quatre domaines d'intervention dans le secteur énergétique, à savoir : i) le développement de nouvelles capacités de production à partir des ressources nationales, principalement le gaz naturel ; ii) l'extension du réseau de transport et l'interconnexion avec les pays voisins ; iii) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique ; et iv) la mise en œuvre de solutions hors réseau dans les zones rurales reculées. D'ici 2020, cette stratégie devrait aboutir à une part de 50 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique (contre 32 % en 2015), un taux d'électrification urbaine de 95 % (contre 76,9 % en 2015), un taux d'électrification

⁴⁸ La Mauritanie détient 15 % des parts dans la centrale de Manantali (200 MW) et 25 % dans celle de Felou (60 MW)

⁴⁹ Source : Stratégie de Croissance Accélérée et de Partage de la Prospérité 2016-2030, Volume II, p.197

⁵⁰ Source : Note sectorielle Novembre 2018 – MPEM

⁵¹ À l'heure actuelle, la Mauritanie ne s'est pas dotée de documents de politique ou de stratégie pour le secteur énergétique, ni de plan national d'électrification, ni de brochure d'investissement.



rurale de 40 % (contre 6 % en 2015) et un taux national d'électrification de 70 % (contre 38,8 % en 2015). Selon cette stratégie, le taux d'accès à l'échelle du pays atteindra les 80 % d'ici 2030, avec un accès quasiment universel (98 %) dans les zones urbaines et un taux d'accès de 80 % dans les zones rurales, tandis que les énergies renouvelables représenteront 70 % du bouquet énergétique.

4. **Afin de faciliter la mise en œuvre de la composante énergétique du SCAPP, le gouvernement a amorcé une réforme des cadres institutionnels, juridiques et réglementaires visant à améliorer l'efficacité du secteur.** Il était prévu que le secteur de l'électricité en Mauritanie soit régi par le Code de l'électricité (conformément à la loi 2001–19). Ce code autorise des tierces parties à produire de l'électricité et des acteurs privés à participer au segment du transport, en particulier dans les zones hors réseau. Le cadre institutionnel du secteur de l'électricité inclut : i) le MPEM, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs du pétrole, de l'énergie et de l'extraction minière, avec l'appui de la Direction de l'électricité et de la maîtrise de l'énergie en ce qui concerne l'organisation et le contrôle du secteur de l'électricité ; ii) la SOMELEC, service public à intégration verticale, chargé de la production, du transport et de la distribution de l'électricité ; iii) l'Autorité de régulation multisectorielle (ARM), organisme de contrôle indépendant présent dans les secteurs clés, dont celui de l'électricité ; iv) des opérateurs privés ou le Délégué de service public d'électricité (DSPE), qui gère et exploite les centres délégués, suite à la signature de contrats avec le MPEM, en restant soumis au contrôle de l'ARM. Dans le segment de l'électrification rurale, le gouvernement a décidé de réformer les modalités institutionnelles d'électrification en procédant à la dissolution de l'Agence de développement de l'électrification rurale (ADER) et de l'Agence pour la promotion de l'accès universel aux services (APAUS) en juillet 2018. Les autorités ont transféré leurs responsabilités à la SOMELEC.

5. **Selon les nouvelles modalités et en vertu de la loi sur les partenariats publics-privés (PPP) (loi 2017–06), la SOMELEC a été désignée comme entité adjudicatrice ayant l'autorité de signer et d'administrer les contrats avec les opérateurs privés au nom de l'État.** La Cellule d'appui aux partenariats public-privé (CAPPP) nouvellement créée endossera certaines des responsabilités incombant actuellement à l'ARM dans le processus de passation des marchés. Le Fonds pour l'accès universel aux services (FAUS), précédemment administré par l'APAUS, est dorénavant géré par le ministère des Affaires économiques. Le FAUS est financé par des redevances collectées auprès des opérateurs de télécommunication, d'eau et d'électricité et de prestataires de services TIC, par les dispositions inscrites au budget de l'État, par les contributions des partenaires au développement, par le fonds pour la réduction de la pauvreté, et par les recettes et les excédents provenant de ses propres opérations et investissements. Ce fonds est utilisé pour subventionner les écarts de tarif des mini-réseaux gérés par les opérateurs privés, ainsi que pour remplacer et renouveler les systèmes d'électrification. La gouvernance du FAUS est essentielle pour le succès du projet de PPP proposé. Le gouvernement analyse actuellement le dispositif le plus efficace pour assurer certitude et prévisibilité des paiements aux opérateurs privés par l'intermédiaire d'un organisme indépendant du Trésor (banques commerciales). Actuellement, le FAUS dispose d'environ 1 milliard MRO (28 millions USD) dans ses livres et la collecte des redevances est bien établie. Actuellement, les subventions versées à la DSPE pour les mini-réseaux existants s'élèvent à 8,4 millions USD.

6. **Toutefois, des éléments importants qui pourraient clarifier les rôles de l'ensemble des institutions et la cohérence entre le Code de l'électricité et la loi PPP sont absents du programme de réforme.** L'ARM réglemente les secteurs des télécommunications, de l'électricité et de l'eau, mais son autorité de régulation n'exerce aucun contrôle sur les activités de la SOMELEC et se limite aux opérateurs privés des zones rurales. La SOMELEC a signé un contrat de programme et non pas une licence, comme le prévoit le Code, si bien qu'elle est de facto réglementée par le MPEM. Il existe également une ambiguïté sur le rôle de régulation de l'ARM et du CAPPP pour ce qui est de la mise en œuvre des PPP destinés à l'électrification rurale. Les bailleurs de fonds soutiennent la réforme du secteur de l'électricité par le biais de diverses interventions. L'Union européenne a financé une étude



sur la réforme institutionnelle tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) finalise actuellement la révision du Code de l'électricité ainsi qu'une étude de la tarification de l'électrification rurale. La version révisée du Code de l'électricité cherche à clarifier les rôles des différentes institutions et à favoriser l'efficacité du secteur. Il sera primordial d'aider le gouvernement à établir un organe de régulation fonctionnelle afin d'étendre son mandat à la réglementation de l'ensemble du secteur de l'électricité, y compris la SOMELEC.

7. L'amélioration des performances opérationnelles et financières de la SOMELEC sera déterminante pour l'ensemble du secteur et aura un impact sur le programme d'électrification rurale. L'augmentation des énergies renouvelables qui a pour effet de réduire les coûts globaux de production occulte les inefficacités dans la fourniture des services d'électricité en Mauritanie. Selon le rapport annuel 2017 de la SOMELEC, les résultats des indicateurs de performance clés ont besoin d'être améliorés. En effet, seuls 71,8 % de l'électricité produite a été facturée en 2017, ce qui représente une baisse par rapport au taux pourtant déjà bas de 72,4 % en 2016. Le taux de perception des recettes a également chuté alors qu'il était déjà bas, passant de 69,3 % en 2016 à 64,9 % en 2017. Le projet proposé offre à la Banque mondiale l'opportunité de soutenir la réforme sectorielle, en commençant par le déploiement d'activités d'assistance technique en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds. Il est nécessaire de s'attaquer aux inefficacités opérationnelles et financières de la SOMELEC en analysant les options tarifaires susceptibles de refléter les coûts, et en évaluant la chaîne de valeur des marchés de la société, de façon à concevoir un plan de gestion et à le mettre en œuvre. Ce plan pourrait éclairer les domaines d'amélioration suivants : gouvernance, systèmes d'information de gestion, programmes de protection des recettes et investissements prioritaires.

Justification

8. Le projet proposé contribue aux objectifs de l'Alliance Sahel visant à doubler l'accès à l'électricité dans les pays du G5 d'ici 2023. À ce jour, la Banque mondiale a soutenu le secteur de l'énergie en Mauritanie par le biais de projets régionaux dans le cadre de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), avec des investissements dans la centrale hydroélectrique de Felou et dans des lignes de transport permettant de relier des systèmes électriques des différents pays. La Banque mondiale apporte son soutien continu au programme d'amélioration de l'accès par le biais du Cadre de partenariat pays (CPP), qui vise à accroître l'accès aux services d'électricité dans les villes intermédiaires et dans les zones rurales grâce à des extensions de réseau et à des solutions hors réseau, sur la base de l'option du moindre coût. C'est pourquoi la Mauritanie sera incluse dans le Projet régional d'accès à l'électricité de la CEDEAO pour fournir un accès à l'électricité en construisant et en élargissant le réseau de distribution autour des postes à haute tension de l'OMVS à Boghé, Kaédi et Sélibabi. La Mauritanie est également couverte par le Projet régional d'électrification hors réseau, approuvé en avril 2019. Cette composante complétera les efforts des autres membres de l'Alliance Sahel (AFD et UE) en vue de promouvoir l'établissement de mini-réseaux d'électrification rurale dirigés par le secteur privé, garantissant aux communautés bénéficiaires un accès à une électricité abordable, fiable et durable. Ce projet s'appuiera sur la composante énergie du Programme de Renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales (RIMDIR)⁵² dirigé par l'ENABEL, l'AFD et l'UE.

Tableau 4.a. Étendue des investissements dans la Sous-composante consacrée à l'énergie

Périmètres	Nombre de localités	Population	Nombre de ménages	Nombre potentiel de connexions	Demande de pointe dans 10 ans (kW)	Longueur des lignes MT (km)	Longueur des lignes BT (km)	Nombre de transformateurs 33 kV/0,4 kV
------------	---------------------	------------	-------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	--

⁵² Programme de renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales (RIMDIR).



				dans 5 ans				
B avec Djiguenni	16	20 173	3 362	2 000	605	150,7	40,4	16
D avec Modibougou	12	12 068	1 474	1 080	241	76	26,5	12
E avec Twil	18	14 505	1 891	1 080	290	181	34	17
Totaux	46	46 746	6 727	4 160	1 136	407,7	100,9	45

9. Cette composante devrait aboutir à l'installation d'environ 1 136 kW de production photovoltaïque installée et de systèmes de distribution associés par mini-réseaux. Le projet visera à établir 3 500 raccordements électriques (nouveaux et existants) à des ménages, des installations communautaires et des utilisateurs productifs d'ici cinq ans dans les trois périmètres. Sur la base du budget disponible, seul le périmètre B (y compris Djiguenni) sera financé. Au total, 1 500 raccordements devraient être ciblés dans ce périmètre. Cela signifie également que le mini-réseau aura une capacité installée de 600 kWp.

10. L'étude de pré-faisabilité a fourni une estimation des coûts pour la construction de l'infrastructure en examinant trois configurations : des mini-réseaux décentralisés, un réseau centralisé avec les centres urbains et un réseau centralisé sans les centres urbains.

Tableau 4.b. Estimation des investissements requis pour les trois configurations de mini-réseaux (USD)

	Systèmes décentralisés	Systèmes centralisés excluant les centres urbains	Systèmes centralisés incluant les centres urbains
	Périmètre B (Djiguenni)		
Centrales électriques	4 113 400	2 785 536	3 221 409
Réseaux MT	78 600	3 768 036	3 782 327
Réseaux basse tension (BT)	576 400	576 400	576 400
Totaux B	4 768 400	7 129 973	7 580 136
	Périmètre D (Modibougou)		
Centrales électriques	2 210 327	1 849 482	2 411 591
Réseaux MT	0	1 949 518	1 963 809
Réseaux basse tension (BT)	378 709	378 709	378 709
Totaux D	2 589 036	4 177 709	4 754 109
	Périmètre E (Twil)		
Centrales électriques	3 039 200	2 359 191	1 520 791
Réseaux MT	0	4 511 164	4 525 455
Réseaux basse tension (BT)	487 082	487 082	487 082
Totaux E	3 526 282	7 357 436	6 533 327
	Périmètres B, D et E		
Centrales électriques	9 362 927	6 994 209	7 153 791
Réseaux MT	78 600	10 228 718	10 271 591
Réseaux basse tension (BT)	1 442 191	1 442 191	1 442 191
Total (B, D et E)	10 883 718	18 665 118	18 867 573



11. **On observe une grande différence de coût entre les configurations centralisées et les configurations décentralisées.** Pour les systèmes centralisés, les coûts d'investissement sont estimés entre 18,6 et 18,9 millions USD, tandis que 10,9 millions USD seraient nécessaires pour les 46 mini-réseaux dans le cadre de l'approche décentralisée. Les investissements dans les réseaux MT qui sont nécessaires pour les systèmes centralisés représentent des dépenses importantes, qui font augmenter de 73 % les coûts totaux par rapport aux systèmes décentralisés. L'étude de pré faisabilité a fourni une analyse du coût actualisé de l'énergie (LCOE) pour chaque configuration. L'analyse montre que le LCOE est de 20 à 30 % inférieur dans les systèmes centralisés par rapport aux mini-réseaux décentralisés lorsque les réseaux MT sont subventionnés. Les systèmes décentralisés se basent sur 46 systèmes de toute petite taille, exploités de manière indépendante, ce qui augmentera les coûts d'exploitation et de maintenance. En revanche, un système centralisé plus vaste permet de réaliser des économies d'échelle et garantit une meilleure organisation et une meilleure exploitation en termes de gestion des subventions et de compensation des tarifs. En outre, la construction de systèmes centralisés associés à des réseaux MT permettra également de préparer les localités au raccordement au réseau national, si jamais celui-ci atteignait un jour ces localités ciblées. La configuration finale sera confirmée par l'étude de faisabilité détaillée qui est financée par l'AFD. Qui plus est, cette étude donnera les coûts détaillés et la liste finale des localités choisies en fonction des fonds disponibles de la Banque mondiale.

12. **Dans le modèle opérationnel proposé, un processus de sélection concurrentielle sera mis en place pour octroyer les zones sous concession à la DSPE retenue.** Dans le cadre du modèle de DSPE existant, l'opérateur privé n'était pas obligé de contribuer au financement des investissements et ne participait pas au choix de la solution technologique ni à la construction des systèmes. Les infrastructures étaient intégralement financées et construites par le gouvernement, par l'entremise de l'APAUS ou de l'ARM, puis transférées à des délégations privées par le biais d'un contrat d'affermage. Cette approche a montré ses limites puisque certaines concessions n'étaient pas opérationnelles et les opérateurs privés n'avaient pas les moyens d'innover. Dans le projet proposé, les investissements seront subventionnés jusqu'à 90 % de leur coût total afin d'inciter les acteurs privés aux capacités financières limitées et de réduire les écarts de tarification. Le projet financera également les coûts de raccordement par la passation de marchés pour 1 500 compteurs et des fournitures pour les raccordements. Les utilisateurs finaux contribueront au coût du raccordement à hauteur de 20 à 50 USD. Les opérateurs privés devront apporter un cofinancement pour combler le déficit financier et proposer un plan d'affaires qui optimise l'écart de tarification afin de garantir la viabilité de l'exploitation et le remplacement des équipements. Un tarif national harmonisé sera appliqué à l'ensemble des clients des concessions rurales et il sera aligné sur le tarif de la SOMELEC. L'écart de tarification sera couvert pour les DSPE en puisant dans le Fond d'accès universel aux services (FAUS) pour combler le déficit encouru par les opérateurs privés. Le projet appliquera les modalités de PPP conformément au Règlement de la Banque Mondiale sur la passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI). Ce sera l'occasion de contribuer au renforcement des capacités de la cellule PPP nouvellement créée et de consolider le système national.

13. **La sous-composante financera également les services d'un ingénieur du maître d'ouvrage qui apportera une assistance à la SOMELEC en ce qui concerne la supervision et la mise en œuvre.** Cette assistance revêtira la forme suivante : i) gestion globale de la composante et supervision de la conception, de la passation de marchés, de la construction, de la mise en service et de la gestion des contrats de concession ; et ii) coordination de la mise en œuvre des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES). Cette sous-composante financera deux assistances techniques à la SOMELEC et au MPEM : i) soutien à la SOMELEC pour la mise en œuvre et la gestion du projet ; et ii) renforcement institutionnel du secteur. Ce soutien apporté à la SOMELEC renforcera les capacités de gestion et de mise en œuvre de projets de la PIU, notamment sur le plan technique, logistique (véhicules,



ordinateurs, etc., location d'espaces), fiduciaire, de l'audit, du S&E, du renforcement des capacités, de l'intégration du genre et des coûts d'exploitation. Il est attendu que la PIU opère sous la structure actuelle de la SOMELEC, qui prendra en charge la plupart des coûts de la PIU liés aux ressources humaines, aux véhicules et aux opérations. Selon la disponibilité des ressources financières, cette sous-composante pourrait également financer les activités préparatoires du projet, telles que les études de faisabilité, les sauvegardes et les autres travaux analytiques requis. Le soutien au secteur de l'énergie, et plus particulièrement au MPEM, sera orienté de manière à renforcer le cadre institutionnel et réglementaire et à financer les mesures de réforme. Ces dernières engloberont les activités liées à la refonte en cours du paysage institutionnel, à l'étude de la tarification et au plan d'amélioration de la gestion pour la SOMELEC. L'objectif sera d'identifier les domaines d'intervention en vue d'améliorer les performances opérationnelles et financières du service public d'électricité, mais aussi de dispenser des formations sur des thèmes de réforme particuliers.

Coûts des sous-composantes

Tableau 4.c. Coûts et financement des sous-composantes en millions USD

	Budget total requis (millions USD)	Crédits de l'IDA (millions USD)	Opérateurs privés (millions USD)	Déficit de financement (millions USD)
Électrification rurale basée sur les services par le biais de mini-réseaux solaires hybrides en partenariat public-privé	22,00	9,60	2,00	10,40
Construction de systèmes de mini-réseaux (centrales électriques solaires hybrides, batteries, réseaux)	19	7,60 ⁵³	2,00	9,40
Subventions aux raccordements	1,00	0,50	0	0,50
Ingénieur du maître d'ouvrage	2,00	1,50	0	0,50
Appui à la SOMELEC pour la gestion et la mise en œuvre du projet, et renforcement institutionnel	2,00	2,00	0	0
Appui à la SOMELEC pour la gestion et la mise en œuvre du projet	1,00	1,00	0	0
Renforcement institutionnel	1,00	1,00	0	0
Totaux	24,00	11,60	2,00	10,40

Modalités de mise en œuvre

14. **La mise en œuvre sera supervisée par un Comité de pilotage du projet (CPP), présidé par le Ministère chargé de l'énergie et composé également de représentants du ministère chargé de l'Économie, de la SOMELEC, ie d'autres parties prenantes dont l'UCP du Projet Moudoun . Ce CPP sera le même que celui du projet RIMDIR afin de nourrir les synergies au sein du paysage de l'électrification rurale. Ses principales responsabilités seront de fournir des directives politiques et des orientations stratégiques de haut niveau, de garantir la coordination avec les autres secteurs au cours de la mise en œuvre, de résoudre les problèmes et surmonter les défis nécessitant une intervention de haut niveau et de suivre l'avancement du projet.**

15. **Une PIU dédiée à la composante énergie sera mise en place à la SOMELEC et dirigée par un coordinateur**

⁵³ Sur la base de l'allocation actuelle de 15 millions USD pour les investissements en électricité, seul le périmètre B sera mis en œuvre dans la sous-composante d'électrification rurale. 3,4 millions USD seront utilisés pour l'extension du réseau à Bassikounou.



chargé de la coordination de la composante et de la collaboration avec le coordinateur du projet. La SOMELEC rendra compte au comité de pilotage de manière régulière pour garantir la communication avec l'ensemble des ministères concernés et permettre la prise de décision sur les questions concernant plusieurs acteurs gouvernementaux. Le siège de la PIU sera établi au sein du Département d'exécution des projets (DEP) de la SOMELEC et rendra compte au directeur de ce département, qui sera responsable des aspects fiduciaires et de sauvegarde de la composante. Le coordinateur bénéficiera également de l'appui des bureaux locaux de la SOMELEC établis dans les zones du projet, qui feront le lien avec les opérateurs ruraux et les entités privées ainsi qu'avec les autorités locales et les bénéficiaires finaux du projet. La SOMELEC n'a aucune expérience des projets financés par la Banque Mondiale. La PIU sera dotée en personnel de manière à garantir la pleine réalisation des aspects techniques et de passation des marchés du projet. Des consultants expérimentés pourraient être recrutés pour aider la SOMELEC à mettre en œuvre le projet, notamment dans des domaines clés tels que la passation des marchés et les garanties environnementales et sociales. En outre, un consultant expérimenté en conception et supervision de projet (ingénieur du maître d'ouvrage) sera recruté pour le projet afin d'aider à la mise en œuvre du projet et sera directement rattaché au coordonnateur de la SOMELEC.

Analyse économique et financière de la sous-composante d'électrification rurale

16. **Le financement de la Banque mondiale apporte une valeur ajoutée significative en fournissant une partie du financement nécessaire aux projets d'accès à l'électricité.** Les ressources financières fournies par la Banque mondiale permettraient de réduire le coût d'investissement pour les opérateurs privés afin d'accroître l'accès à l'électricité dans trois périmètres spécifiques : B, D et E ; avec plus de 46 000 habitants bénéficiaires dans les zones rurales. Dans les mêmes zones, l'AFD et l'UE financent des infrastructures de base pour promouvoir l'économie locale, notamment les routes, l'agriculture et la chaîne de valeur du lait. Le financement proposé par la Banque soutiendra le développement de l'économie locale dans les régions ciblées. La combinaison de ces services renforcera les retombées positives et la valeur ajoutée de chacun des projets d'infrastructure eux-mêmes. Par exemple, les infrastructures disponibles combinées peuvent attirer de nouvelles activités économiques dans ces régions et stimuler la croissance économique à moyen terme. En outre, la Banque mondiale apportera une valeur ajoutée significative par le biais d'une assistance technique en vue d'améliorer la planification et la gestion des projets.

17. **L'analyse économique quantifie l'augmentation nette du surplus de consommateurs d'électricité, du fait d'une réduction prévue des coûts énergétiques et d'une augmentation de la consommation d'énergie.** Les solutions centralisées pour ce projet d'accès à l'électricité seront déployées sur trois périmètres différents, avec différentes tailles de population et de niveaux de consommation prévus par foyer, etc. C'est pourquoi trois analyses économiques indépendantes ont été réalisées en suivant les recommandations et la méthodologie quantitative des directives de la Banque Mondiale. Selon l'analyse économique réalisée, et compte tenu des caractéristiques du projet, les consommateurs en retireront un bénéfice d'au moins deux manières différentes : (i) une réduction du coût des dépenses des services d'électricité de base auxquels ils avaient déjà accès (sans le projet) et (ii) une augmentation prévue de l'accès et de la consommation d'électricité par habitant.

18. **L'analyse financière quantifie le flux de trésorerie attendu du projet, en tenant compte des recettes tarifaires, ainsi que des coûts d'investissement et d'exploitation pendant la durée de vie prévue du projet.** Les résultats de l'analyse financière, y compris le flux de trésorerie du projet et le besoin de subvention, sont différents pour chacun des trois périmètres. L'analyse financière évalue le flux de trésorerie net sur les 25 années de la durée de vie du projet, et ce flux de trésorerie est utilisé pour estimer le taux interne de rentabilité financière (TIRF), en utilisant un taux d'actualisation de 10 %. Cette méthodologie a été choisie en fonction des caractéristiques du projet et des directives les plus récentes de la Banque mondiale. L'analyse financière prend en compte les recettes



tarifaires attendues en supposant le tarif social de la SOMELEC (actuellement au niveau de 0,09 USD par kWh) et elle estime le niveau de subvention nécessaire à un investisseur privé pour atteindre un équilibre financier et un rendement de 20 %. Cependant, il y a une différence importante avec le calcul des dépenses d'investissement effectué dans le cadre de l'analyse économique. L'analyse financière inclut les transferts entre agents économiques. Ainsi, la subvention de 90 % de la Banque mondiale pour les dépenses d'investissement est prise en compte. Les 10 % restants des dépenses d'investissement sont couverts par l'opérateur, en supposant un ratio de 80 % de dettes et de 20 % de capitaux propres. Dans le cas de l'estimation des dépenses d'exploitation, l'analyse financière tient compte à la fois des coûts fixes par an (c'est-à-dire les salaires et les coûts de maintenance indépendants de l'électricité produite) et des coûts variables par an (besoins en combustible en fonction de l'électricité produite).

19. **Les hypothèses et les paramètres sont cohérents dans l'ensemble des analyses financières et économiques.** Les recettes tarifaires sont perçues en monnaie locale (MRO). Les analyses économiques et financières se basent sur un taux de change de 0,0028 USD/MRO. Pour les trois périmètres, on suppose que le niveau tarifaire est le Tarif Social de la SOMELEC, équivalant à 0,09 USD par kWh, ce qui est une hypothèse relativement prudente, compte tenu des tarifs plus élevés pratiqués par les DSPE existantes. Le tarif moyen pondéré de la DSPE, compte tenu de la consommation moyenne attendue sur ces périmètres, est de 0,17 USD/kWh. L'inflation intérieure pour les trois périmètres est estimée à 4 % par an, ainsi que la croissance démographique, avec une augmentation prévue de 1 % du PIB par habitant par an. Le taux d'abonnement à l'électricité pour le projet et la consommation d'électricité par ménage devraient augmenter plus rapidement pendant les cinq premières années du projet, puis continuer à augmenter à un rythme plus lent lorsque le projet arrivera à maturité.

Tableau 4.d. Hypothèses et paramètres de l'analyse économique et financière.

Hypothèse ou paramètre	Unités	Valeur
Taux de change (USD/MRO)	USD / MRO	0,0028
Taux d'actualisation économique	%	6 %
Taux d'actualisation financier	%	10 %
Inflation intérieure (Mauritanie)	%	4 %
Croissance démographique	%	4 %
Subvention BM	% CAPEX	90 %
Contribution/Capitaux propres (Opérateur)	% CAPEX	2 %
Dettes (Opérateur)	% CAPEX	8 %
Durée du prêt des opérateurs	Années	5
Intérêts sur la dette des opérateurs	%	10 %
Intérêts sur les dépôts	%	3 %
Taux d'abonnement (après 1 an de projet d'électrification)	%	20 %
Croissance du taux d'abonnement par année (année 2 - année 5)	%	20 %
Croissance du taux d'abonnement par année (année 6 à année 10)	%	10 %



Croissance du PIB par habitant (Mauritanie, en termes réels)	%	1,0 %
Village représentatif - Consommation avec le projet (par ménage, par mois)	kWh	20
Taux de croissance de la consommation d'électricité par année, avec projet (5 premières années)	%	8,5 %
Taux de croissance de la consommation d'électricité par année, avec projet (à partir de la 6 ^e année)	%	3,0 %
Tarif social (SOMELEC)	USD	0,09 \$
Tarif moyen pondéré (SOMELEC)	USD	0,10 \$
Tarif moyen pondéré (DSPE)	USD	0,17 \$

20. **L'analyse économique montre un taux de rentabilité économique interne (TREI) très positif pour chacun des périmètres (B, D et E), tandis que l'analyse financière montre un besoin de subvention marginal pour atteindre l'équilibre financier.** Après avoir calculé l'augmentation nette du surplus des consommateurs, le TREI devrait être de 14 % pour trois périmètres (B, D et E) en considérant un horizon temporel de 25 ans, ce qui correspond à la durée de vie prévue des panneaux PV. En outre, le projet affiche une valeur actuelle nette économique (VAN économique) positive de 33 millions USD. Le TREI et la VAN économique diffèrent d'un périmètre à l'autre, mais ils affichent tous un TREI et une VAN économique positifs et significatifs, ce qui démontre la valeur économique et sociale de ce projet. Cependant, il est important de considérer que le flux de trésorerie estimé par l'analyse financière montre une VAN négative sans subvention au taux du tarif social de la SOMELEC. Cela implique que la VAN des revenus financiers attendus est inférieure aux coûts financiers attendus, sur la durée de vie du projet, avec une valeur actuelle nette de -3,2 millions USD. Toutefois, la subvention du FAUS sera utilisée pour compenser les pertes prévues et rendre le projet financièrement viable à un taux de rentabilité financière de 20 % pour l'opérateur. Pour obtenir un tel rendement financier, la VAN totale du montant de la subvention du FAUS nécessaire est de 4,1 millions USD.

Tableau 4.e. Hypothèses et paramètres de l'analyse économique et financière.

Périmètre	Population	Analyse économique : Taux de rendement interne (%)	Analyse économique : VAN (millions USD)	Analyse financière : Exigence de subvention d'équilibre pour atteindre un TIRF de 20 % (millions USD)	Analyse financière : Taux de rendement interne (%)
B	20 173	16 %	17,25 \$	1,6 \$	20 %
D	12 068	14 %	7,0 \$	1,1 \$	20 %
E	14 505	12 %	8,7 \$	1,5 \$	20 %
TOTAUX	46 746	14 %	33,0 \$	4,1 \$	20 %

21. **La comptabilisation des GES entreprise indique que le projet peut réduire de 62 900 tonnes les émissions de CO2 au cours des 25 prochaines années grâce à l'utilisation de l'énergie solaire au lieu de mini-réseaux au diesel.** L'analyse économique et financière n'inclut pas l'effet du projet sur les émissions de CO2. Toutefois, ce projet peut avoir un effet positif important sur l'environnement en réduisant les émissions de CO2



grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables. Actuellement, la plupart des mini-réseaux qui fonctionnent dans les zones rurales de Mauritanie utilisent des centrales électriques au diesel. Cette source d'énergie est beaucoup plus polluante que celle que le projet actuel d'électrification rurale vise à mettre en œuvre, puisque la majeure partie de la capacité installée de ce projet se trouve dans les centrales solaires, qui sont sources d'énergie renouvelable. Sur la base de ce différentiel d'émissions de CO₂, ce projet pourrait permettre d'économiser environ 28 200 tonnes de CO₂ pour le périmètre B, 15 800 tonnes de CO₂ pour le périmètre D et 18 900 tonnes de CO₂ pour le périmètre E.

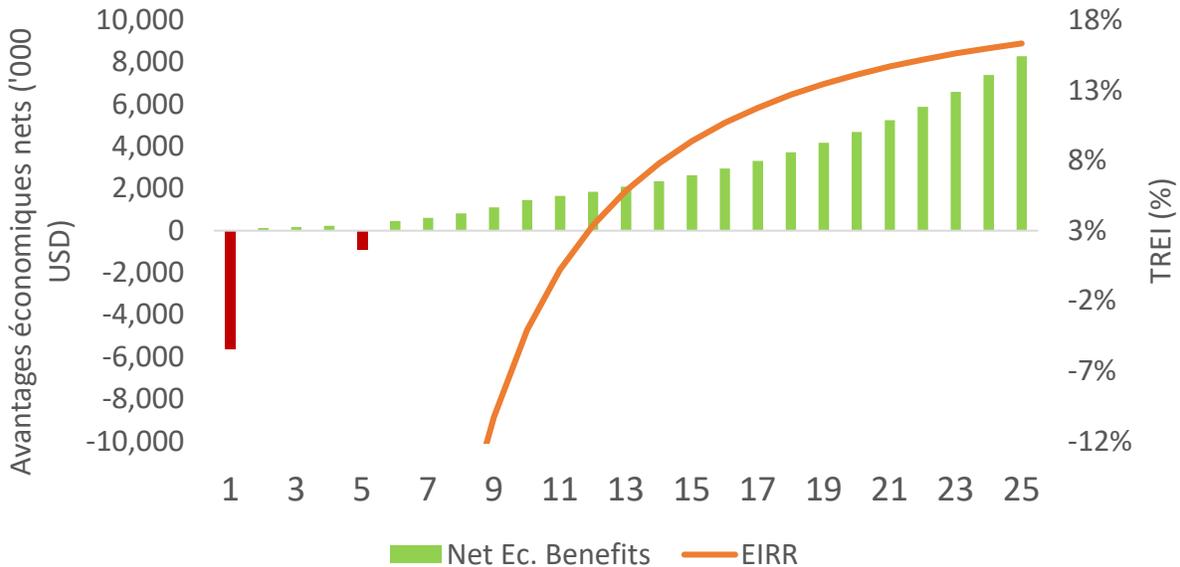
Analyse économique et financière du périmètre B

22. **Périmètre B - Analyse économique.** Plus de 20 000 personnes bénéficieront du périmètre B de ce projet, dont Djiguenni (le principal centre urbain et le plus peuplé du périmètre). Actuellement, les habitants de ce périmètre consacrent une partie de leurs maigres revenus monétaires à l'obtention des services d'électricité de base. Par exemple, ils achètent des kits solaires pour obtenir l'énergie la plus basique ou des lampes de poche pour pouvoir voir la nuit. Ces services d'électricité de base deviennent nettement moins chers lorsque les consommateurs obtiennent un raccordement à l'électricité. Dans le périmètre B, on estime que les consommateurs peuvent économiser environ **10,46 millions USD** avec un raccordement à l'électricité, étant donné les coûts évités pour payer ces appareils coûteux et jetables, qui sont utilisés comme substituts du raccordement à l'électricité. Par ailleurs, compte tenu d'un niveau tarifaire estimé à environ 0,09 USD par kWh pour ce périmètre (le tarif social de la SOMELEC), on estime que les ménages vont augmenter leur consommation d'électricité, selon une enquête réalisée pour évaluer la volonté de payer et le service d'électricité souhaité. Cette augmentation de la consommation d'électricité des ménages représenterait un bénéfice économique supplémentaire de **13,69 millions USD** sur 25 ans, soit un total de **24,14 millions USD** de bénéfices économiques tirés de ce projet.

23. **En utilisant un taux d'actualisation de 6 %, le TREI du projet d'accès à l'électricité sur le périmètre B est de 16 %, avec une VAN positive de 17,25 millions USD.** La composante CAPEX représente la plupart des coûts économiques de la mise en œuvre du projet sur ce périmètre, soit 93 % du coût total par kWh. Le réseau moyenne tension-basse tension (MT-BT) représente la composante la plus élevée des coûts du projet. Le total des coûts du projet, y compris les dépenses d'investissement et d'exploitation, s'élève à 8,09 millions USD. Toutefois, même après avoir pris en compte cet investissement important, compte tenu de la durée de vie de 25 ans du projet, cet investissement donne un TREI et une VAN très positifs.



Figure 4.a. Périmètre B : Avantages économiques nets et TREI



24. **Périmètre B - Analyse financière.** L'analyse financière du projet inclut les paiements de transfert qui ne sont pas pris en compte dans l'analyse économique ci-dessus. Aux fins de l'analyse économique précédente, on a supposé que ces transferts étaient neutres sur le plan du bien-être, puisqu'ils ne font que réaffecter des revenus d'un agent économique à un autre, par exemple des transferts du secteur public à l'opérateur privé. Toutefois, dans la présente analyse financière, ces transferts sont inclus, afin d'estimer le flux de trésorerie net du projet prévu pour l'opérateur, ainsi que son TIRF prévu en vertu d'un certain montant de subvention FAUS. Dans le cas de l'analyse financière du périmètre B, il y a une subvention de 90 % des dépenses d'investissement. Les 10 % restants des dépenses d'investissement sont couverts par l'opérateur, en supposant un ratio de 80 % de dettes et de 20 % de capitaux propres.

25. **Malgré la subvention importante des coûts d'investissement, la VAN financière attendue est toujours négative et équivaut à -1,2 million USD.** Par conséquent, pour atteindre l'équilibre financier, il faudrait une subvention d'équilibre équivalente à la VAN (1,2 million USD). Alternativement, au lieu de fournir une subvention directe d'équilibre à l'opérateur, le niveau moyen des tarifs dans le périmètre B peut être augmenté pour accroître les revenus du projet et atteindre l'équilibre financier pour l'opérateur. Ce niveau de tarif d'équilibre est estimé à 0,22 USD par kWh. Toutefois, un rendement financier escompté supérieur serait nécessaire afin d'inciter suffisamment les entreprises privées à participer. Par conséquent, une subvention plus élevée du FAUS pourrait être utilisée pour augmenter les recettes prévues du projet. Pour que l'opérateur atteigne un taux de rentabilité financière de **20 %**, le montant de la subvention FAUS nécessaire serait de l'ordre de **1,58 million USD de VAN**⁵⁴.

Analyse économique et financière des périmètres D et E

26. **Les mêmes analyses économiques et financières ont été réalisées pour les périmètres D et E.** Dans le périmètre D, les consommateurs économiseront environ 4,58 millions USD sur les coûts évités par rapport aux

⁵⁴ Par ailleurs, les tarifs pourraient être augmentés dans le périmètre B pour accroître les revenus et atteindre un TIRF de 20 % pour l'opérateur. Toutefois, ces niveaux de tarifs seraient politiquement sensibles, car ils impliqueraient la fixation de tarifs à un niveau moyen de 0,33 USD par kWh.



dépenses énergétiques de base et ils bénéficieront d'un avantage économique supplémentaire de 7,08 millions USD pour l'augmentation attendue de la consommation d'énergie sur 25 ans. Cela représente un total de 11,66 millions USD d'avantages économiques découlant de ce projet. Le TREI du projet d'accès à l'électricité sur le périmètre D est de 14 %, avec une VAN positive de 7 millions USD. L'analyse économique du périmètre E donne un TREI de 12,1 %, avec une VAN positive de 8,7 millions USD. Les avantages totaux pour les utilisateurs finaux sont de 16,25 millions USD, ce qui comprend une économie sur les dépenses énergétiques actuelles d'environ 7,64 millions USD et un avantage économique supplémentaire de 8,6 millions USD sur l'augmentation de la consommation d'énergie.

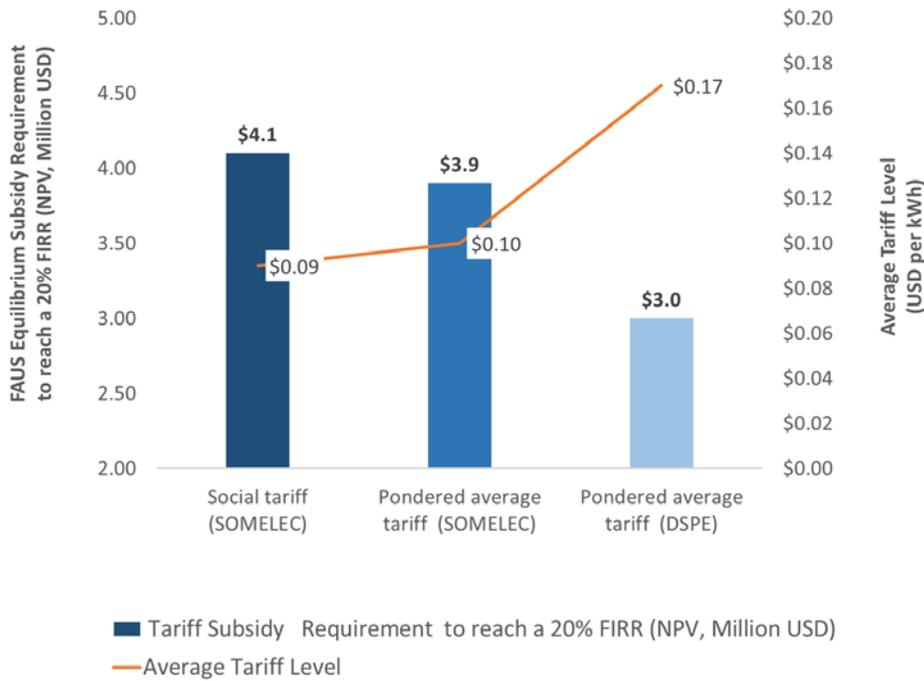
27. **Pour atteindre l'équilibre financier du périmètre D, une subvention de 0,9 million USD serait nécessaire, sauf si le tarif est fixé à 0,25 USD par kWh.** Pour que l'opérateur atteigne un TIRF de 20 %, le montant de la subvention du FAUS augmenterait marginalement pour atteindre 1,06 million USD. Un tarif fixé à 0,33 USD par kWh permettrait également d'obtenir le même rendement financier. Dans le périmètre E, la subvention d'équilibre financier est calculée à 1,14 million USD ou à un tarif fixé à 0,29 USD par kWh. Un TIRF de 20 % nécessiterait une subvention tarifaire de 1,45 million USD ou un tarif de 0,45 USD par kWh.

Analyse de sensibilité

28. **L'analyse de sensibilité illustre l'impact des tarifs sur le besoin de subvention d'équilibre de la SOMELEC pour obtenir un TIRF de 20 %.** Si les tarifs sont définis au niveau du tarif social de la SOMELEC (0,09 USD par kWh), la VAN totale attendue du projet serait négative, soit une VAN attendue de -3,2 millions USD. Compte tenu des taux élevés de pauvreté dans les zones rurales considérées et des niveaux tarifaires actuels dans le pays, il serait difficile de relever les tarifs aux niveaux requis pour atteindre un TIRF de 20 % pour l'opérateur. Cependant, le tarif moyen peut être défini comme le tarif moyen pondéré de la SOMELEC (0,10 USD par kWh) ou comme le tarif moyen pondéré de la DSPE (0,17 USD par kWh), au lieu du tarif social de la SOMELEC (0,09 USD par kWh), qui était l'hypothèse retenue dans l'analyse économique et financière ci-dessus. Si le niveau tarifaire est défini comme étant le tarif moyen de la DSPE, au lieu du niveau du tarif social de la SOMELEC, le montant requis de la subvention du FAUS pour atteindre un TIRF de 20 % passerait d'une VAN de 4,1 millions USD à une VAN de 3,0 millions USD, ce qui entraînerait une réduction d'environ 27 % du besoin de subvention tarifaire.



Figure 4.b. Analyse de sensibilité pour l'exigence de subvention du FAUS



29. **L'analyse de sensibilité montre l'effet d'une augmentation possible des dépenses d'investissement ou d'exploitation du projet sur la subvention du FAUS requise pour atteindre un TIRF de 20 %.** Les augmentations des coûts des dépenses d'investissement ou d'exploitation peuvent avoir des répercussions importantes sur la subvention requise. Si les dépenses d'investissement et d'exploitation restent aux niveaux prévus, la subvention requise s'élèvera à 4,1 millions USD en valeur actuelle nette. Si la composante OPEX augmente de 25 % pendant la durée de vie du projet, le besoin de subvention passera à 4,6 millions USD (soit 13 % supplémentaires). Dans le même temps, une augmentation de 25 % des dépenses d'investissement porterait le besoin de subvention d'équilibre à 4,9 millions USD en VAN, soit 20 % supplémentaires.



ANNEXE 5 : État de la décentralisation en Mauritanie

PAYS : Mauritanie

Villes intermédiaires résilientes et productives

- 1. Le processus de décentralisation a été très lent et limité jusque dans les années 2000 ; il a récemment retrouvé un élan avec la création de régions en 2018 et le processus budgétaire 2020.** Les communes ont été créées par le décret de 1987 et dotées d'une personnalité juridique, d'une autonomie financière et de compétences. Actuellement, la Mauritanie compte 218 communes et 15 régions sous tutelle du Ministère de l'intérieur (DGCT, *Direction Générale des Collectivités Territoriales*). En 2010, le gouvernement a entériné sa conception de la décentralisation dans la *Déclaration de la politique de décentralisation et de développement local*. La loi relative à la création des régions, suivie par l'élection des conseils régionaux en 2018 et de l'adoption du décret clarifiant les responsabilités des conseils régionaux à la mi-2019, démontre que le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre une nouvelle phase de décentralisation. Le gouvernement élu de 2019 est déterminé à poursuivre le processus de décentralisation.⁵⁵ Le gouvernement a annoncé l'augmentation de l'allocation budgétaire pour la décentralisation dans le budget national 2020.⁵⁶
- 2. La création des régions représente à la fois une opportunité et un défi pour le développement local.** Jusqu'à présent, le transfert par les ministères sectoriels des responsabilités et des ressources humaines et financières correspondantes aux Communes a été limité. En matière de développement local, la création des régions a introduit un nouveau degré de coordination et de collaboration entre des services déconcentrés au niveau des régions et des districts, des conseils locaux et des conseils régionaux. En outre, une partie des compétences transférées aux régions et aux communes relève des mêmes secteurs, par exemple la santé, l'éducation, l'électricité, la voirie, etc. (voir Figure 5.e). Ainsi, les textes d'application seront nécessaires pour clarifier le transfert de compétences des ministères de tutelle aux autorités locales, ainsi que la coordination entre les ministères de tutelle, les conseils régionaux et les conseils locaux pour la planification du développement et la prestation de services.
- 3. L'appui au renforcement des capacités des collectivités locales au cours des dernières années a permis d'améliorer quelque peu la gouvernance locale.** Ces dernières années, le Ministère de l'intérieur a développé un programme de formation pour les communes. Le taux des communes qui se sont acquittées de l'obligation de voter et qui approuvent le budget initial avant le 31 décembre est passé de 54 à 90 pour cent entre 2015 et 2018. La plupart des autorités locales (67 pour cent) **ont déclaré tenir des consultations citoyennes. Entre 2015 et 2018, la disponibilité des maires s'est considérablement améliorée, passant de 85-94 pour cent à 93-100 pour cent.**⁵⁷

⁵⁵ Dans le *Discours de Politique Générale du Gouvernement* (sept. 2019), le Gouvernement a déclaré que « dans le domaine de la décentralisation, le Gouvernement renforcera la présence de l'État sur le territoire national en réactivant les options choisies pour la déconcentration par une meilleure organisation des services externes de l'Administration centrale de l'État pour s'adapter aux contraintes découlant de la nouvelle politique de développement local (régions et communes) ; (...) le mécanisme de décentralisation sera complété par la mise en œuvre du cadre nécessaire à la mobilisation des ressources humaines locales, notamment par la promulgation d'un statut spécifique dans l'administration publique (personnel municipal et régional) et la création d'un centre de formation national pour les collectivités territoriales (régions et communes). »

⁵⁶ http://cridem.org/C_Info.php?article=728292

⁵⁷ Dahi, Mohamed Lemine. Rapport sur l'évaluation de la capacité institutionnelle des communes mauritaniennes sur la base des données



4. **Cependant, la capacité en ressources humaines des autorités locales est une question essentielle pour le développement local.** La capacité en personnel des autorités locales est limitée car elles ont tendance à ne pas attirer et retenir les équipes ayant la capacité adaptée. Aucune des régions ne dispose de deux employés pour 1 000 habitants et 49 communes sur 218 déclarent n'avoir aucun employé permanent. Les collectivités locales n'ont pas de stratégie de gestion du personnel et les compétences correspondent rarement aux besoins par poste. La plupart des conseils locaux (72 pour cent) ne tiennent pas les quatre réunions prévues par les textes législatifs.⁵⁸ La capacité de gestion financière s'est améliorée au cours des dernières années mais il reste une marge de progression (voir. figure 5.c.) puisque 34 pour cent des communes ne tiennent pas de registre des dépenses et des paiements.⁵⁹ De nombreuses communes ne savent pas établir de compte administratif et ses annexes, ce qui demandera à ce que ces communes soient identifiées et soutenues par la DGCT pour l'élaboration de leur budget.⁶⁰ Bien que le gouvernement ait élaboré une stratégie 2019-2023 pour renforcer leur capacité, la capacité du Ministère de l'intérieur à dispenser la formation est limitée. En outre, il n'existe pas encore de cadre juridique pour la fonction publique au niveau des collectivités locales.

5. **Jusqu'à présent, la décentralisation fiscale a été limitée.** En 2018, le total des transferts vers les collectivités locales représente environ 0,67 pour cent du budget national (le niveau le plus bas depuis 2013). Les principales sources de financement pour les conseils locaux sont i) les impôts locaux ; ii) les partenaires internationaux (par ex. AFD, BM, GIZ) ; iii) le Fonds régional de Développement (FRD). Toutefois, la capacité des collectivités locales à mobiliser des recettes est limitée : en moyenne, les CL ont collecté 30 pour cent de leurs recettes par le biais de la fiscalité locale – 10 pour cent à Hodh ech Charghi et 69 pour cent à Nouadhibou, ce qui représente respectivement le minimum et le maximum des recettes agrégées au niveau des *wilayas*. Les conseils locaux s'appuient principalement sur des partenaires internationaux⁶¹ et le FRD (voir. figure 5.b.). Il n'existe pas de financement de péréquation et l'investissement *par habitant* est très variable (cf. figure 5.d.). Les conseils régionaux sont financés par i) une allocation annuelle pour leurs dépenses récurrentes, ii) des transferts de budget d'investissement des ministères de tutelles vers les régions en fonction de leurs compétences, par l'intermédiaire d'une convention entre chaque ministère et les régions, et iii) les partenaires internationaux. Jusqu'à présent, les conseils régionaux n'ont bénéficié que de l'allocation budgétaire récurrente et aucune convention n'a été établie.

6. **Les modalités du FRD se limitent aux dépenses récurrentes et d'entretien ; elles ne suffisent pas à encourager l'investissement et manquent de prévisibilité.** Le FRD, qui a été créé en 2001, visait à financer les dépenses récurrentes et d'entretien des communes par l'administration centrale. L'allocation budgétaire du FRD est décidée annuellement par la loi des finances. Elle manque donc de prévisibilité pour les Communes, tant pour la préparation du calendrier budgétaire que le montant. En 2011-2018, le FRD représente environ 1 pour cent du total des dépenses du gouvernement et il s'est stabilisé à 3 500 millions MRO depuis 2011. La répartition par commune n'est pas conditionnée et elle est calculée comme suit : i) un montant fixe (équivalent pour l'ensemble des collectivités locales) et ii) un montant variable en fonction de la population et de la pauvreté (taux régional de pauvreté). Aucun critère de performance ni aucune exigence minimale ne sont requis. Enfin, le FRD est censé

collectées en 2018. GIZ, 2019. p. 90

⁵⁸ Dahi, Mohamed Lemine. Rapport sur l'évaluation de la capacité institutionnelle des communes mauritaniennes sur la base des données collectées en 2018. GIZ, 2019. p. 90

⁵⁹ Dahi, Mohamed Lemine. Rapport sur l'évaluation de la capacité institutionnelle des communes mauritaniennes sur la base des données collectées en 2018. GIZ, 2019. p. 13

⁶⁰ Dahi, Mohamed Lemine. Rapport sur l'évaluation de la capacité institutionnelle des communes mauritaniennes sur la base des données collectées en 2018. GIZ, 2019. p. 12

⁶¹ Par exemple, le projet PNIDDLE financé par l'IDA (2013-2019) a financé des investissements dans 100 communes. En 2015, le FRD a contribué à hauteur de 52 % à l'effort d'investissement municipal, les 48 % restants étant subventionnés par le PNIDDLE. Le PNIDDLE, qui a pris fin en 2019, conformément à la date de clôture prévue, était un programme national visant à soutenir l'effort de décentralisation.



financer les dépenses récurrentes (60 pour cent) et d'entretien (40 pour cent). Depuis 2016, le FRD n'est plus censé financer les investissements, même si cela n'est pas interdit. La plupart des communes dépendent essentiellement du FRD.

7. **La mobilisation des recettes locales est limitée et varie considérablement d'une commune à une autre :** de zéro à 26k USD par habitant, avec une moyenne par catégorie de communes variant entre 3,0 et 260,0 USD par habitant à 3,0 USD.⁶² Les disparités dans le recouvrement des impôts entre des villes intermédiaires comparables indique qu'il existe probablement une marge d'amélioration en matière de mobilisation des recettes fiscales locales, comme le montre la figure A5.a. Des variations sont également visibles dans les villes ciblées, où Rosso est nettement plus performante que les autres en matière de mobilisation fiscale par rapport aux transferts de FRD (figure A5.a). Des variations sont également visibles dans le type d'impôts locaux sur lesquels portent les efforts de ces municipalités, ce qui indique une marge d'amélioration dans le recouvrement des impôts locaux (figure A5.b)

Figure A5.a : Recettes locales par rapport au FRD dans les recettes des CL dans les villes ciblées (2018)

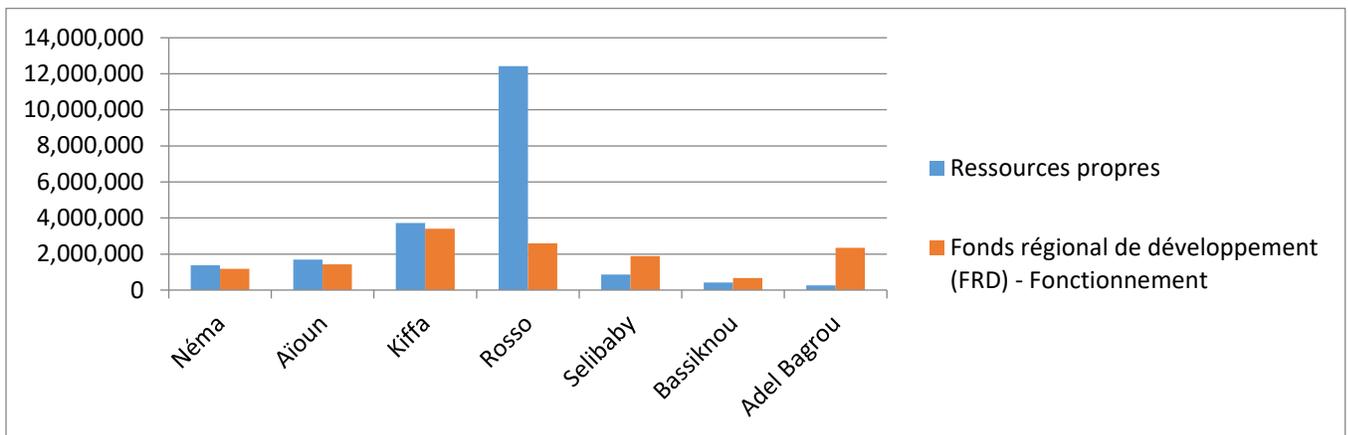
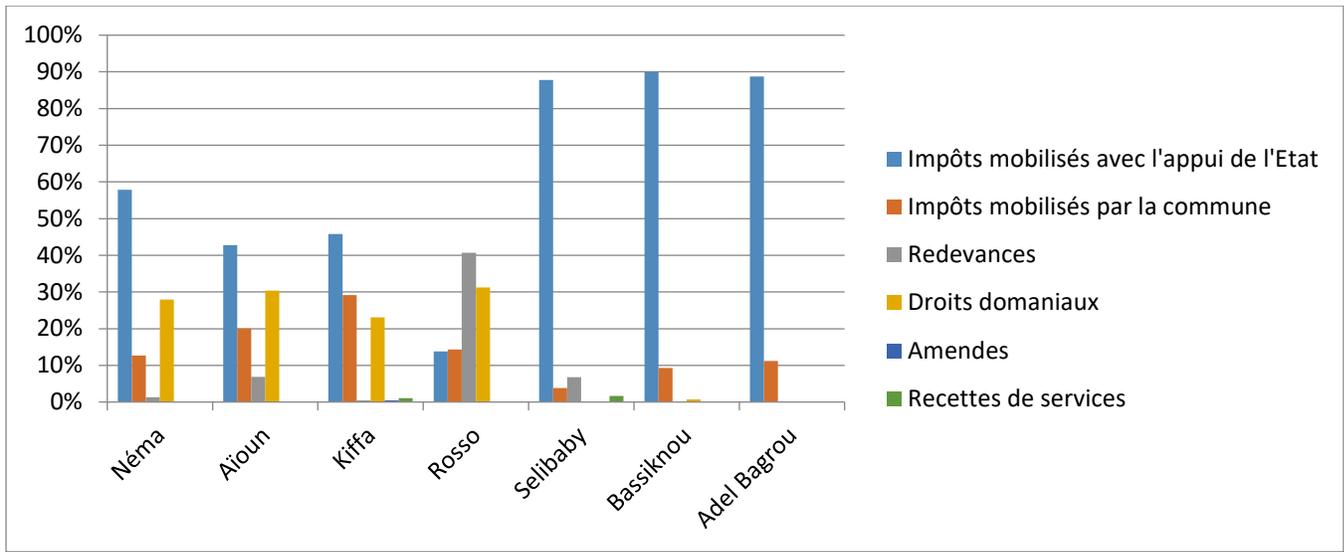


Figure A5.b : Mobilisation des recettes locales par catégorie dans des villes mauritaniennes comparables selon la taille de la population (2018)

⁶² Rapport du Gouvernement mauritanien (2019) sur les performances des CL.



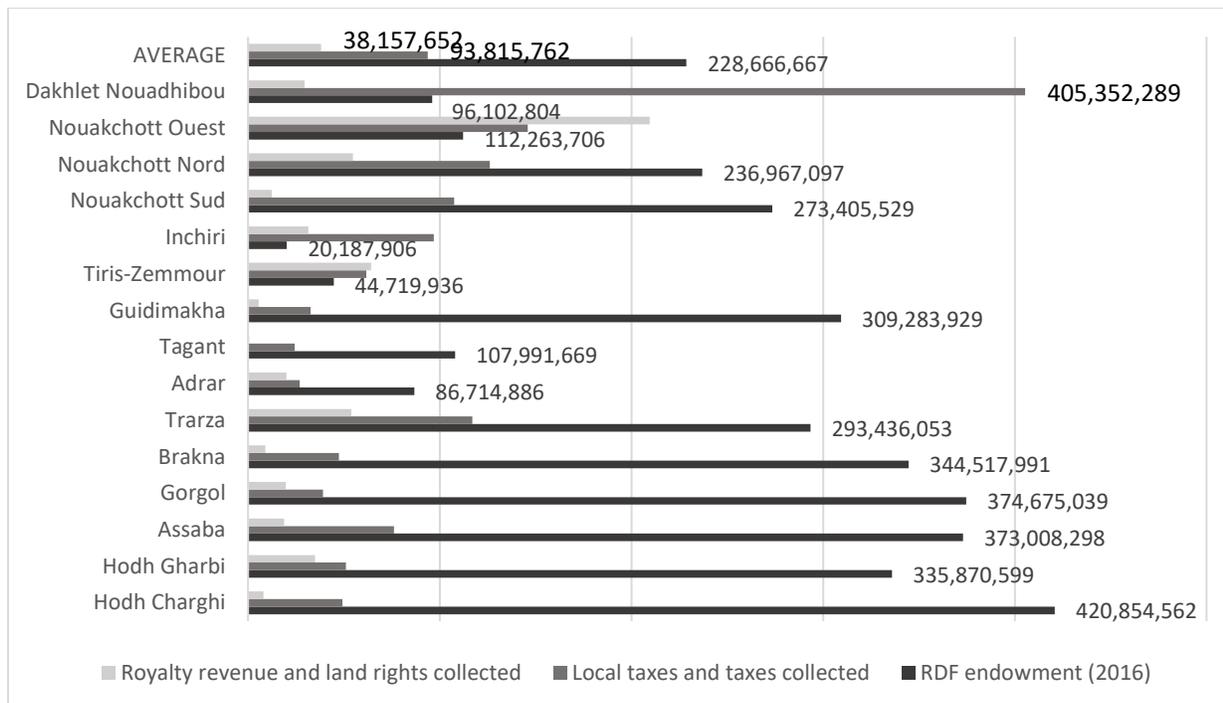
8. **Le Ministère des finances a mis au point en interne un logiciel de comptabilité budgétaire prometteur qui est relié au Trésor.** La numérisation de la gestion budgétaire et la mise en place de logiciels spécialisés ont eu lieu dans certaines communes : 37 conseils locaux déclarent utiliser le logiciel de gestion comptable en 2018.⁶³ D'autres ne disposaient pas encore de système d'information de gestion financière pour soutenir la comptabilité.⁶⁴ En septembre 2019, le Trésor a testé un logiciel intégré de comptabilité budgétaire (*Elkhazin-Elbeledi*) et prévoit de le déployer en 2020.

9. **La Stratégie nationale de décentralisation et de développement local 2019-2028 a établi une feuille de route claire pour accélérer la décentralisation et n'a pas encore été adoptée.** La Stratégie place la collectivité locale, tant au niveau local que régional, au centre du développement local et de la prestation de services. La Stratégie s'articule autour de trois jalons : i) la mise en place d'un leadership institutionnel pour la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation ; ii) le renforcement des capacités et la fourniture de ressources aux collectivités locales ; iii) la mise en place du système de développement économique territorial, urbain et local.

Figure A5.c. Source des recettes des communes agrégées par région en millions de MRO en 2018 (les dernières disponibles pour le FRD datent de 2016)

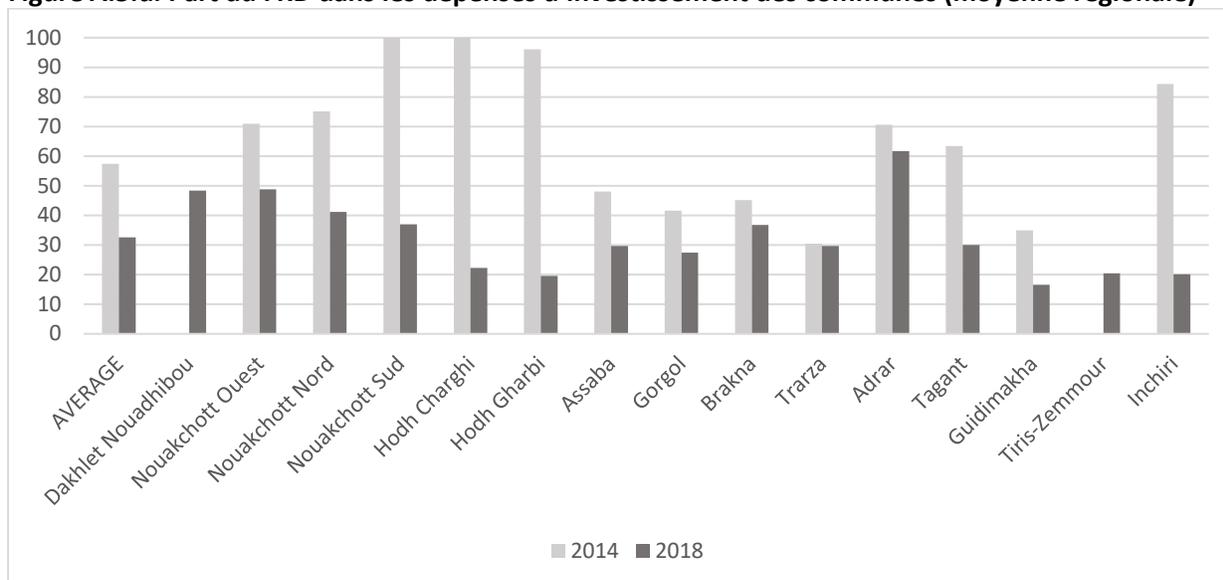
⁶³ Logiciel « Elkhazin ». Source : Dahi, Mohamed Lemine. Rapport sur l'évaluation de la capacité institutionnelle des communes mauritaniennes sur la base des données collectées en 2018. GIZ, 2019, p. 95

⁶⁴ Sinet, Anne. Évaluation du Fonds Régional de Développement, AMI N°2/PNIDDLE/2018, mai 2019, p. 23



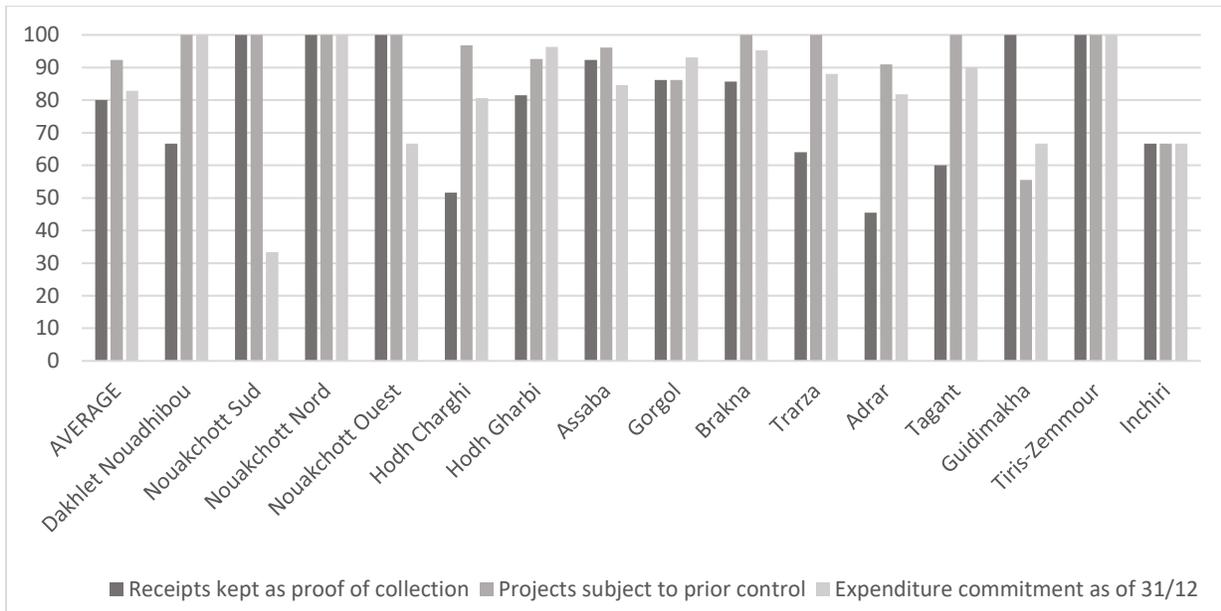
Source : Calcul de la BM basé sur les données statistiques de la *Direction Générale des Collectivités Territoriales*.

Figure A.5.d. Part du FRD dans les dépenses d'investissement des communes (moyenne régionale)



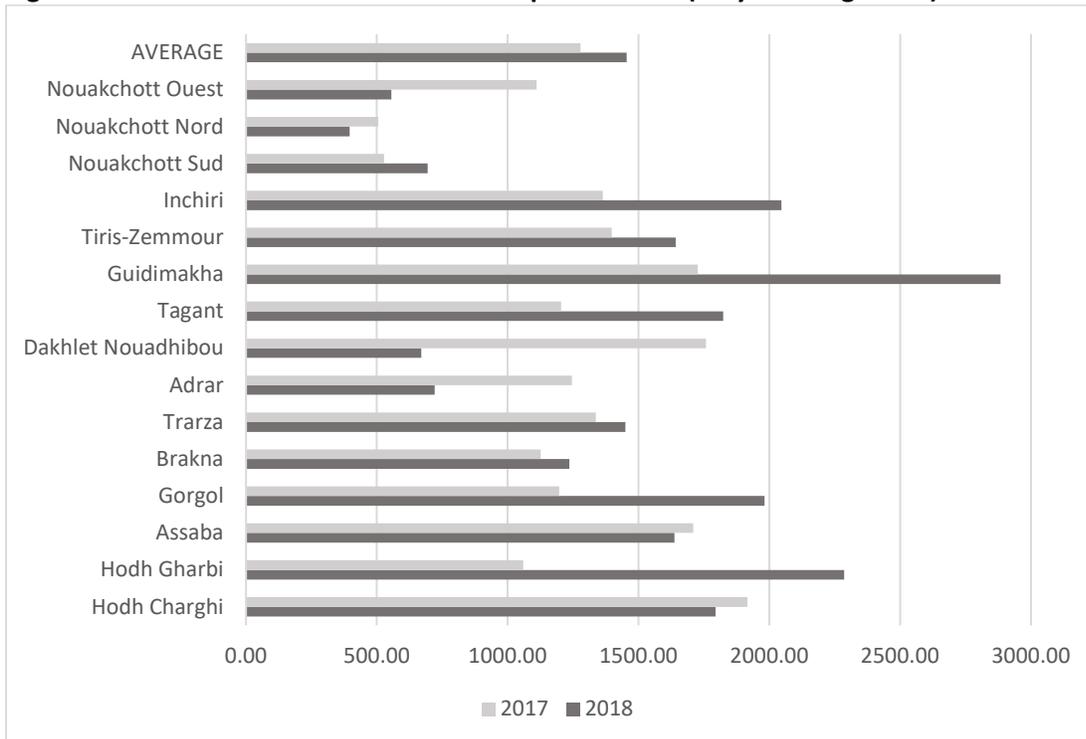
Source : Calcul de la BM basé sur les données statistiques de la *Direction Générale des Collectivités Territoriales*.

Figure A.5.e. Niveau de conformité des communes en matière de gestion financière par région



Source : Calcul de la BM basé sur les données statistiques de la *Direction Générale des Collectivités Territoriales*.

Figure A5.f. Investissement des communes par habitant (moyenne régionale) en 2017-2018 en millions MRO



Source : Calcul de la BM basé sur les données statistiques de la *Direction Générale des Collectivités Territoriales*.

Figure A5.g. Flux de transfert et décentralisation des compétences vers les régions et les communes

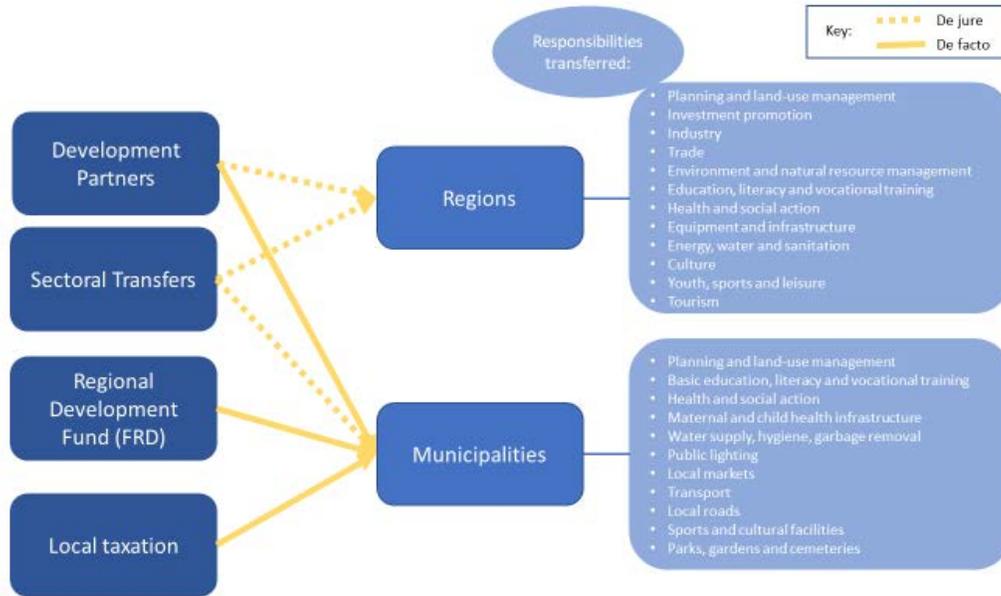


Tableau A5.h. Compétences dévolues aux communes et aux régions

Secteur	Compétences transférées aux régions ⁶⁵	Compétences transférées aux communes ⁶⁶
Planification et gestion de l'occupation des sols	<ul style="list-style-type: none"> Participation au développement de la gestion régionale de l'occupation des sols pour assurer sa cohérence avec le schéma national d'occupation des sols Élaboration et mise en œuvre d'un programme de développement régional en cohérence avec les stratégies nationales de développement Conclure des contrats avec l'État pour atteindre les objectifs de développement économique, social et culturel Participation au développement de l'urbanisme Appui au développement du transport routier et connecter les localités pour un meilleur service Contribution au développement et à la mise en place d'infrastructures routières 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'élaboration du plan d'aménagement urbain avant son approbation par l'État conformément aux procédures en vigueur Compétences en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme dans le cadre des codes foncier et urbain en vigueur Adressage, dénomination des rues, après accord du représentant de l'État Désignation des emplacements des gares et des aires de stationnement Construction et entretien des caniveaux, des gares ferroviaires et des aires de stationnement Transports urbains, sanitaires et scolaires Lutte contre l'incendie

⁶⁵ Conformément au décret n° 2019-176 définissant les modalités juridiques et pratiques du transfert des pouvoirs et des ressources de l'État aux régions de la République islamique de Mauritanie.

⁶⁶ Conformément à l'ordonnance () n°87-289 du 27 octobre 1987 sur les communes



	<ul style="list-style-type: none">et de programmes de services régionaux• Contribution au désenclavement numérique et au développement des infrastructures de télécommunication	<ul style="list-style-type: none">• Collecte des ordures et hygiène• Cimetières
Promotion des investissements	<ul style="list-style-type: none">• Promotion des activités et des investissements commerciaux, industriels et touristiques	
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none">• Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets, de plans et de programmes régionaux d'action pour l'environnement• Participation à l'élaboration de plans régionaux spécifiques d'intervention d'urgence et de gestion des risques• Surveillance de la gestion, de la protection et de l'entretien des forêts, des aires protégées et des sites naturels d'intérêt régional• « mise en défens » (c'est-à-dire mesures visant à protéger la nature d'intérêt régional et autres mesures de protection)• Contribution à la construction de pare-feux dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse• Protection de la faune	<ul style="list-style-type: none">• Gestion des parcs et jardins
Tourisme	<ul style="list-style-type: none">• Promotion du tourisme• Soutien aux initiatives privées pour la création d'infrastructures touristiques• Soutien à la production artisanale• Action de sensibilisation à la propreté et à l'hygiène des infrastructures touristiques	
Éducation, alphabétisation et formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• Construction, équipements et entretien des lycées, des collèges et des établissements de formation professionnelle• Recrutement et soutien au personnel des lycées, des collèges et des établissements de formation professionnelle• Participation à la mise en œuvre des politiques et des priorités de l'État en matière d'éducation publique, d'alphabétisation et de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• Construction, entretien, équipement et contribution à la gestion des structures préscolaires et des écoles de base• Mise en œuvre des actions de lutte contre l'illettrisme• Participation à la mise en œuvre des stratégies de santé scolaire• Gestion des programmes de transport scolaire
Santé et action sociale	<ul style="list-style-type: none">• Soutien aux établissements de santé• Participation à la mise en œuvre des politiques et des priorités de l'État en matière de santé publique, d'hygiène et de lutte contre les épidémies• Promotion de l'action sociale au niveau	<ul style="list-style-type: none">• Construction, entretien, équipement et participation à la gestion des cliniques et des centres de santé maternelle et infantile• Prise de mesures relatives à la prévention des maladies et à la



	régional	<p>sensibilisation des populations dans le cadre de la politique de l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l'hygiène et de l'assainissement sur le territoire de la commune • Contrôle de l'application de la réglementation sanitaire dans le respect des règles fixées par les institutions étatiques compétentes • Participation à la résolution des problèmes de santé • Protection sociale
Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et développement des activités culturelles au niveau régional • Suivi de l'état de conservation des sites, monuments historiques d'intérêt régional et vestiges préhistoriques et/ou historiques • Organisation de manifestations culturelles, littéraires et artistiques • Création et gestion d'orchestres, de groupes d'opéra traditionnels, du folklore, de compagnies de théâtre et de musées régionaux • Création et gestion de centres socioculturels et de bibliothèques publiques d'intérêt régional 	
Jeunesse, sports et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'infrastructures sportives régionales • Soutien aux associations culturelles, sportives et de jeunesse • Organisation, animation et développement d'activités socio-éducatives et sportives d'intérêt régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements sportifs et culturels communaux
Équipements et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements et infrastructures à dimension régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie locale
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences pleinement exercées par les régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés et abattoirs
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences pleinement exercées par les régions 	
Énergie, eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences pleinement exercées par les régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement en eau et éclairage public



ANNEXE 6 : Résumé de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) au processus de décentralisation et aux communes

PAYS : Mauritanie

Villes intermédiaires résilientes et productives

Octobre 2019 – Mauritanie

PD	Projet	Budget	Période	Périmètre/Activités	Périmètre géographique
BM	Projet Moudoun (en cours de préparation - Négociations en décembre 2019)	50 M USD	2020-2024	Montants de distribution et activités à confirmer - Impact de la dotation dans les villes ciblées (investissement favorisant le développement économique) - Électrification rurale dans des zones ciblées (15 millions USD) - Appui à la réforme de la décentralisation et appui aux conseils régionaux et aux villes ciblées (renforcement des capacités, cadre juridique, etc.) - Gestion de projet	- <u>Collectivités locales</u> : Assaba (Kiffa), Hogh El Gharbi (Aioun), Hodh Ech Chargui (Nema, Bassikounou, et Adel Begrou), Trarza (Rosso) ; - <u>Électrification</u> : Hodh El Gharbi, Hodh Ech Chargui (y compris Bassikounou)
AFD	DECLIC 2 Projet d'appui au développement économique local et aux initiatives communautaires	20,3 M EUR	2019-2024	- Infrastructures de base (écoles, centres de santé, etc.) dans les 58 communes des 2 Hodhs ; (i) financement de projets de développement économique ou de gestion conjointe des ressources naturelles (marchés, pistes à bétail, etc.) ; et (ii) cofinancement de projets expérimentaux et de projets collectifs sur des secteurs porteurs (15 millions EUR) - Renforcement du contrôle des travaux publics municipaux et de la capacité des acteurs territoriaux (3,3 millions EUR)	Toutes les communes des <i>wilayas</i> de - Hodh Ech Chargui - Hodh El Gharbi



	(en cours de préparation)			<ul style="list-style-type: none">- Investissements en faveur d'une gestion pacifique des espaces pastoraux et des territoires à haut risque social et environnemental (2 millions EUR)	
AFD	DECLIC 1 Projet d'appui au développement économique local et aux initiatives communautaires dans les <i>wilayas</i> de Gorgol, Guidimakha et Assaba	15 M EUR	2018-2023	<ul style="list-style-type: none">- Financement des infrastructures de base (types d'écoles, forages, etc.) et du développement économique ou de la gestion conjointe des ressources naturelles (marchés, pistes à bétail, etc.) dans l'ensemble des communes des trois régions – 8,2 millions EUR) ;- Renforcement de la gestion des projets communaux et des capacités des acteurs territoriaux à travers des diagnostics communaux participatifs et un appui à la révision des plans communaux de développement (2,8 millions EUR) ;- Assistance technique à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationales de décentralisation, de développement local et d'aménagement du territoire (2AT à la DGCT – 1 million EUR)- Appui à la prévention des conflits et à la gestion durable des ressources naturelles sur deux sites : Karakoro Nord et les communes de Jeol et Tokomadji au sud du Gorgol dans le cadre d'une composante ONG (GRDR/IRAM/TENMIYA/ECODEV)	Toutes les communes des <i>wilayas</i> de <ul style="list-style-type: none">- Gorgol,- Guidimakha- Assaba
GIZ	ProDeF	3 M EUR	2018-2021	Appui de proximité dans 10 communes pilotes de Tagant et 10 communes pilotes de Brakna sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none">- Propriété, administration et gestion municipale ;- Fiscalité locale et civisme fiscal ;- Participation citoyenne ;- Développement économique local. Équipement des mairies en équipement de base (mobilier, équipement TIC, panneaux solaires, etc.)	10 communes pilotes du Tagant 10 communes pilotes à Brakna (à partir du 1er décembre 2019)



			Équipement de certaines écoles primaires et centres de santé (panneaux solaires), y compris des points d'eau/forages (pompes solaires)	
			Accompagnement des associations régionales de maires	10 communes pilotes du Tagant
			<ul style="list-style-type: none">- Association des maires du Tagant pour le développement- Union des maires de Brakna (à partir du 01/12/2019) dans le domaine de la communication et de la planification stratégique	10 communes pilotes de Brakna (à partir du 01/12/2019)
			<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre des activités « des déchets au revenu » : approche participative et développement économique local par le recyclage des déchets dans 3 communes du Tagant	3 communes du Tagant : Tidjikja, Tamourt, N'aaj et Rachid
			<ul style="list-style-type: none">- Formation de 100 jeunes du Tagant : formation professionnelle au lycée technique et professionnel de Boghé pour répondre aux besoins locaux	10 communes pilotes du Tagant
			Renforcement de l'outil de suivi et d'évaluation (CDM) de la DGCT :	Territoire national
			<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de la fonctionnalité de l'outil ;- Organisation de la collecte de données à l'échelle nationale	
			Déploiement d'un système intégré de gestion budgétaire « El Beledi- El Khazen » qui est un système conjoint entre la DGCT et la DGTCP (trésorerie)	Territoire national
			Développement et pilotage du logiciel El Mouhassil pour la perception des impôts municipaux dans la commune de Sebkhah :	Sebkhah
			<ul style="list-style-type: none">- Recensement numérisé des contribuables ;- Développement et installation de logiciels ;- Équipement et formation des agents communaux	
			Renforcement des capacités et autres outils de soutien de la DGCT :	DGCT
			<ul style="list-style-type: none">- Élaboration de manuels scolaires, de guides et de notices ;- Site Web ;	



			<ul style="list-style-type: none">- Élaboration d'un plan stratégique pour 2020- 2023	
			Dans le cadre de la nouvelle composante de l'Agenda 2030 :	Agenda 2030
			<ul style="list-style-type: none">- Élaboration de budgets participatifs (5 communes pilotes) ;- Développement d'un SCAPP dans la région de Brakna et dans la région de Tagant ;- Développement d'un système de suivi pour le SCAPP et l'Agenda 2030 ;- Sensibilisation et compréhension locale des SDG en tenant compte du contexte local ;	
			Appui technique à l'Association des Maires de Mauritanie (AMM) dans le domaine de la communication et de la planification stratégique	AMM
			<ul style="list-style-type: none">- Mise en réseau des différents acteurs de la décentralisation par la participation à des ateliers régionaux sur la décentralisation (DecNet, Recifad) ;	Acteurs de la décentralisation



ANNEXE 7 : : MÉCANISMES DE DÉCAISSEMENT ET GESTION FINANCIÈRE

PAYS : Mauritanie

Villes intermédiaires résilientes et productives

1. **Mécanismes d'audit interne et contrôle interne** Le manuel de procédures administratives et financières existant sera mis à jour pour prendre en compte toutes les spécificités du projet et retirer les spécificités des projets clôturés.
2. **Mécanismes d'audit externe** La lettre de décaissement nécessitera la présentation des états financiers vérifiés du projet à l'IDA dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice du gouvernement mauritanien. Le rapport d'audit doit intégrer toutes les activités du projet ainsi que toutes les activités financées pour les communes bénéficiaires. Un auditeur externe suffisamment qualifié aux yeux de la Banque mondiale sera désigné afin d'effectuer des audits annuels des états financiers du projet conformément aux termes de référence de l'audit convenus avec l'IDA. Selon la politique de la Banque mondiale sur l'accès à l'information, l'emprunteur est tenu de rendre public ses états financiers vérifiés d'une manière jugée acceptable par l'Association. Suite à la réception officielle des états financiers de l'emprunteur par la Banque mondiale, cette dernière doit également les rendre public. SOMELEC présentera aussi à l'IDA ses états financiers vérifiés dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice.

2-1 Le tableau 2-1 ci-dessous résume les exigences en matière d'audit.

Rapport d'audit	Date d'échéance
États financiers vérifiés annuels et lettre de recommandations (y compris le rapprochement des comptes désignés, accompagnés de notes et d'informations appropriées). Opinions individuelles des commissaires aux comptes concernant les activités financées pour les communes bénéficiaires, notamment leur inscription dans les comptes des communes.	Fin juin
États financiers vérifiés annuels et lettre de recommandations de SOMELEC	Fin juin

3. **Mécanismes comptables.** Les normes comptables actuellement utilisées en Mauritanie sont jugées acceptables par la Banque. Elles sont utilisées pour tous les projets en cours financés par la Banque en Mauritanie et s'appliqueront à ce projet. Le logiciel comptable existant sera personnalisé afin d'intégrer les comptes de ce nouveau projet.
4. **Mécanismes de rapports financiers.** Chaque trimestre, l'équipe de gestion financière de l'UCP du PNIDDLE préparera un rapport financier intermédiaire (RFI) pour le projet, dont la forme et le contenu sont satisfaisants pour la Banque. Ces RFI seront présentés à la Banque dans les 45 jours qui suivent la fin de chaque trimestre civil correspondant. L'équipe de gestion financière préparera les états financiers du projet conformément aux normes comptables actuellement utilisées en Mauritanie et aux exigences de la Banque mondiale.
5. **Mécanismes budgétaires** Pour le projet, un budget annuel sera préparé en se basant sur le programme de travail annuel convenu. Le budget devra être adopté avant le début de l'année et son exécution sera contrôlée sur une base trimestrielle. De plus, des rapports de suivi budgétaire et des



analyses des écarts seront préparés et intégrés au RFI. Des avant-projets de budget annuels seront présentés au comité de pilotage puis à la Banque pour accord au plus tard le 30 novembre chaque année.

6. Mécanismes bancaires, de flux de fonds et décaissement

a. Mécanismes de décaissement

Les décaissements sont basés sur des transactions pour lesquelles les demandes de retrait seront justifiées par des états des dépenses. Les méthodes de décaissement suivantes peuvent être utilisées dans le cadre du projet : remboursement, avance, paiement direct et engagement particulier comme indiqué dans la lettre de décaissement et conformément aux principes de décaissement pour le financement de projets d'investissement, daté de février 2017. Les documents seront conservés par l'UCP afin que le personnel et les commissaires aux comptes de la Banque les examinent. La lettre de décaissement apportera des informations sur les méthodes de décaissement, les documents requis, le plafond des comptes désignés et la taille minimale requise.

b. Mécanismes bancaires

Un compte désigné pour le projet sera ouvert à la Banque centrale de Mauritanie, et un compte projet (dans la monnaie locale) sera ouvert dans une banque commerciale de Nouakchott conformément à des conditions générales jugées acceptables par la Banque. Le compte désigné sera utilisé pour toutes les dépenses admissibles financées par le crédit et conformes aux conditions générales de l'accord de financement.

Mécanismes des flux de fonds : les mécanismes des flux de fonds pour le projet sont les suivants :

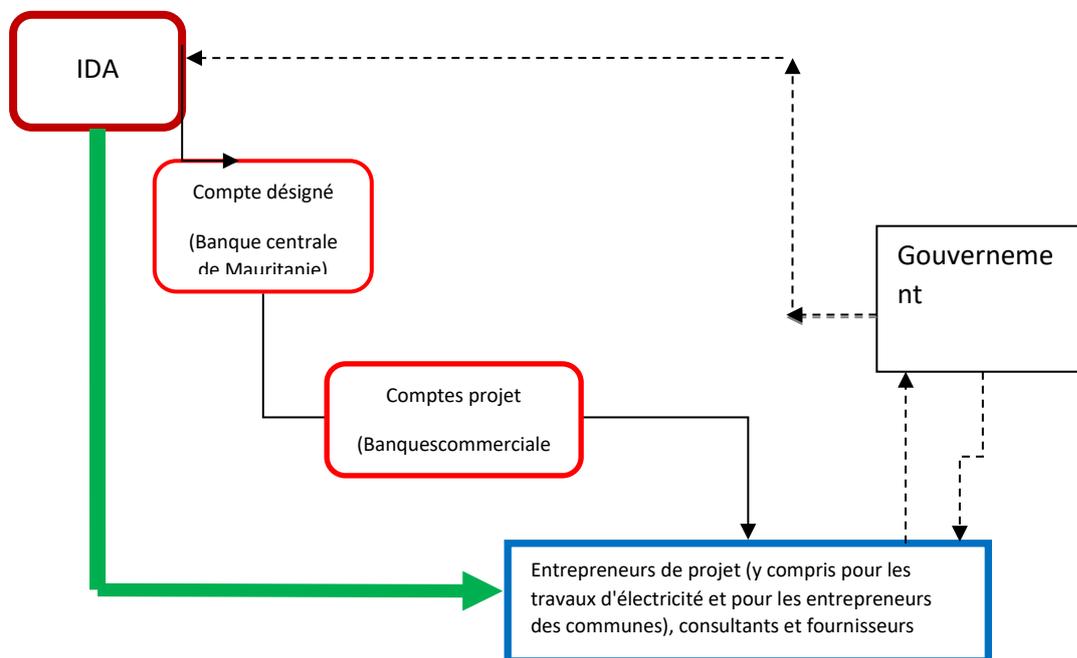


Schéma du flux de fonds



- Transfert de fonds
- Paiement direct
- - - - -> Diffusion de documents (rapport, facture, demande de retrait, rapport d'audit, RFI, etc.)

7. **Plan d'action de gestion financière.** Les mesures suivantes doivent être prises afin d'améliorer les mécanismes de gestion financière pour le projet.

	Mesure	Date d'échéance	Responsable
1	<ul style="list-style-type: none">• Préparer (et se mettre d'accord avec la Banque concernant) le format des RFI• Élaborer les termes de référence pour les audits financiers du projet	Mise en vigueur	Équipe de l'UCP du projet
2	<ul style="list-style-type: none">• Sélectionner l'auditeur externe	Pas plus de quatre mois après l'entrée en vigueur	Équipe de l'UCP du projet
3	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour le manuel de gestion administrative et financière du projet	Mise en vigueur	Équipe de l'UCP du projet